

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délib. CS2025-01 – Validation du procès-verbal du 21 octobre 2024

Délib. CS2025-02 – Désignation d'un nouveau délégué au comité syndical

Délib. CS2025-03 – Actualisation de la commission des usages numériques

Délib. CS2025-04 – Validation du procès-verbal de la commission des usages Numériques

Délib. CS2025-05 – Validation du procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux du 15 novembre 2024

Délib. CS2025-06 – Attributions exercées par le Bureau et par le Président

Délib. CS2025-07 – Convention d'utilisation de la salle de réunion de la Maison du Parc

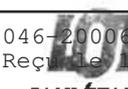
Délib. CS2025-08 – Actualisation de l'annexe n°3 à la convention de groupement de l'autorité concédante

Délib. CS2025-09 – Présentation de la feuille de route Lot Numérique Ensemble

Délib. CS2025-10 – Convention de groupement de commandes WIFI

Délib. CS2025-11 – Convention de partenariat Silver Geek

Délib. CS2025-12 – Débat d'orientation budgétaire 2025

<b>AR Prefecture</b>
 046-200062263-20250307-CS2025_01-DE Reçu le 12/03/2025 <b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/01 : Validation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFous, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/01 : Validation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024**

046-200062265-20250307-CS2025\_01-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le précédent comité du syndicat Lot Numérique s'est déroulé le lundi 21 octobre 2024 de 15h à 17h.

Cette séance a permis de valider le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Les délégués ont pris acte de la nomination de M. Maxime HUG et Mme Héléne HELBECQUE pour siéger au comité syndical en remplacement de M. Jean-Luc NAYRAC et M. Jean-Marc RICHER. M. HUG siégera au sein de la commission de délégation des services publics et remplacera M. NAYRAC.

Le président a été autorisé à signer une convention de subventionnement avec l'ANCT dans le cadre de France Numérique Ensemble (FNE) et de la formation d'aidants numériques.

Enfin, le comité syndical a adopté une feuille de route intégrant un volet inclusion numérique FNE et la révision du schéma des usages et des services numériques baptisé Lot Numérique Ensemble pour la période 2024-2027.

Conformément à l'article 24 du règlement intérieur, le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote pour approbation lors de la séance suivante.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- d'adopter le procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2024, tel que joint en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**

  
**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

<b>AR Prefecture</b>  <b>NUMÉRIQUE</b>	<u><b>Procès-verbal du Comité syndical du 21 octobre 2024</b></u>
---	---

046-200062263-20250307-CS2025\_01-DE  
Reçu le 12/03/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis sur site à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, président.

**Étaient présents sur site:**

Représentants du Département du Lot  
Messieurs André MELLINGER et Dominique MARIN

Représentant de Territoire d'Énergie Lot  
Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes  
Madame Martine RODRIGUES et Monsieur Gérard ALAZARD

**Étaient présents en visioconférence :**

Représentants des Communautés de communes  
Madame Valérie BOULPICANTE et Messieurs Maxime HUG, Stéphane MAGOT et Thierry CHARTROUX

**Était représenté par suppléance :**

Pour les communautés de communes, suppléait :  
Monsieur Michel THEBAUD pour monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient représentés par pouvoir :**

Pour le Département du Lot a donné pouvoir  
Monsieur Jean-Pierre JAMMES à monsieur André MELLINGER

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir  
Monsieur Bernard MICHOT à madame Martine RODRIGUES  
Monsieur Jean-Philippe GAVET à monsieur Thierry CHARTROUX

**Étaient absents :**

Pour le Département : Monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Énergie Lot : Monsieur Frédéric DECREMPS

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFOUS, Jacques MARZIN et Jean-Michel COSTES

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires + 1 suppléant)
	Présents	10	
	Pouvoir(s)	3	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	14 octobre 2024
------------------------	-----------------

## INTRODUCTION ET ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Le président du syndicat M. MELLINGER, accueille les participants et procède à l'appel.

046-200062263-20250307-002025-01-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le président propose d'examiner le point n°1 pour valider le procès-verbal de la dernière séance.

### POINT N°1 – VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2024

Le président rappelle que le précédent comité syndical s'est déroulé le vendredi 29 mars 2024 de 09h30 à 11h30 et que, conformément à l'article 24 du règlement intérieur, le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote pour approbation lors de la séance suivante.

Le président propose d'adopter le procès-verbal tel que présenté en annexe du rapport.

Il appelle les observations de l'assemblée.

Aucune observation n'est à noter.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- d'adopter le procès-verbal du comité syndical du 29 mars 2024

### POINT N°2 – DÉSIGNATION NOUVEAUX DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL

La Communauté de communes du Grand-Figeac a délibéré le 26 mars 2024 pour procéder à une nouvelle désignation. M. Maxime HUG remplace M. Jean-Luc NAYRAC comme délégué titulaire.

La Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté a également procédé à une nouvelle désignation par délibération du 23 mai 2024. Mme Hélène HELBECQUE devient déléguée suppléante en remplacement de M. Jean-Marc RICHER.

Le président propose d'installer les nouveaux délégués.

Aucune observation n'est à noter.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte de la nomination de Monsieur Maxime HUG pour siéger au comité syndical, en tant que délégué titulaire représentant la Communauté de communes du Grand Figeac.
- de prendre acte de la nomination de Madame Hélène HELBECQUE pour siéger au comité syndical, en tant que déléguée suppléante, représentant la Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté.

## POINT N°3 – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ANCT : FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE ET FORMATION DES AIDANTS NUMÉRIQUES

### AR Prefecture

046200062263-20250307-CS2025\_01-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le président rappelle que le syndicat s'est positionné en février 2024 comme copilote, avec la Préfecture du Lot pour territorialiser la stratégie France Numérique Ensemble à l'échelle départementale.

Dans ce cadre, le syndicat et la Préfecture ont coordonné l'élaboration, en concertation avec les acteurs du territoire et avec l'appui du Rhinocc, de la feuille de route inclusion numérique pour le Lot (présentée au point suivant). Cette feuille de route s'insère dans la mise à jour du Schéma départemental des usages et services numériques (SDUSN) intitulé Lot Numérique Ensemble.

Afin de financer la prestation d'accompagnement du Rhinocc, l'ANCT a attribué 24 000 € au syndicat.

Pour améliorer le parcours des administrés, un besoin de formation des aidants numériques a été identifié comme l'une des actions à mener. Le syndicat et la Préfecture se sont positionnés comme porteurs de cette action, étant respectivement coordinateurs, le premier du réseau de la médiation numérique, le second du réseau des France Services. A ce titre, une enveloppe de 20 000 € est allouée au syndicat pour coordonner la formation d'au moins 60 aidants d'ici à la fin de l'année 2025.

L'attribution de financements par l'ANCT et ses modalités doivent faire l'objet de la signature d'une convention de subventionnement. Le président propose de signer cette convention.

Il appelle les observations des délégués.

Aucune observation n'est à noter.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre en charge la coordination de la formation d'au moins 60 aidants aux enjeux d'inclusion et de médiation numérique d'ici à la fin d'année 2025.
- d'autoriser la signature de la convention de subventionnement avec l'ANCT prévoyant le versement de 44 000 € au syndicat au titre :
  - de l'élaboration de la feuille de route FNE au niveau départemental (24 000 €) ;
  - de la formation d'aidants numériques (20 000 €).

## POINT N°4 – ADOPTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE INTÉGRANT UN VOLET INCLUSION NUMÉRIQUE (FNE) ET LA RÉVISION DU SDUSN : LOT NUMÉRIQUE ENSEMBLE POUR LA PÉRIODE 2024-2027

Le président donne la parole à Madame Céline JULIEN, directrice adjointe du syndicat pour expliciter le contexte.

Mme JULIEN rappelle que le syndicat a adopté en 2018 un schéma des usages et services numériques (SDUSN) qui comprenait trois axes déclinés en 23 actions, dont 13 prioritaires.

En 2022, au regard de l'impact de la crise sanitaire, et après 5 années d'existence, il a été décidé de mettre à jour le SDUSN.

En mars 2023, l'Etat a dévoilé la stratégie nationale France Numérique Ensemble (FNE). Par la circulaire du 28 juillet 2023, il a demandé à ce que cette stratégie soit déclinée à l'échelle départementale.

Le syndicat s'est positionné pour copiloter la démarche avec la Préfecture du Lot dans le but d'établir une gouvernance et une feuille de route autour des enjeux de l'inclusion numérique.

Le syndicat a décidé, en février 2024, d'associer l'élaboration de la feuille de route inclusion numérique à la finalisation de la mise à jour du SDUSN, certaines actions étant communes aux

deux démarches, pour proposer une stratégie globale intitulée « Lot Numérique Ensemble » (LNE).

Mme JULIEN explique que la stratégie Lot Numérique Ensemble comprend donc :

- une première partie qui est en lien avec la démarche France Numérique Ensemble qui comprend 15 actions en matière d'inclusion numérique, dont 8 sont portées ou co-portées par le syndicat avec la Préfecture du Lot (I)
- une deuxième partie qui permet de finaliser la mise à jour du SDUSN avec 7 actions sur les autres dimensions des usages et services numériques (II).

046-200062263-20250307-CS2025-01-DF  
Reçu le 12/03/2025

#### **I. Lot Numérique Ensemble : la feuille de route inclusion numérique en lien avec la démarche France Numérique Ensemble**

A l'issue d'une riche concertation, la feuille de route a été adoptée par le comité de pilotage FNE du 14 octobre 2024. Elle intègre 15 actions, dont 8 sont portées par Lot Numérique ou co-portées avec la Préfecture du Lot :

M. Thibaut LAGACHE, chargé de mission numérique, et Mme Lucie MARTIN, conseillère numérique coordonnatrice, détaillent les actions de la feuille de route :

##### **LOT NUMERIQUE RESPONSABLE :**

1. Former les acteurs de la médiation à animer des ateliers de sensibilisation au numérique responsable,
2. Expérimenter le reconditionnement avec les conseillers/médiateurs numériques en mettant à disposition du matériel aux Lotois non équipés.

##### **LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE :**

Mettre en œuvre la feuille de route inclusion numérique :

3. Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route,
4. Assurer une veille sur les financements et mutualiser l'ingénierie financière.

Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique :

5. Poursuivre la coordination départementale des acteurs de la médiation numérique,
6. Participer au hub régional Rhinocc pour un numérique inclusif,
7. Organiser un évènement annuel de partage et d'acculturation autour du numérique,
8. Former à l'inclusion numérique et outiller les aidants.

Le Président appelle les observations concernant ces actions.

M. MERCADIER (UDAF) demande s'il existe des solutions pour accompagner les plus isolés.

Mme MARTIN lui répond que cette problématique a fait partie des réflexions. Les actions du Secours Populaire et de la Bibliothèque départementale vont permettre d'étendre le réseau de la médiation numérique en formant des bénévoles et d'aller au contact des seniors dans les EHPAD.

M. MERCADIER suggère la détection par le centre des impôts des personnes en difficulté pour réaliser leurs démarches.

Mme MARCOS, directrice du syndicat, précise que des accompagnements à domicile sont possibles, comme ceux réalisés par les conseillères numériques du Département.

M. LAGACHE ajoute que les France Services peuvent accompagner les personnes en difficulté pour faire les démarches avec elles.

M. CHARTRoux signale que les jeunes manquent souvent d'aisance face aux démarches administratives.

Mme MARTIN confirme que ces difficultés ont bien été identifiées, mais peu d'acteurs se sont positionnés pour porter des actions. Seule la Bibliothèque départementale va réaliser une action pour développer l'esprit critique des jeunes.

M. ALAZARD regrette le peu de mobilisation pour porter des actions en faveur des plus vulnérables.

M. LAGACHE indique que la CAF et la MDPH ont été fortement impliqués tout au long de la démarche de concertation. Ces structures n'ont pas pu se positionner pour le moment pour porter des actions, qui pourraient cependant être ajoutées à la feuille de route par la suite.

Le président précise qu'il existe des freins financiers pour porter des actions, mais des pistes de financements restent à creuser.

AR Prefecture

046-200062263-20250307-052025-01-DE  
Reçu le 12/03/2025

Mme JULIEN annonce qu'il y aura à minima un COPIL une fois par an qui réunira des membres de EPCI, préfets, actions, et des membres associés

Comme vu lors du point précédent, une enveloppe de 41 000 € est allouée par l'ANCT pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la feuille de route.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte de la feuille de route inclusion numérique établie en lien avec la démarche France Numérique Ensemble ;
- de confirmer le portage des 8 actions telles qu'exposées ci-dessus par le syndicat.



## II. Lot Numérique Ensemble : des actions complémentaires pour embrasser plus largement les usages et les services numériques en lien avec la révision du SDUSN

Le président remercie M. CHARTRoux qui, contraint par d'autres obligations, quitte la séance. Le président rappelle ensuite le bilan du SDUSN et le contexte de sa révision.

Mme JULIEN explique que le syndicat a capitalisé sur l'élaboration de la feuille de route FNE pour alimenter la révision du SDUSN. Afin de disposer d'une vision dépassant les seuls enjeux de l'inclusion numérique et du numérique responsable, trois ateliers de travail complémentaires ont été organisés en avril et en juin 2024 autour de thématiques en lien avec le premier schéma : tiers-lieux, e-santé et territoire intelligent.

En se basant sur ces ateliers et les premières pistes de travail précédemment déterminées, une première ébauche de feuille de route a été soumise à la commission des usages numériques. Puis un questionnaire complémentaire a été envoyé aux EPCI pour qu'en concertation, élus et techniciens de chaque EPCI précisent la liste des actions à mener au regard de leurs priorités et des ressources (humaines, financières) du syndicat à y associer. Les retours des membres ont conduit à reconfigurer le contenu de la stratégie en écartant certaines actions, et ce pour plusieurs raisons :

- Action jugée non légitime ou non prioritaire ;
- Echelle inadaptée et/ou manque de maturité pour traiter le sujet ;
- Action déjà proposée, voire financée, par un autre acteur ;
- Action intégrée dans une autre action.

Le président précise ce qui n'a pas été retenu suite aux retours des EPCI :

- la formation au numérique des agents et des élus, car des organismes comme le CNFPT et l'AMF en proposent ;
- la mise en place d'une filière de reconditionnement, car il n'y a pas d'acteurs identifiés en capacité de la porter ;
- l'accompagnement des collectivités dans leur stratégie numérique, car l'incubateur des territoires propose cet accompagnement pour une partie de ces collectivités.

M. LAGACHE et Mme MARTIN détaillent les 7 actions complémentaires retenues pour alimenter la feuille de route :

### LOT NUMERIQUE RESPONSABLE :

1. Partager des outils et des bonnes pratiques en matière de numérique responsable.

### LOT NUMERIQUE INNOVANT :

2. Diagnostiquer les besoins en outils et services numériques des collectivités,
3. Rechercher les mutualisations possibles à l'échelle interdépartementale,
4. Effectuer une veille sur les opportunités et assurer le relai d'information auprès des membres,
5. Renouveler le groupement de commande pour l'exploitation du réseau de WIFI public,
6. Accompagner le développement du réseau départemental des tiers-lieux,

7. Mettre en place un programme départemental e-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socioprofessionnelle de la jeunesse.

AR Prefecture

0464200062263-20250307-032025\_01-DE  
Reçu n° 127/03/2025

Mme MARCOS explique que la feuille de route se veut pragmatique et propose un volet expérimental avec le e-sport et le reconditionnement. Le syndicat restera en veille et sera force de proposition sur le territoire avec un rôle de fédération et de mutualisation des actions entre acteurs lorsque cela paraîtra pertinent.

Le président conclut en précisant que le coût de ces actions reste très modéré. Les usages représentent 1% du budget du syndicat. Un palier de baisse des contributions des membres est toujours prévu en 2026.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de valider le portage par le syndicat des 7 actions complémentaires en plus de celles identifiées dans la feuille de route inclusion numérique copilotée avec la Préfecture, telles qu'exposées ci-dessus,
- d'alimenter ainsi la feuille de route plus large en faveur des usages et des services numériques Lot Numérique Ensemble, présentée en annexe 4,
- de réviser le SDUSN sur cette base dans l'optique de l'adoption lors d'un prochain comité syndical de la feuille de route globale Lot Numérique Ensemble pour la période 2024-2027.



Questions diverses :

M. ALAZARD demande des précisions sur la fermeture du réseau cuivre.

Le président lui détaille la procédure de fermeture du réseau cuivre.

M. MARIN signale que des administrés se plaignent de la fibre sur les communes de Saint-Paul-Flaugnac et Castelnau-Montratier.

Le président lui conseille de faire des signalements pour faire remonter les problèmes. La maintenance est prévue dans la DSP.

Mme RODRIGUES demande des précisions sur le projet e-sport et signale que Midi-Pyrénées Prévention (M2P) propose des ateliers gratuits pour les retraités et plus de 60 ans, financés par la CARSAT.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 17h00.

**Le président du syndicat mixte**

Signé électriquement par : André MELLINGER  
Date de signature : 16/11/2024  
Qualité : Présidence Lot Numérique

**André MELLINGER**

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_02-DE  
Reçu le 12/03/2025

NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Comité syndical du 07 mars 2025****Délibération n° CS2025/02 : Désignation d'un nouveau délégué au comité syndical**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFIOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/02 : Désignation d'un nouveau délégué au comité syndical**

AR Préfecture  
1046-2009-2203-20250307-CS2025\_02-DE  
Reçu le 12/03/2025

Suite à la démission de M. Pierre FOUCHE, représentant de la communauté de communes Cauvaldor, il a été procédé par TEPCI à une nouvelle désignation le 07 octobre 2024.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DECIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte de la nomination de Francis LACAYROUZE pour siéger au comité syndical, en tant que délégué suppléant représentant la communauté de communes Cauvaldor.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

<b>AR Prefecture</b>
046-200062263-20250307-CS2025_03-DE Reçu le 12/03/2025 <b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/03 : Actualisation de la commission des usages numériques**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/03 : Actualisation de la commission des usages numériques**

046-200162203-20250307-CS2025\_03-DE  
Reçu le 12/03/2025

~~M. FOUCHE~~ siégeait au sein de la commission des usages numériques (délégué titulaire).

Il convient donc de remplacer M. FOUCHE par M. LACAYROUZE dans cette commission.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte de la nomination de M. Francis LACAYROUZE pour siéger au sein de la commission des usages numériques, en tant que délégué représentant la communauté de communes Cauvaldor.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

Le président du syndicat mixte



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_04-DE  
Reçu le 12/03/2025

NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 mars 2025

**Délibération n° CS2025/04 : Validation du procès-verbal de la commission des usages numériques du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFous, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/04 : Validation du procès-verbal de la commission des usages numériques du 28 juin 2024**

Reçu le 12/03/2025

Une commission des usages numériques s'est tenue le vendredi 28 juin 2024 de 14h30 à 16h45.

Lors de cette commission, les délégués ont examiné des pistes d'actions pour alimenter la feuille de route Lot Numérique Ensemble et finaliser la mise à jour du schéma des usages et des services numériques (SDUSN).

Les membres de la commission des usages ont validé les possibilités d'intervention du syndicat selon 4 axes de travail :

- Lot Numérique Responsable
- Lot Numérique Performant
- Lot Numérique Solidaire
- Lot Numérique Innovant.

Des priorités ont également été arrêtées en ajoutant, sur le dernier axe, le maintien de l'animation des tiers-lieux au niveau actuel et la nécessité de réaliser un panorama/diagnostic des tiers lieux dans le Lot.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte du procès-verbal de la commission des usages numériques du 28 juin 2024, tel que joint en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

<b>AR Prefecture</b>	
046-200062263-20250307-CS2025_04-DE Reçu le 12/03/2025	
	<u>Procès-verbal de la Commission des usages numériques du 28 juin 2024</u>

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, les membres de la commission des usages numériques, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, président.

**Étaient présents :**

Représentant du Département du Lot  
Monsieur André MELLINGER

Pour Territoire d'énergie Lot : Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes  
Madame Valérie BOULPICANTE et Messieurs Stéphane MAGOT, Alain MATHIEU et Jean-Pierre SABRAZAT

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Cahors  
Monsieur Jérôme GILES

**Étaient absents :**

Pour les Communautés de communes : Madame Sylvie PAGES-GRATADOUR, Messieurs Christian LARRAUFIE, Pierre FOUCHE, Jean-Michel COSTES, Laurent ALAZARD, Gérard ALAZARD et Bernard MICHOT

Nombre de délégués	En exercice	14
	Présents	7
	Absents	7
	Votants	7

Date de la convocation	21 juin 2024
------------------------	--------------

## INTRODUCTION ET ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

AR Prefecture

Le président du syndicat, André MELLINGER, remercie les membres pour leur présence. Il ouvre

046-200062965-20250307-CS2025\_04-DE  
Reçu le 12/03/2025

## POINT N°1 – EXAMEN DES PISTES D' ACTIONS POUR ALIMENTER LA FEUILLE DE ROUTE LOT NUMERIQUE ENSEMBLE ET FINALISER LA MISE A JOUR DU SCHEMA DES USAGES ET DES SERVICES NUMERIQUES (SDUSN)

### 1) Objectif de la commission des usages numériques

Céline JULIEN, directrice adjointe du service Lot Numérique, rappelle que le syndicat s'est engagé dans la démarche « France Numérique Ensemble » (FNE) impulsée par l'Etat afin d'aboutir à une feuille de route départementale de l'inclusion numérique, comprenant un volet numérique responsable.

Cette feuille de route viendra enrichir le Schéma départemental des usages et des services numériques (SDUSN) en cours de mise à jour. Pour alimenter cette mise à jour, le syndicat a élargi la réflexion à d'autres enjeux identifiés historiquement :

- Le développement de la e-santé ;
- La structuration du réseau des tiers-lieux ;
- Le développement du « territoire intelligent » (smart territoire).

La feuille de route globale est désormais dénommé **Lot Numérique Ensemble**.

Céline JULIEN rappelle qu'il est nécessaire à ce stade de prioriser les actions les plus pertinentes. Suite à cette première priorisation, des discussions seront engagées, à l'occasion du prochain comité technique le 8 juillet, avec les partenaires pour affiner la sélection des actions prioritaires, en particulier de celles que Lot Numérique ne pourra pas porter. La question du financement des actions retenues sera également à l'ordre du jour, pour identifier qui peut financer quoi.

### 2) Bilan et perspectives

Thibaut LAGACHE, chargé de mission aménagement et usages numériques, revient sur l'historique de la mise en œuvre du SDUSN V1, qui est inscrit dans la loi de 2016 pour une République numérique. Le premier SDUSN a été élaboré en 2017/2018 en concertation avec plus de 80 acteurs locaux. Trois axes de travail principaux et 23 actions ont été identifiés :

- Axe performance : transformation vers l'e-administration
- Axe solidarité : accompagnement du territoire dans la transition numérique
- Axe modernité : développement de l'innovation

Entre 2018 et 2024, les premières réalisations ont été mises en place.

#### Contexte de mise en œuvre du SDUSN :

Depuis 2016, la priorité était donnée au déploiement du Très Haut Débit car le syndicat dispose d'une délégation totale de la compétence « aménagement numérique » (L1425-1 CGCT), alors que la compétence est partagée sur les usages.

La fin des travaux THD approche, avec une bascule en cours sur l'exploitation et la maintenance. Le taux d'abonnement à la fibre des Lotois est encore bas (42%) ce qui interroge sur les usages.

Fin 2023, l'Etat a souhaité décliner la stratégie nationale France Numérique Ensemble à l'échelle départementale en faisant établir une feuille de route autour des enjeux de l'inclusion numérique. Un copilotage s'est alors mis en place dans le Lot associant le syndicat et la Préfecture.

Au premier semestre 2024, l'élaboration de la feuille de route FNE est lancée et devient Lot Numérique Ensemble.

### 3) Enjeux identifiés et définition de 4 nouveaux axes :

Céline JULIEN présente les 4 enjeux identifiés, qui ont permis de définir 4 axes permettant de structurer la feuille de route :

- Développement durable : LOT NUMERIQUE RESPONSABLE
- Performance : Transformation du territoire -> LOT NUMERIQUE PERFORMANT
- Solidarité : Inclusion numérique de tous -> LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE
- Innovation : attractivité, bien vieillir, mobilité -> LOT NUMERIQUE INNOVANT

Alain MATHIEU interroge la pertinence de l'axe « Lot Numérique Responsable » en précisant que le numérique émet certes autant, et même plus, de carbone que l'aéronautique, mais qu'il est plus facile à décarboner. Il pense que l'échelle départementale n'est pas la plus adaptée pour intervenir.

Lucie MARTIN, conseillère numérique coordonnatrice, précise que les émissions carbone du numérique sont principalement dues aux matériels utilisés, pour moitié liées à leur fabrication, et qu'il est possible d'agir localement en favorisant par exemple le reconditionnement.

Le président précise que le but de cette feuille de route est bien de trouver des pistes pour réduire l'impact carbone, par exemple : le recyclage des ordinateurs dans les collèges en les redistribuant aux communes ou aux associations.

Les délégués valident les 4 axes choisis.

### 4) Discussion sur les priorités

Après la validation des axes de la feuille de route, il est proposé d'examiner les actions et de définir, parmi elles, les actions prioritaires en prenant en compte la nécessité de proportionner les moyens financiers et humains à y consacrer.

Dans chaque axe, sont identifiées plusieurs actions. Elles sont analysées avec plusieurs critères : faisabilité, temporalité, priorité (+), coûts RH et financiers... Les actions grisées sont identifiées mais relèvent en général de la compétence de partenaires extérieurs.

#### • Axe 1 : Actions proposées pour l'Axe Lot Numérique Responsable

Lucie MARTIN décline les différentes actions proposées sur ce premier thème en précisant que 2 d'entre-elles paraissent prioritaires (+).

	RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE
<b>I.1 Sensibiliser au numérique responsable</b>						
I.1.a Elaborer et diffuser une charte numérique responsable	🕒		à concevoir	+	2025	
I.1.b Sensibiliser au numérique responsable	🕒	€	à concevoir		2025	
<b>I.2 Lancer une dynamique autour du matériel reconditionné</b>						
I.2.a Favoriser l'achat responsable (marchés publics + connaissance Labels)	🕒		à concevoir		2025	FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE
I.2.b Développer la culture du numérique responsable et outiller les acteurs	🕒🕒	€	à développer		2025	FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE
<b>I.3 Développer une offre d'équipement reconditionné pour le grand public et les associations</b>						
I.3.a Expérimenter le reconditionnement avec les conseillers/médiateurs numériques en mettant à disposition du matériel aux Lotois non équipés	🕒	€	à développer	+	2024	FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE
I.3.b Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour une offre départementale en matériel reconditionné et explorer les conditions de passage à l'échelle de l'expérimentation en cours	🕒🕒	€€	à concevoir		2025	FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_04-DE  
 Reçu le 27/03/2025

Le président appelle les commentaires des participants.

Stéphane. MAGOT estime qu'il est préférable de capitaliser sur les 2 actions prioritaires avant d'investir les suivantes.

Les membres du syndicat sont d'accord avec cette proposition.

• **Axe 2 : Actions proposées pour l'axe Lot Numérique Performant**

Sur ce deuxième axe, Thibaut LAGACHE partage les actions qui s'adressent essentiellement aux collectivités (Département, EPCI), aux élus et aux agents.

	RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE
<b>Le Département</b>						
II.1 Accompagner le Département et ses directions à structurer et coordonner une offre numérique	🕒		à développer	+	2024	
<b>Les EPCI</b>						
II.2 Accompagner et faire monter en compétences les EPCI jusqu'à des stratégies numériques	🕒🕒	€€	à concevoir		2026	
<b>Les élus</b>						
II.3.a Mettre en place des ateliers de sensibilisation des élus sur les enjeux du numérique (cybersécurité, numérique responsable) et les perspectives de développement du territoire (territoire intelligent)	🕒	€	à concevoir		2025	
II.3.b Diagnostiquer le niveau de compétences numériques des élus	🕒		à concevoir		2025	
II.3.c Organiser des ateliers de montée en compétences des élus avec l'appui des conseillers/médiateurs numériques	🕒		à concevoir		2026	
<b>Les agents</b>						
II.4.a Diagnostiquer les compétences des agents publics des membres et mener une expérimentation sur un parcours Pix Territoire avant éventuelle généralisation	🕒🕒	€€	à concevoir		2026	
II.4.b Orienter les agents publics vers les formations correspondant à leurs besoins	🕒		à développer		2026	
II.4.c Organiser des événements de sensibilisation des agents publics aux enjeux du numérique (cybersécurité, numérique responsable, etc.)	🕒	€	à développer		2025	
<b>Les TPE-PME</b>						
II.5 Sensibiliser et acculturer les professionnels aux enjeux de la cybersécurité						

Le président appelle les commentaires des participants.

Stéphane. MAGOT indique qu'au niveau de la CC Quercy Bouriane, ils ont déjà commencé à développer une « éducation numérique » auprès des agents. Il précise que le poste de conseiller

numérique n'a pas été reconduit. Il pense qu'un programme de formation adapté à chaque EPCI serait préférable en fonction des besoins de chacun.

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_04-DE  
 Reçu le 12/03/2025

Le président déclare que pour la CC du Grand Figeac, seulement 2 agents sont affectés au service informatique et qu'ils n'ont pas le temps de dispenser une formation auprès des autres agents.

Stéphane MAGOT trouve qu'il serait intéressant que la DSI du Département arrive à adresser une offre d'accompagnement aux collectivités à travers le SDAIL.

Alain MATHIEU pense que la montée en compétence sera plus facile si c'est le Département qui prend les choses en main. Concernant la cybersécurité, il ajoute que certains opérateurs privés proposent de l'expertise.

Thibaut LAGACHE précise que plusieurs opérateurs publics et privés proposent de la sensibilisation ou de l'accompagnement tels que la cybergendarmerie, l'ANSSI, Rhinocc ou encore Orange.

Stéphane MAGOT propose d'identifier en priorité avec les services techniques quelles sont leurs fragilités et de dispenser des formations adaptées, particulièrement pour les services qui gèrent des outils à distance. Concernant la formation des élus, il suggère d'attendre l'échéance électorale de 2026 (élections municipales).

- **Axe 3 : Actions proposées pour l'Axe Lot Numérique Solidaire**

Dans le cadre de l'axe Lot Numérique Solidaire, Lucie MARTIN détaille les actions proposées en faveur de l'inclusion numérique.

LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE						
Actions proposées						
RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE	
III.1 Poursuivre la coordination des acteurs de la médiation numérique	€€	à maintenir	+	2024	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE	
III.2 Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble						
III.2.a Animer et mettre en œuvre la gouvernance		à développer	+	2024	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE	
III.2.b Structurer un fonds local pour l'inclusion numérique		à concevoir		2025	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE	
III.2.c Rechercher des financements et mutualiser l'ingénierie financière		à concevoir	+	2025	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE	
III.3 Former et outiller les aidants numériques	€€	à concevoir	+	2024	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE	



046-200062263-20250307-CS2025\_04-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Actions proposées

RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE
III.4 Développer les modes d'intervention pour aller vers les publics éloignés					
III.4.a Développer les partenariats avec les dispositifs mobiles existants	€	à concevoir		2025	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
III.4.b Élaborer une stratégie pour renforcer l'offre d'accompagnement au numérique à domicile pour les publics peu mobiles		à concevoir		2025	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
III.5 Organiser un évènement annuel autour du numérique dans le Lot (ex : NEC local)	€	à concevoir	+	2025	FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
III.6 Favoriser la prise en main des outils liés à la parentalité numérique					FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
III.7 Développer des actions impactantes pour la jeunesse autour de l'esprit critique et de l'éducation aux médias et à l'information					FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
III.8 Renforcer la sensibilisation à la cybersécurité					FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

Le président appelle les observations. Aucune n'est à noter

- Axe 4 : Actions proposées pour l'axe Lot Numérique Innovant**

Concernant le dernier axe, Thibaut LAGACHE détaille les actions proposées pour favoriser l'innovation.

LOT NUMERIQUE INNOVANT					
Actions proposées					
RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE
IV.1 Evoluer vers un territoire intelligent, performant et durable					
IV.1.a Diagnostiquer les besoins et définir le champ d'action des acteurs concernés		à concevoir	+	2024	
IV.1.b Rechercher les mutualisations possibles à l'échelle interdépartementale		à concevoir		2025	
IV.1.c Mutualiser des services innovants et performants en lançant des marchés publics dans le cadre d'un groupement de commandes ou centrale d'achat : - audits télécom, SI, cybersécurité, numérique responsable etc. ; - offre de services/outils mutualisés ; - mise en place d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) : fibre dédiée interconnectant les sites des membres sur un réseau sécurisé. - territoire intelligent : WIFI public, environnement, gouvernance, mobilité		à développer		2025	
IV.1.d Déployer des solutions de territoire intelligent pour répondre aux enjeux prioritaires	€€€	à concevoir		2026	

AR Prefecture		RH	Investissement	Maturité	Priorité	Faisabilité	FNE
046-200062263-20250307-CS2025_04-DE Reçu le 12/03/2025 et rendre visible le réseau des tiers-lieux du département		⌚⌚⌚	€€	à développer			
IV.3 Mettre en place un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse		⌚⌚	€€	à concevoir	+		
IV.4 Coordonner un projet départemental de téléconsultation		⌚⌚		à concevoir			
IV.5 Accompagner les acteurs du maintien à domicile sur les outils numériques du bien vieillir							
IV.6 Créer un pass tiers-lieux pour les nouveaux arrivants							

Le président appelle les commentaires des participants sur cet axe.

Stéphane MAGOT fait part de son intérêt concernant le lancement d'un groupement d'achats, notamment pour retenir des solutions permettant la sécurisation et la fiabilisation des données.

Alain MATHIEU intervient sur la partie « territoire intelligent » en déclarant qu'il serait intéressant de mettre en place des capteurs dans certaines situations, par exemple pour relever le niveau des ordures ménagères afin d'adapter les circuits de ramassage aux besoins réels.

Stéphane MAGOT présente le projet PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) comme exemple d'avancée innovante, mise en place par TE 46.

Le président évoque l'action IV.4 qui consiste à mettre en place un plan départemental de coordination de la téléconsultation. Il pense qu'il y a déjà actuellement beaucoup d'acteurs qui interviennent dans le domaine de la e-santé (ARS, associations, etc.) et qu'il serait complexe d'investir ce champ. Il revient sur le programme e-sport intergénérationnel et approuve le positionnement du département comme laboratoire d'essai pour répondre aux enjeux du bien vieillir et de l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse.

Céline JULIEN interroge enfin les délégués sur le positionnement du syndicat vis-à-vis de la structuration du réseau des tiers-lieux.

Le président estime que le syndicat doit a minima maintenir son niveau d'intervention actuelle et demande si nous disposons à ce jour d'une estimation du nombre de personnes qui utilisent ces tiers-lieux, dans le but de justifier à création d'un poste de coordination dédié.

Stéphane MAGOT propose que l'on établisse dans un premier temps un état des lieux de l'offre tiers-lieux dans le Lot, pour identifier leurs organisations, les services qu'ils proposent et les usages qui en sont faits avant d'aller plus loin.

Les priorités concernant cet axe sont validées en ajoutant le maintien de l'animation des tiers-lieux au niveau actuel et le panorama/diagnostic à réaliser.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le président du syndicat

Signé électroniquement par : André MELLINGER  
Date de signature : 20/11/2024  
Présidence Lot Numérique

André MELLINGER

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_05-DE

Reçu le 12/03/2025

NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 mars 2025

**Délibération n° CS2025/05 : Procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Énergies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Énergies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFIOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/05 : Procès-verbal de la commission consultative des services publics locaux du 15 novembre 2024**

Reçu le 12/03/2025

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) s'est réunie le 15 novembre 2024 de 10h30 à 11h45.

Cette séance fut l'occasion de présenter aux membres de la commission, et notamment aux représentants de l'association de consommateurs UDAF et UFC, l'avancée des déploiements FTTH et de répondre à leurs interrogations à ce sujet. La CCSPL a examiné le rapport annuel 2023 du délégataire ALL'FIBRE concernant la délégation de service public (DSP) FTTH.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte du procès-verbal, tel que joint en annexe, de la commission consultative des services publics locaux du 15 novembre 2024.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

046-200062263-20250307-CS2025\_05-DE  
Reçu le 12/03/2025



**Procès-verbal de la Commission  
consultative des services publics  
locaux du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre, les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot  
Monsieur André MELLINGER, Président

Représentant de Territoire d'Energie Lot en visioconférence  
Monsieur Guillaume BALDY, Vice-Président

Représentant des Communautés de communes en visioconférence  
Messieurs Thierry CHARTRoux, Vice-Président, et Bernard MICHOT

**Était représenté par pouvoir :**

Pour le Département, a donné pouvoir  
Monsieur Dominique MARIN, Vice-Président à Monsieur André MELLINGER, Président

**Étaient excusés :**

Pour les Communautés de communes  
Messieurs Stéphane MAGOT, Vice-Président et Gérard ALAZARD

Pour UFC  
Monsieur Pierre MAUGIS

**Était absent :**

Monsieur Michel MERCADIER, UDAF

Nombre de délégués	En exercice	9
	Présents	4
	Pouvoir	1
	Votants	5

Date de la convocation	08 novembre 2024
------------------------	------------------

## INTRODUCTION ET ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE AR Prefecture

046-200062263-20250307-CCS2025-05-DE  
Reçu le 12/05/2025

Le président du syndicat mixte Lot Numérique et de la commission consultative des services publics locaux M. MELLINGER, déclare ouverte la séance à 10h30.

Il remercie les présents, et rappelle le rôle de la commission qui est de donner un avis consultatif sur le déploiement d'un service public, ici celui de la fibre optique.

### POINT N°1 – AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE ALLIANCE TRÈS HAUT DÉBIT

En introduction, le président réalise une présentation factuelle de l'historique de la délégation de service public et de ses principales caractéristiques.

Le président rappelle qu'en association avec les départements de l'Aveyron et de la Lozère, un contrat de DSP a été signé en décembre 2017 pour une durée de 25 ans, dont 5 ans dédiés à la construction d'un réseau de fibre jusqu'aux habitations sur 100 % du territoire des 3 départements.

La société Orange a été retenue par le groupement et reste cautionnaire de la filiale qu'elle a créée, Alliance très haut débit (ALL'FIBRE).

En 2021, les RIP de France ont été regroupés au sein d'une nouvelle entité « Orange Concessions », dont le capital est partagé entre Orange, la Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest.

Lors de l'exercice 2021, la société ALL'FIBRE a donc changé de statut. Suite à la signature de l'avenant du 26 juillet 2021, elle est devenue une société par actions simplifiées (SAS) au sein d'Orange Concessions.

Le président rappelle l'échéancier d'examen du rapport annuel livré par ALL'FIBRE fin mai, puis complété, avec une version définitive transmise en octobre.

Le président invite à examiner le rapport 2023 et plus précisément son analyse réalisée par le cabinet de conseil Caphornier.

Il relève les faits marquants de l'année 2023 :

- une progression du déploiement avec 29 920 nouveaux bâtiments raccordables, soit une augmentation de 11 % des prises commercialisables,
- une progression de 49 % du nombre de clients raccordés, avec 37 210 clients supplémentaires.

Le rapport annuel 2023 est de qualité, comme celui de l'exercice précédent. Il répond à la grande majorité des obligations légales et contractuelles.

Le président indique que le rapport est composé de 3 volets, qu'il va détailler :

- ✓ Volet technique
- ✓ Volet commercial
- ✓ Volet financier

Pour le volet technique, la construction des PM est achevée à l'issue de l'année 2023, les NRO ayant quant à eux déjà été tous implantés dès 2021.

Le président indique qu'en 2023, il y a eu une progression du déploiement avec une augmentation de 11 % des prises commercialisables.

Un léger retard du nombre de prises en comparaison au prévisionnel (- 2 %), ce qui ne permet pas d'envisager la fin du déploiement avant la fin d'année 2024 dans le cas le plus optimiste.

Le bilan d'exploitation fait état de 1 557 incidents sur l'exercice 2023 sur les 3 départements.

Les engagements de délai de rétablissements ne sont pas respectés.

709 k€ de pénalités ont été appliquées sur la période 2018 - T1 2022.

Le nombre de clients mesuré au vu de ce que l'on peut constater par ailleurs

046-200062263-20250307-CS2025\_05-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le taux de disponibilité du réseau a été de 99,99 %, ce qui respecte les engagements de la convention.

Le taux de saturation du réseau est élevé et atteint 8,03 %, mais les réserves de capacités sont satisfaisantes (91,97 %).

En 2023, l'engagement de contrôler l'intégralité des armoires a presque été tenu : 1 297 PM ont été contrôlés sur un objectif de 1 308.

Pour le volet commercial, le président rappelle qu'ALL'FIBRE commercialise le réseau auprès des FAI. Ce sont les FAI qui proposent des abonnements et réalisent le raccordement final.

L'année est en accord avec les projections avec une augmentation de 49 % du taux de commercialisation. 37 210 nouveaux clients ont été raccordés (76 651 à fin 2022).

La progression du nombre de clients raccordés peut s'expliquer par l'arrivée de nouveaux opérateurs dont trois d'envergure nationale en 2021 et 2022.

Le taux réel de pénétration fin 2023 est ainsi de 36,6 % contre 36,0 % prévu par le délégataire.

Le délégataire a mis à jour ses prévisions pour les années à venir qui semblent faibles en volume et en progression au regard des FAI présents.

M. CHARTROUX suggère qu'avec la fermeture du cuivre, les taux d'abonnement devraient monter.

M. FAVRE, chargé de mission infrastructures de télécommunications, précise qu'il y a une perte d'environ 5% des abonnés qui restent sur d'autres réseaux ; il y a aussi le problème des résidences secondaires qui sont plus difficilement atteignables. Le délégataire a initié une animation sur le territoire pour remplir le réseau.

Pour le volet financier, le bilan financier de l'exercice 2023 s'est fortement dégradé comparé à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par une diminution du chiffre d'affaires corrélée à une forte augmentation des charges d'exploitation.

La situation financière d'ALL'FIBRE reste fragile du fait du retard dans le déploiement et de la faible commercialisation.

Le président informe les participants qu'Orange, maison mère d'ALL'FIBRE, justifie le retard du déploiement par un surcoût de 35 % par prise par rapport à ce qui était prévu dans le contrat. Des chantiers ont donc été suspendus. Le président précise que le Lot souhaite que les engagements contractuels soient respectés et qu'il n'y ait pas de prises laissées de côté. L'éventuelle erreur de calcul d'Orange incombe à l'opérateur.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) 30 123 k€. Cet EBE positif est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (- 25 555 k€).

Cela s'explique essentiellement par la baisse des recettes d'exploitation qui ont diminué de -13 742 k€ par rapport à l'exercice précédent (58 544 k€ en 2023 contre 72 286 k€ en 2022) ; le chiffre d'affaires lié au cofinancement a diminué de - 24 408 k€ de 110 % par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires est donc en deçà des prévisions issues du plan d'affaires.

Le résultat net réalisé (- 13 252 k€), est très largement inférieur au résultat net prévu dans le plan d'affaires initial.

La commercialisation de nouvelles prises dans des forts volumes pourrait permettre à Alliance de rééquilibrer son économie à terme avec notamment la vente aux FAI de nouvelles tranches de cofinancement.

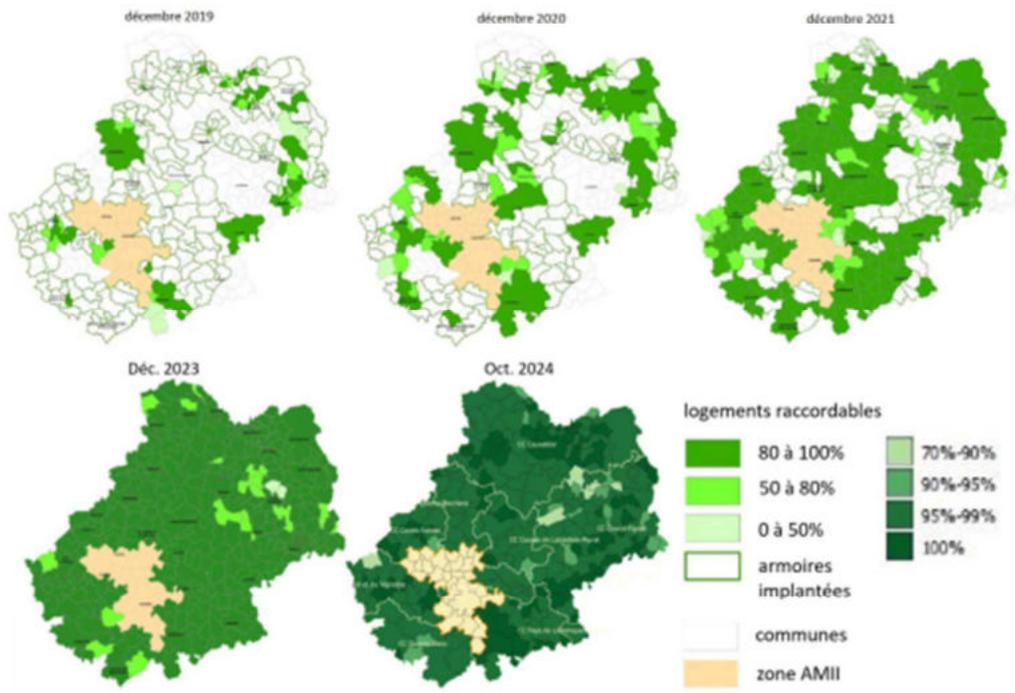
Le président signale qu'ALL'FIBRE évoque régulièrement des problèmes de trésorerie liés au manque de recettes commerciales.

AR Prefecture  
046-200062263-20250307-CS2025\_05-DE  
Reçu le 12/05/2025

Or, le taux de commercialisation devrait normalement fortement augmenter ; ce qui n'est pas le cas dans les prévisions faites par le délégataire. Le taux de commercialisation pourrait évoluer plus rapidement que les prévisions du délégataire.

Le sujet de la commercialisation reste un des sujets essentiels de cette DSP.

Le président présente ensuite à titre d'information l'avancement considérable du déploiement entre 2019 et 2024 :



Le président appelle les observations des membres.

Pas d'observations des participants.

Le président indique qu'il prévoit de faire le tour des EPCI à partir de début 2025 pour continuer de les informer sur la DSP : la construction et l'exploitation du réseau, ainsi que l'équilibre financier.



La commission a examiné le rapport annuel du délégataire ALL'FIBRE concernant la délégation de service public relative à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTH pour l'année 2023.

La séance est levée à 11h45.



**Le président du syndicat mixte**

Signé électroniquement par : André MELLINGER  
Date de signature : 30/12/2024  
Qualité : Présidence Lot Numérique

**André MELLINGER**

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_06-DE  
Reçu le 12/03/2025

NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 mars 2025

## Délibération n° CS2025/06 : Attributions exercées par le Bureau et par le Président

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Etaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Etaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Etaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFIOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/06 : Attributions exercées par le Bureau et par le**

**Président**

046-200062263-20250307-CS2025\_06-DE

Reçu le 12/03/2025

Conformément aux statuts, le président rend compte des attributions exercées par délégation.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des lettres de commande :

Titulaire	N° de la lettre de commande	Objet	Montant TTC
La Mêlée	LC2024-01-FP	AMO élaboration feuille de route FNE	24 000 €
Restaurant L'Entre Pots	LC2024-02-FP	Repas des conseillers/médiateurs numériques dans le cadre de la rencontre trimestrielle	268,80 €
La Poêle Gourmande	LC2024-03-FP	Buffet atelier FNE n°1	1 020 €
Restaurant le Petit Bouchon	LC2024-04-FP	Repas atelier révision SDUSN tiers-lieux	273 €
La Poêle Gourmande	LC2024-05-FP	Buffet atelier FNE n°2	1 080 €
Futur composé	LC2024-06-FP	Repas référent + coordonnatrice NEC national	120 €
Koesio Corporate IT	LC2024-07	Disques durs pour reconditionnement	3 830,40 €
Atelier Canopé	LC2024-08	Animation IA conseillers/médiateurs numériques n°1 Sensibilisation	400 €
Mets Saisons	LC2024-09-FP	Repas des conseillers/médiateurs numériques dans le cadre de la rencontre trimestrielle	357 €
Point P Bretenoux	LC2024-10-YB	Panneau grillage site téléphonie mobile	290,81 €
Atelier Canopé	LC2024-11-FP	Animation IA conseillers/médiateurs numériques n°2 – Co-construction d'un atelier	400 €
Offtek	LC2024-12-LM	RAM PC reconditionnés	724,51 €
Best Western Hôtel du Pont d'Or	LC2024-13-FP	Repas des conseillers/médiateurs numériques dans le cadre de la rencontre trimestrielle	345 €
Figeacteurs	LC2024-14-FP	Animation rencontre des tiers-lieux du Lot	800 €
Le mot à dire	LC2024-15-FP	Animation FALC	585 €
Restaurant le Bardouquet	LC2024-16-FP	Repas des conseillers/médiateurs numériques dans le cadre de la rencontre trimestrielle	190,80 €



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte des lettres de commande passées dans le cadre des délégations exercées.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**

  
**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

<b>AR Prefecture</b>
 046-200062263-20250307-CS2025_07-DE Reçu le 12/03/2025 <b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/07 : Convention d'utilisation temporaire de la salle de réunion de la Maison du Parc**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFous, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/07 : Convention d'utilisation temporaire de la salle de réunion de la Maison du Parc**

Reçu le 12/03/2025

Les délégués de Lot Numérique ont exprimé le souhait que le comité syndical soit plus souvent délocalisé à un emplacement géographique qui permettrait de réduire le temps de déplacement des élus les plus éloignés de Cahors.

Le syndicat s'est rapproché du Parc naturel régional des Causses du Quercy pour utiliser leur salle, localisée plus en centralité du département, sur la commune de Cœur-de-Causse.

Le Parc accepte de mettre à disposition gracieusement la salle pour la tenue du prochain comité syndical prévu le 04 avril 2025, sous condition de signature d'une convention de mise à disposition.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DECIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le président à signer la convention d'utilisation temporaire de la salle de réunion de la Maison du Parc, telle que jointe en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

**Convention d'utilisation temporaire de la salle de réunion de la Maison du Parc**  
AR Préfecture

046-200062263-20250307-CS2025\_07-DE  
Reçu le 12/03/2025

Entre

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, représentée par sa Présidente Madame Catherine MARLAS, les Canavals – Labastide-Murat – 46240 Cœur de Causse  
dénommé ci-après « Le Parc »

Et

L'organisme/association

Syndicat Lot Numérique

Adresse...

Département du Lot , Avenue de l'Europe, 46000 Cahors

Nom du responsable :

M. André Mellinger

Fonction : Président.....

Téléphone : 05.65.53.43.31

Mail : lot.numérique@lot.fr.....

dénommé ci-après « Le bénéficiaire »

Numéro de Siret IMPERATIF :  
20006226300013.....

Nombre de personnes maximum attendues :  
...25.....

Type de réunion :

Comité syndical.....

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Le Parc met à disposition du bénéficiaire, la salle de réunion de la Maison du Parc, à titre gratuit sise à Labastide-Murat – 46240 Cœur de Causse au lieu-dit « Les Canavals ».

- la salle de réunion de la Maison du Parc
- tables
- chaises
- accès au coin cuisine

<input type="checkbox"/> les sanitaires et local ménage AR Prefecture <b>MATERIEL</b> 62263-20250307-CS2025_07-DE Recu. Le 12/03/2025 <input checked="" type="checkbox"/> le Vidéo projecteur <input checked="" type="checkbox"/> l'accès internet
---

## Article 2 : Durée

Dates	Matin Horaires	Après midi Horaires	Soir Horaires	Journée entière
Vendredi 4 avril 2025	9H – 12H30			

## Article 3 : Remise des clefs et/ou du matériel

L'accès à la salle se fera par l'entrée principale.

La remise des clés et/ou du matériel ne sera effective qu'après :

- la signature de la présente convention,
- la réception de l'attestation d'assurance,

## Article 4 : Restitution de la caution

Le chèque de caution sera rendu après vérification de la salle de réunion de la Maison du Parc et/ou du matériel.

Si la salle ou le matériel sont détériorés, le montant de la caution sera conservé ou restitué contre remise d'un chèque correspondant aux dommages subis.

## Article 5 : Assurance

Le bénéficiaire reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité et les risques de dommages matériels et corporels pouvant intervenir durant le déroulement de la réservation. Cette police, portant le numéro C2023-1534 est souscrite auprès de la Compagnie SMACL Assurances (joindre obligatoirement l'attestation d'assurance lors de la signature de la convention).

Le Parc décline toute responsabilité en cas de vols qui pourraient se produire à l'intérieur de la salle réservée.

## Article 6 : Tarifs

Salle de réunion de la Maison du Parc		TARIF
	Demi-journée ou soirée	65 €
	Journée	100 €
	Journée et soirée	150 €
	Forfait annuel (en fonction de la disponibilité de la salle au jour de la demande de réservation)	200 €
Vidéo-projecteur		Gratuit
Accès internet		Gratuit

**Article 7 : Affichage - Publicité**

Il est interdit :

- d'apposer des affiches ou décorations sur les murs et sur les parois vitrées. Des panneaux d'affichage seront mis à disposition sur demande.
- de cuisiner, de manger ou réchauffer des plats à l'intérieur de la salle.

**Article 8 : Ménage**

Le ménage (vider les poubelles, balayer, enlever les tâches sols, murs...) est à la charge du bénéficiaire : aspirateur, balais et serpillières sont à disposition dans le local ménage. Des pénalités à hauteur de 60 € seront appliquées en cas de non-respect des conditions de nettoyage.

**Article 9 : Mesures sanitaires**

Le bénéficiaire est tenu de faire respecter les mesures sanitaires en vigueur.

**Article 10 : Sécurité**

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité.

**Article 11 : Date d'effet**

La présente convention prend effet à la date de la signature de la présente convention pour une durée allant jusqu'à la fin de la réservation.

La signature de la convention pourra se faire par mail : chacun disposera d'un exemplaire signé.

Fait, à Cœur de Causse, le 13 janvier 2025

Le responsable



La Présidente du Parc

Madame Catherine MARLAS

<b>AR Prefecture</b>
046-200062263-20250307-CS2025_08-DE Reçu le 12/03/2025
<b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/08 : Actualisation de l'annexe n°3 à la convention de groupement de l'autorité concédante**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Etaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Etaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Etaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFous, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/08 : Actualisation de l'annexe n°3 à la convention de groupement de l'autorité concédante**

Reçu le 12/03/2025

La convention de délégation de service public (DSP), relative à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit FTTH, définit les flux financiers entre le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), coordonnateur du groupement de l'autorité concédante Aveyron-Lot-Lozère, et le délégataire Alliance Très Haut Débit.

La convention de groupement d'autorités concédantes, signée le 22 juillet 2016, et ses avenants n°1 du 18 mai 2018 et n°2 du 05 avril 2019 déterminent le rythme et le montant des flux financiers entre les membres du groupement et le SIEDA.

Pour coller au mieux à l'avancement du déploiement, l'avenant n°2 à la convention de groupement prévoit que le planning des appels de fonds est remis à jour chaque fin d'année par une actualisation de l'annexe 3 qui définit les subventions de l'année à venir.

Le SIEDA a transmis au syndicat l'annexe 3 actualisée qui fixe à 4 751 947 € le montant plafond des subventions qui pourront être sollicitées durant l'année 2025.

Aussi, il est proposé aux membres de prendre acte de l'actualisation de l'annexe 3.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte de l'actualisation de l'annexe n°3 à la convention de groupement d'autorités concédantes, telle que présentée en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**

  
**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

Échéance	AR Prefecture			Lot			Lozère		
	Année	trimestre	PER	Racco	Total	PER	Racco	Total	
016 200062203 2025	Reçu le 12/03/2025	avril	1 894 836 €	67 319 €	1 962 155 €	907 942 €	29 821 €	937 763 €	
		juillet	1 897 460 €	67 319 €	1 964 779 €	909 200 €	29 821 €	939 021 €	
		octobre		67 319 €	67 319 €		29 821 €	29 821 €	
2	2019	T1	312 091 €	167 735 €	479 826 €	0 €	74 304 €	74 304 €	
		T2		0 €	0 €		0 €	0 €	
		T3		0 €	0 €		0 €	0 €	
		T4	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	
3	2020	T1		0 €	0 €		0 €	0 €	
		T2	5 469 543 €	0 €	5 469 543 €	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	
		T3		100 000 €	100 000 €		0 €	0 €	
		T4	5 469 543 €	100 000 €	5 569 543 €	3 266 190 €	0 €	3 266 190 €	
4	2021	T1	5 600 000 €	300 000 €	5 900 000 €	1 600 000 €	150 000 €	1 750 000 €	
		T2	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
		T3	3 000 000 €	300 000 €	3 300 000 €	0 €	0 €	0 €	
		T4	0 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	80 000 €	
5	2022	T1	4 500 000 €	300 000 €	4 800 000 €	2 950 000 €	150 000 €	3 100 000 €	
		T2	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	
		T3	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	
		T4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
6	2023	T1		300 000 €	300 000 €	970 191 €	150 000 €	1 120 191 €	
		T2		300 000 €	300 000 €		150 000 €	150 000 €	
		T3		300 000 €	300 000 €		150 000 €	150 000 €	
		T4			0 €			0 €	
7	2024	T1		350 000 €	350 000 €	285 656 €	200 000 €	485 656 €	
		T2			0 €			0 €	
		T3			0 €			0 €	
		T4	2 000 000 €	350 000 €	2 350 000 €	1 700 000 €	200 000 €	1 900 000 €	
8	2025	T1	2 000 000 €	250 000 €	2 250 000 €	1 000 000 €	150 000 €	1 150 000 €	
		T2		250 000 €	250 000 €		150 000 €	150 000 €	
		T3	1 751 947 €	250 000 €	2 001 947 €	526 494 €	150 000 €	676 494 €	
		T4		250 000 €	250 000 €		150 000 €	150 000 €	
9	2026	T1		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €	
		T2		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €	
		T3		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €	
		T4		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €	
10	2027	T1		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €	
		T2		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €	
		T3		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €	
		T4		133 609 €	133 609 €		49 963 €	49 963 €	
		<b>Total</b>	<b>37 895 420 €</b>	<b>6 204 123 €</b>	<b>44 099 543 €</b>	<b>18 115 673 €</b>	<b>2 743 616 €</b>	<b>20 859 289 €</b>	



Subvention PER et RACCO déjà appelées au Lot et Lozère

Subvention maximum PER et Racco à appeler par SIEDA 2025

<b>AR Prefecture</b>
046-200062263-20250307-CS2025_09-DE Reçu le 12/03/2025 <b>LOT</b> <b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/09 : Présentation de la feuille de route Lot Numérique Ensemble**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFous, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

**Délibération n° CS2025/09 : Présentation de la feuille de route Lot Numérique Ensemble**

AR Préfecture  
046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE

Reçu le 12/03/2025

Le comité syndical du 21 octobre 2024 a adopté la révision du schéma des usages et services numériques (SDUSN) qui a pris la forme de la feuille de route Lot Numérique Ensemble 2024-2027 déclinée en 22 actions, dont quinze sont portées par le syndicat.

Depuis, la feuille de route a été finalisée. Elle se décompose comme suit :

- Introduction
- Méthode d'élaboration de la feuille de route
- Un engagement réaffirmé du lot en faveur du développement des usages et services numériques au travers de 3 axes :
  - Lot Numérique Responsable : 3 actions
  - Lot Numérique Solidaire : 12 actions
  - Lot Numérique Innovant : 7 actions
- En annexe : le diagnostic inclusion numérique 2024



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de prendre acte de la feuille de route Lot Numérique Ensemble 2024-2027, tel que présentée en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

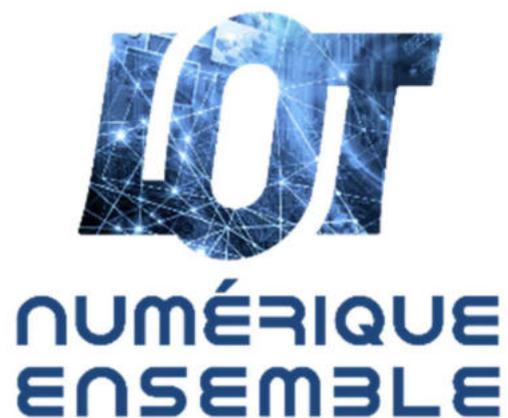
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

# Feuille de route 2024-2027



# SOMMAIRE

INTRODUCTION...Prefecture..... 3

METHODE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE..... 4

UN ENGAGEMENT REAFFIRME DU LOT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES.. 7

**1 LOT NUMERIQUE RESPONSABLE ..... 8**

Fiche n°1 : Partager des outils et bonnes pratiques numérique responsable..... 8

Fiche n°2 : Former les acteurs de la médiation à animer des ateliers de sensibilisation au numérique responsable ..... 9

Fiche n°3 : Expérimenter une boucle de reconditionnement solidaire ..... 10

**2 LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE ..... 11**

**2.1 Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble.....11**

Fiche n°4 : Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route départementale..... 11

Fiche n°5 : Assurer une veille sur les financements et mutualiser l'ingénierie financière ..... 12

**2.2 Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique .....13**

Fiche n°6 : Poursuivre la coordination départementale des acteurs de la médiation numérique ..... 13

Fiche n°7 : Participer au Hub régional RhinOcc pour un numérique inclusif ..... 14

Fiche n°8 : Former à l'inclusion numérique et outiller les aidants ..... 15

**2.3 Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique pour aller vers les publics éloignés.....16**

Fiche n°9 : Former à la médiation numérique les bénévoles du Secours Populaire du Lot ..... 16

Fiche n°10 : Former à la médiation numérique les professionnels et les bénévoles des bibliothèques. 17

Fiche n°11 : Diffuser l'offre départementale du numérique culturel auprès des publics seniors résidant en établissements d'accueil..... 18

**2.4 Accompagner les jeunes et leurs parents dans leur vie numérique.....20**

Fiche n°12 : Favoriser la prise en main des outils liés à la parentalité numérique ..... 20

Fiche n°13 : Coordonner et développer les actions pour une jeunesse numérique responsable..... 21

**2.5 Protéger des cybermenaces .....22**

Fiche n°14 : Renforcer la sensibilisation des Lotois à la cybersécurité ..... 22

Fiche n°15 : Sensibiliser et acculturer les professionnels des TPE-PME aux enjeux de la cybersécurité ..... 23

**3 LOT NUMERIQUE INNOVANT ..... 24**

**3.1 Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable.....24**

Fiche n°16 : Améliorer la connaissance des outils et services numériques existants sur le territoire, favoriser le partage et identifier les besoins éventuellement convergents..... 24

Fiche n°17 : Rechercher les mutualisations possibles à l'échelle interdépartementale ..... 25

Fiche n°18 : Effectuer une veille sur les opportunités et assurer le relai d'information auprès des membres ..... 26

Fiche n°19 : Renouveler le groupement de commande pour l'exploitation du réseau de WIFI public.... 27

Fiche n°20 : Organiser un évènement annuel de partage et d'acculturation autour du numérique..... 28

**3.2 Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies.....29**

Fiche n°21 : Accompagner le développement du réseau départemental des tiers-lieux ..... 29

Fiche n°22 : Mettre en place un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse ..... 30

**ANNEXE : DIAGNOSTIC INCLUSION NUMERIQUE 2024 ..... 32**

# INTRODUCTION

Conformément à la Loi pour une République numérique, le syndicat Lot Numérique a adopté en 2018 un schéma des usages et services numériques (SDUSN). Il comprenait trois axes :

- Axe performance : transformation vers l'e-administration,
- Axe solidarité : accompagnement du territoire dans la transition numérique,
- Axe modernité : développement de l'innovation.

Les trois axes ont été déclinés en 23 actions, dont 13 prioritaires.

La crise sanitaire en 2020 et en 2021 a freiné la mise en œuvre du schéma et, simultanément, a accéléré la digitalisation de la société et du décrochage de certaines populations.

Le syndicat a donc priorisé son action sur l'axe solidarité pour favoriser l'inclusion numérique, notamment au travers du recrutement d'une conseillère numérique coordonnatrice.

En 2022, au regard de l'impact de la crise sanitaire, et après cinq années d'existence, il a été décidé de mettre à jour le SDUSN. Un bilan a été réalisé, ainsi qu'un benchmark, en recueillant des témoignages d'autres territoires. Les membres du syndicat ont également été sondés. Des premières pistes de travail ont été définies par la commission des usages numériques en janvier 2023.

En mars 2023, l'Etat a dévoilé la stratégie nationale France Numérique Ensemble (FNE). Par la circulaire du 28 juillet 2023, il a demandé à ce que cette stratégie soit déclinée à l'échelle départementale. Le syndicat s'est positionné pour copiloter la démarche avec la Préfecture du Lot dans le but d'établir une gouvernance et une feuille de route autour des enjeux de l'inclusion numérique.

Enfin, le syndicat a décidé, en février 2024, d'associer l'élaboration de la feuille de route inclusion numérique, à la finalisation de la mise à jour du SDUSN, certaines actions étant communes aux deux démarches, pour proposer une stratégie globale intitulée « Lot Numérique Ensemble » (LNE).

La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif mené en lien étroit avec les membres du syndicat et les partenaires locaux, afin d'apporter des solutions adaptées à la fois aux besoins des membres et à ceux des Lotois.

La feuille de route Lot Numérique Ensemble ainsi obtenue est articulée autour de trois axes :

- Lot Numérique Responsable
- Lot Numérique Solidaire
- Lot Numérique Innovant

Les trois axes ont été déclinés en 22 actions, dont 15 portées ou co-portées par le syndicat.

La feuille de route a vocation à vivre et à évoluer au fil des années et des besoins. Elle s'inscrit dans la continuité du rôle conféré au syndicat sur la question des usages numériques et de l'inclusion. Le syndicat poursuit son travail de veille et reste force de proposition sur le territoire avec un rôle de fédération et de mutualisation des acteurs lorsque cela paraît pertinent, dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des changements sociétaux et des enjeux à venir.

# METHODE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Depuis 2016, le syndicat Lot Numérique se consacre prioritairement au déploiement du Très Haut Débit (THD), disposant d'une délégation totale de la compétence « aménagement numérique » (1425 CCOT), alors que la compétence est partagée sur les usages.

La Loi pour une République numérique a inscrit la possibilité pour les porteurs des schémas d'aménagement (infrastructures) de se doter d'une stratégie de développement des usages et des services numériques.

Le schéma des usages et des services numériques (SDUSN) lotois a été élaboré en 2017/2018 en concertation avec plus de 80 acteurs locaux. Trois axes ont été définis, puis déclinés en 23 actions, dont 13 prioritaires.

En 2022, il a été décidé de mettre à jour le SDUSN au regard :

- de l'approche de la fin des travaux THD, avec une bascule en cours sur l'exploitation et la maintenance des infrastructures ;
- de la crise sanitaire en 2020-2021, qui a freiné la mise en œuvre du SDUSN. Elle a en parallèle accéléré la digitalisation de la société et favorisé le décrochage de certains publics.

La révision du SDUSN a suivi sept étapes :

## I. Réalisation du bilan du SDUSN et perspectives

Le syndicat a établi le bilan des réalisations du SDUSN entre 2018 et 2022. Les principales actions menées durant cette période ont été les suivantes :

- L'accueil de l'étape régionale de l'IntercoTour en 2019, un événement de sensibilisation au numérique des acteurs publics porté par le réseau des InterConnectés ;
- Les 100 bornes WIFI public installées dans les communes du Lot ;
- La coordination des conseillers et médiateurs numériques mise en place depuis fin 2021 ;
- Le recensement des formations « usages numériques » pour les agents en 2020 ;
- Des rencontres/formations pour le réseau des tiers-lieux.

Suite au bilan, le syndicat a réalisé un benchmark et des entretiens auprès des techniciens des membres du syndicat et de quelques partenaires pour définir des perspectives.

## II. Prise de hauteur via les témoignages d'autres territoires

Afin de prendre de la hauteur, le syndicat a organisé 4 webinaires de partage d'expérience autour des thématiques suivantes :

- Manche Numérique : mutualisation d'outils/services et smart territoire,
- E-Meuse Santé : téléconsultation et maintien des seniors à domicile,
- La Dynamo du Gers : le réseau de tiers-lieux,
- Sicoval : inclusion numérique et numérique responsable.

Ces témoignages ont été suivis d'un comité technique avec les membres du syndicat pour établir des premières propositions d'orientation.

## III. Commission des usages numériques : premières pistes

En janvier 2023, une première commission des usages numériques a permis de partager le bilan du SDUSN et les enjeux identifiés.

Les membres de Lot Numérique ont pu s'exprimer sur les axes et les priorités à donner au nouveau schéma.

## IV. Intégration de la démarche FNE

En mars 2023, l'Etat a dévoilé la stratégie nationale France Numérique Ensemble (FNE). Par la circulaire du 28 juillet 2023, il a demandé à ce que cette stratégie soit déclinée à l'échelle départementale. Le syndicat s'est positionné comme copilote, avec la Préfecture du Lot, pour territorialiser la stratégie France Numérique Ensemble à l'échelle départementale.

Le syndicat a décidé, en février 2024, d'associer l'élaboration de la feuille de route inclusion numérique, à la finalisation de la mise à jour du SDUSN, certaines actions étant communes aux deux démarches, pour proposer une stratégie globale intitulée « Lot Numérique Ensemble » (LNE).

La stratégie Lot Numérique Ensemble comprend donc :

- une première partie exclusivement en lien avec la démarche FNE ;
- une deuxième partie qui permet de finaliser la mise à jour du SDUSN.

## V. Concertation

### Dans le cadre de France Numérique Ensemble

Le 28 mars 2024, le Département a accueilli la première journée d'ateliers FNE, organisée par le syndicat et la Préfecture, avec l'appui du Rhinocc, le hub régional favorisant l'inclusion numérique.

Plus de cinquante participants ont répondu à l'invitation pour établir ensemble le diagnostic de l'inclusion numérique dans le Lot. Lors d'une seconde journée de travail, le 17 mai 2024, une quarantaine d'acteurs a participé à l'élaboration de fiches action.

Ces fiches action ont été examinées en comité technique le 9 juillet, en étant articulées autour des grandes thématiques suivantes :

- Lancer une dynamique territoriale autour du matériel reconditionné ;
- Développer une offre d'équipement reconditionné pour le grand public et les associations ;
- Assurer la coordination des acteurs de la médiation numérique ;
- Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble ;
- Améliorer le parcours de l'utilisateur ;
- Développer les modes d'intervention pour aller vers les publics isolés ;
- Accompagner les jeunes et leurs parents dans leur vie numérique ;
- Protéger des cybermenaces.

Un second comité technique, le 5 septembre 2024, a permis à certains acteurs de se positionner comme porteurs ou partenaires d'actions et d'écarter, parfois temporairement, les actions n'ayant pas encore trouvé de porteurs.

Cette concertation a permis d'identifier 15 actions, dont 8 sont portées par Lot Numérique ou co-portées par le syndicat avec la Préfecture du Lot. Ces actions s'inscrivent pour la plupart dans la continuité des actions déjà engagées dans le cadre du premier SDUSN et des opportunités mobilisées par le syndicat (possibilité de recruter un conseiller numérique coordonnateur, don de PC du Département...).

Sept actions sont portées par d'autres acteurs du territoire : la Bibliothèque départementale du Lot, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, la Cybergendarmerie, l'Education nationale et le Secours Populaire Français du Lot.

### Autour de la finalisation de la mise à jour du SDUSN

Le syndicat a capitalisé sur l'élaboration de la feuille de route FNE pour alimenter la révision du SDUSN. Afin de disposer d'une vision dépassant les seuls enjeux de l'inclusion numérique et du numérique responsable, trois ateliers de travail complémentaires ont été organisés :

- Tiers-lieux,
- E-santé,
- Smart-territoire, ou territoire intelligent.

En se basant sur ces ateliers et les premières pistes de travail précédemment déterminées, une première ébauche de feuille de route a été structurée sur quatre axes :

- Lot Numérique Responsable,
- Lot Numérique Performant,
- Lot Numérique Solidaire,
- Lot Numérique Innovant.

046-200062218-20250307-SS0025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## VI. Validation stratégique

Le 28 juin 2024, une nouvelle commission des usages numériques a examiné les quatre axes proposés ainsi que les actions identifiées, axe par axe.

En juillet, un questionnaire complémentaire a été envoyé aux EPCI pour qu'en concertation, élus et techniciens de chaque EPCI précisent la liste des actions à mener au regard de leurs priorités et des ressources (humaines, financières) du syndicat à y associer. Les retours des membres ont conduit à reconfigurer le contenu de la stratégie en supprimant l'axe « Lot Numérique Performant » de la feuille de route et en écartant certaines actions, et ce pour plusieurs raisons :

- *Action jugée non légitime ou non prioritaire :*

Les membres n'ont pas souhaité que le syndicat se saisisse de certaines thématiques ou ont jugé que d'autres acteurs étaient plus légitimes pour porter certaines actions.

- *Echelle inadaptée et/ou manque de maturité pour traiter le sujet :*

Pour mener à bien certaines actions, l'échelle régionale ou nationale a semblé plus adaptée et/ou un diagnostic complémentaire a semblé nécessaire au préalable.

Le syndicat reste néanmoins en veille quant aux opportunités qui pourront se présenter (émergence d'un acteur départemental, appels à projets, opportunités de financement...). Des projets pourront être soumis, au cas par cas, à l'approbation de comités syndicaux ultérieurs. Dans ce sens, une action de veille et relais d'information auprès des membres a été intégrée à la feuille de route.

- *Action déjà proposée, voire financée, par un autre acteur :*

La majorité des EPCI souhaite être accompagnée dans l'élaboration de leur stratégie numérique. L'Incubateur des Territoires de l'ANCT propose déjà cet accompagnement, gratuitement pour les EPCI de moins de 15 000 habitants et sous réserve d'une participation financière pour les autres. Il a donc été proposé aux EPCI de bénéficier de l'expertise de l'équipe de l'Incubateur, plutôt que de mobiliser des moyens supplémentaires au niveau du syndicat.

- *Action intégrée dans une autre action :*

Les EPCI ont fait part de leur intérêt pour certaines actions qui ont pu s'inscrire en lien avec d'autres.

A la faveur des différents échanges et des questionnements autour des usages avec tous les acteurs partenaires qui gravitent autour du sujet, et fort de la complémentarité avec la démarche FNE, sept actions complémentaires ont été identifiées et intégrées à la feuille de route.

## VII. Adoption

La feuille de route inclusion numérique a été adoptée par le comité de pilotage FNE du 14 octobre 2024. La partie diagnostic est présentée en annexe.

La feuille de route globale Lot Numérique Ensemble a été adoptée par le comité syndical de Lot Numérique du 21 octobre 2024.

# UN ENGAGEMENT REAFFIRME DU LOT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

La feuille de route Lot Numérique Ensemble est articulée autour de trois axes qui réaffirment l'engagement du syndicat et de ses partenaires en faveur du développement des usages et des services numériques, certaines actions s'inscrivant dans la continuité de celles déjà menées, d'autres révélant un aspect novateur.

## LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE

Cet axe correspond au cœur des actions menées en faveur du développement des usages numériques.

A sa création en 2016, Lot Numérique a repris le rôle historique du Département d'animation du réseau lotois de la médiation numérique et a inscrit dès 2018 cette action dans son SDUSN.

La crise sanitaire en 2020 et en 2021 a accéléré la digitalisation de la société et favorisé le décrochage de certaines populations. Rapprocher le numérique du quotidien des Français est donc devenu une priorité de l'Etat, qui, dans le cadre France Relance, a créé et financé des postes de conseillers numériques. Le syndicat Lot Numérique s'est positionné dès 2021 pour assurer la coordination des conseillers numériques en recrutant un poste dédié. Le réseau intègre celui des médiateurs numériques et des partenariats ont été noués en faveur de l'inclusion numérique.

La démarche Lot Numérique Ensemble a permis de passer d'une coordination des acteurs de la médiation numérique à une coordination des acteurs de l'inclusion numérique. Cette ambition est inscrite dans la feuille de route au travers de nouvelles actions portées par le syndicat et quelques partenaires :

- suivi de la politique d'inclusion numérique départementale,
- renforcement du maillage du territoire pour aller vers les publics,
- réflexions et projets engagés en faveur de cibles particulières telles que les jeunes et leurs parents.

## LOT NUMERIQUE RESPONSABLE

Cet axe novateur n'existait pas dans le premier SDUSN, les enjeux de numérique responsable n'étant alors pas encore bien identifiés. Or l'impact du numérique est révélé depuis quelques années. Il représente aujourd'hui environ 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et ce taux croît de façon exponentielle. Dans un contexte où un objectif de baisse de ces émissions est fixé, un travail de sensibilisation au numérique responsable s'avère indispensable. Le syndicat Lot Numérique portera des actions en ce sens auprès de différents publics et a également initié une expérimentation de reconditionnement. En effet, c'est la fabrication du matériel qui représente l'essentiel du poids GES du numérique. Prolonger la vie du matériel, plutôt qu'en créer de nouveaux, est donc très vertueux.

La feuille de route pose ainsi les premiers jalons d'un Lot numérique responsable.

## LOT NUMERIQUE INNOVANT

Le dernier axe a pour vocation de faire évoluer le Lot vers un territoire plus intelligent et à améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies. C'est le pari d'utiliser le très haut débit pour relancer une dynamique en milieu rural. Les actions inscrites dans cet axe reposent autant sur les nouvelles technologies que sur la mutualisation et le partage autour du numérique.

Le syndicat Lot Numérique jouera ici un rôle de fédérateur au service de ses membres et des Lotois.

# 1 LOT NUMERIQUE RESPONSABLE

Fiche n° 1 : Partager des outils et bonnes pratiques numérique responsable

AR Prefecture

AXE : LOT NUMERIQUE RESPONSABLE

OBJECTIF : Développer la culture du numérique responsable

INTITULE DE L'ACTION : Partager des outils et bonnes pratiques numérique responsable

PUBLIC CIBLE : Collectivités, acteurs locaux du numérique responsable

**ENJEUX/CONTEXTE :** Si l'impact social et environnemental du numérique est aujourd'hui bien documenté, il est pourtant peu connu des personnes qui l'utilisent et beaucoup de fausses représentations circulent. Quant aux collectivités, la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 leur impose un minimum de 20 % de réemploi ou de réutilisation intégrant des matières recyclées dans le volume annuel total de la dépense HT en matériel informatique. Lot Numérique peut accompagner les collectivités dans leur transition vers des pratiques numériques responsables au travers du partage d'outils et de bonnes pratiques capitalisés lors de sa veille active sur cette thématique.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Veille et communication sur les expérimentations en cours sur le territoire et au sein des collectivités
- Diffusion et accompagnement à l'appropriation des outils et ressources développés à l'échelle nationale (Institut du Numérique Responsable, ADEME...)

**ACTEURS MOBILISABLES**

**Porteur**

Lot Numérique

**Partenariats envisageables**

Département, EPCI, communes  
DSI du Département, des EPCI  
Groupe projet Colibris du Département  
Institut du Numérique Responsable  
ADEME

**FAISABILITE**

**Freins perçus**

Risque d'être « hors-sol » et de ne pas réussir à toucher les collectivités pas ou peu sensibilisées sur le numérique responsable.

**Leviers indispensables**

Implication du service informatique de chaque collectivité pour l'accompagnement à la mise en œuvre des bonnes pratiques

**RESSOURCES A MOBILISER**

**RH**

Temps ponctuel

**INVESTISSEMENT**

Possibilité de porter des outils de sensibilisation auprès des membres : 5 000€

**RESSOURCES EXISTANTES**

Charte Numérique Responsable de l'INR  
Ressources de l'ADEME  
Groupe Colibris Electronique du Département

**INDICATEURS DE SUIVI :**

- Nombre de communications aux collectivités partenaires sur le numérique responsable

Fiche n°2 : Former les acteurs de la médiation à animer des ateliers de sensibilisation au numérique responsable

<b>AXE : LOT NUMERIQUE RESPONSABLE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Développer la culture du numérique responsable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Former les acteurs de la médiation à animer des ateliers de sensibilisation au numérique responsable Recu le 12/03/2025		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Médiateurs (numériques, culturels, bénévoles des bibliothèques)		
<p><b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Souvent négligée, l'empreinte carbone du numérique est pourtant considérable : la consommation d'énergie du secteur du numérique est comparable à celle de certains des plus grands pays du monde. Le numérique représente 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et ce taux continue de croître de façon exponentielle.</p> <p>Pour inverser cette tendance, la sensibilisation du grand public est indispensable. Cela peut être réalisé par le biais des médiateurs et conseillers numériques du territoire dans les espaces de médiation numérique ou les bibliothèques. Il existe de nombreux outils sur lesquels s'appuyer, qui ont été créés ces dernières années, notamment la « Fresque du numérique ».</p>		
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sessions de formation des médiateurs au numérique responsable :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Former les médiateurs à l'animation de la Fresque du numérique et à tout autre outil pertinent identifié ;</li> <li>o Relayer les webinaires sur le numérique responsable.</li> </ul> </li> <li>- Recenser et diffuser toutes les ressources disponibles auprès des médiateurs.</li> <li>- Favoriser le partage de bonnes pratiques.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<p><b>Porteur</b> Lot numérique</p>	<p><b>Partenariats envisageables</b> Bibliothèque départementale (Département) Association de la Fresque du Numérique Rhinocc Institut du Numérique Responsable</p>	
<b>FAISABILITE</b>		
<p><b>Freins perçus</b></p>	<p><b>Leviers indispensables</b></p> <p>Adhésion des structures employeuses de médiateurs aux enjeux de sensibilisation du grand public au numérique responsable</p> <p>Veille sur les ressources disponibles</p>	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<p><b>RH</b> Temps ponctuel coordination du réseau des médiateurs</p>	<p><b>INVESTISSEMENT</b> 4 000 € dont 2 520 € pour la formation de 12 médiateurs à la Fresque du numérique</p>	<p><b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Fresque du numérique ADEME</p>
<p><b>INDICATEURS DE SUIVI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sensibilisations des médiateurs réalisées</li> <li>- Nombre de médiateurs formés à l'animation de la Fresque numérique responsable</li> <li>- Nombre d'ateliers Fresque du Numérique organisés sur le territoire</li> </ul>		

Fiche n°3 : Expérimenter une boucle de reconditionnement solidaire

<b>AXE : LOT NUMERIQUE RESPONSABLE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Développer la culture du numérique responsable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Expérimenter une boucle de reconditionnement solidaire		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Lotois non équipés en matériel informatique		
<p><b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Dans le cadre de la coordination des conseillers/médiateurs numériques, plusieurs ont signalé que certains Lotois n'étaient pas équipés de matériel informatique, ce qui présentait un frein dans leur accès au numérique.</p> <p>Afin de répondre à ces difficultés, le syndicat Lot numérique a décidé de structurer une offre pour pourvoir en matériel informatique reconditionné les personnes qui n'ont pas encore d'équipement à domicile. Le Département a proposé de lui céder gracieusement du matériel informatique.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
Organiser une boucle locale de reconditionnement afin de permettre aux Lotois en difficulté de s'équiper gratuitement :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- identification de matériels réformés du Département pouvant être cédé au syndicat ;</li> <li>- définition du cadre juridique de la cession et validation du projet en Conseil Départemental et Comité Syndical Lot Numérique ;</li> <li>- récupération par Lot Numérique du matériel cédé par le Département et commande des disques durs ;</li> <li>- formation des conseillers et médiateurs numériques au reconditionnement des ordinateurs et distribution du matériel ;</li> <li>- reconditionnement et accompagnement à l'usage du matériel par les conseillers et médiateurs numériques du territoire</li> <li>- réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'expérimentation en vue d'une possible reconduction ou d'un passage à l'échelle</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> Département Réseau des conseillers/médiateurs numériques	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Impossibilité de vérifier l'état du matériel avant reconditionnement, un pourcentage de perte par rapport au don initial est à anticiper.	<b>Leviers indispensables</b> Implication du service informatique du Département pour mettre à disposition des PC réformés  Implication des médiateurs numériques pour le reconditionnement et la mise à disposition du matériel	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b>  <u>Suivi du projet</u> : 0,10 ETP en mobilisation ponctuelle de la coordinatrice du réseau  <u>Reconditionnement</u> : Temps homme des médiateurs numériques	<b>INVESTISSEMENT</b>  <u>Achat de disques durs</u> : 30€/disque dur = 4 000 € de budget estimé pour le premier lot de 154 PC portables  <u>Achat de RAM</u> : 800€ de budget estimé pour les ordinateurs non pourvus	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b>  PC réformés du Département  Restitution de l'expérimentation de la boucle locale de reconditionnement du Sicoval  Crédits FNE
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de foyers Lotois équipés grâce au dispositif</li> <li>- Ratio ordinateurs récupérés/ordinateurs distribués</li> </ul>		<u>Qualitatif</u> :  - Retours sur le développement des usages numérique à + 6 mois

## 2 LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE

### 2.1 Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble AR Prefecture

Fiche n°4 Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route départementale

0464200062263-20250307-052025\_09-DE

Reçu le 12/03/2025

**AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE**

**OBJECTIF :** Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble

**INTITULE DE L'ACTION :** Coordonner la mise en œuvre de la feuille de route départementale

**PUBLIC CIBLE :** Acteurs de l'inclusion numérique

**ENJEUX/CONTEXTE :** L'Etat a souhaité territorialiser sa stratégie en faveur de l'inclusion numérique « France numérique Ensemble ». Il a invité les Préfectures départementales à identifier une structure en capacité de copiloter l'élaboration d'une feuille de route départementale et de structurer une gouvernance locale. Le syndicat Lot numérique s'est positionné et a participé à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Consolider et animer la gouvernance sur le sujet de l'inclusion numérique, afin de suivre la mise en œuvre de la feuille de route à l'échelle départementale :

- Consolider la gouvernance en intégrant les parties prenantes et leurs différents positionnements ;
- Animer des temps de suivi des déploiements, d'information stratégique ;
- Concevoir collectivement des groupes de travail sur les enjeux prioritaires identifiés ;
- Garantir une cohérence des déploiements et leur visibilité ;
- Développer des projets multipartenariaux et obtenir des financements associés.

**ACTEURS MOBILISABLES**

**Porteurs**

Lot Numérique  
Préfecture

**Partenariats envisageables**

EPCI, Département  
Opérateurs de service public  
Associations  
Entreprises  
RhinOcc

**FAISABILITE**

**Freins perçus**

Une feuille de route qui doit être articulée avec les plans d'actions existants (emploi, CTG, éducation, etc.).

Un cadre influencé par la politique de l'Etat.

**Leviers indispensables**

Un pilotage clair et identifié, validé par les instances des parties prenantes.

Exploitation des synergies et opportunités avec France Numérique Ensemble.

Mobilisation des partenaires pour porter les groupes de travail

**RESSOURCES A MOBILISER**

**RH**

0,15 ETP Coordination

**INVESTISSEMENT**

2 000 € (lieu, communication, buffet)

**RESSOURCES EXISTANTES**

La Base France Numérique Ensemble

**INDICATEURS DE SUIVI :**

- Schéma de gouvernance
- Nombre de rencontres du comité de pilotage et des comités techniques
- Nombre de communications internes à la gouvernance (dont livrables)
- Nombre de communications publiques

Fiche n°5 : Assurer une veille sur les financements et mutualiser l'ingénierie financière

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Mettre en œuvre la feuille de route France Numérique Ensemble		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Assurer une veille sur les financements et mutualiser l'ingénierie financière		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Acteurs de l'inclusion numérique		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Les financements d'État dans le cadre de France Numérique Ensemble sont connus pour les années 2024 et 2025. Les financements des postes de Conseillers numériques et de Coordinateur de Conseillers numériques sont également connus, avec la contrainte d'une logique dégressive pour les postes de terrain. Enfin, si les feuilles de routes prévues affichent des actions et certains modes de financement, le défi de leur pérennisation reste également entier. Ces problématiques étant communes à tous les départements, l'échelle régionale semble la plus pertinente pour aborder ces questions.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les actions sur le département qui nécessitent des financements</li> <li>- Participer au groupe de travail régional pour identifier et qualifier collectivement les sources de financements publics régionaux, nationaux, européens, et aussi privés</li> <li>- Explorer les scénarios permettant de pérenniser l'offre de médiation numérique</li> <li>- Formuler une réponse inter-départementale à un fonds structurant</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteurs</b> RhinOcc au niveau régional Lot Numérique au niveau départemental	<b>Partenariats envisageables</b> La Mêlée/RhinOcc, autres départements d'Occitanie, référents départementaux, Banque des territoires, ANCT et services de l'Etat, Région Occitanie, La Mednum	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Nécessite que les partenaires parviennent à un accord sur une réponse commune	<b>Leviers indispensables</b> Animation de RhinOcc Expertise en fonds européens et projets multi-partenariaux au sein du groupe de travail Implication des parties prenantes	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,10 ETP	<b>INVESTISSEMENT</b> 1200€ HT frais d'animation destinés à RhinOcc	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de financements identifiés</li> <li>- Nombre d'ateliers en groupe de travail</li> <li>- Nombre de demandes de financements réalisés</li> <li>- Montant global des financements demandés</li> </ul>		

## 2.2 Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique

Fiche n°6 : Poursuivre la coordination départementale des acteurs de la médiation numérique

<b>AXE : LOT NUMÉRIQUE SOLIDAIRE</b>				
<b>OBJECTIF :</b> Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique				
<b>TITRE DE L'ACTION :</b> Poursuivre la coordination départementale des acteurs de la médiation numérique				
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Acteurs de la médiation numérique				
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Un poste de conseillère numérique coordonnatrice est en place depuis 2021 au sein de Lot Numérique. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toutes les questions de médiation numérique dans le département du Lot. Elle anime le réseau des professionnels de la médiation numérique.				
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider le réseau des conseillers et médiateurs numériques par l'organisation de rencontres trimestrielles visant le partage d'expérience et la montée en compétences</li> <li>- Assurer une veille numérique et l'animation de la communauté en ligne</li> <li>- Coordonner des actions de médiation numérique au niveau départemental en lien avec les animateurs locaux</li> <li>- Renforcer le maillage et les synergies territoriales via la réalisation de diagnostics territoriaux et le développement de partenariats</li> </ul>				
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>				
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables :</b> Structures employeuses de conseillers/médiateurs numériques Préfecture EPCI/communes			
<b>FAISABILITE</b>				
<b>Freins perçus</b>  Les structures employeuses de conseillers et médiateurs numériques doivent pouvoir leur dégager du temps pour prendre part aux animations du réseau.  Dégressivité des financements de l'Etat pour le poste jusqu'à interruption en 2027.	<b>Leviers indispensables</b>  Recherche de financements et ingénierie financière pour pérenniser le poste			
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>				
<b>RH</b>  1 ETP  + déplacements et frais de structure	<b>INVESTISSEMENT</b>  5 000 € pour l'organisation des 4 rencontres trimestrielles (repas, formations/animations)	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b>  Subvention 50 000 € Banque des territoires (2024-2026)  Outils RhinOcc (réseau, carto)		
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>				
<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux rencontres trimestrielles</li> <li>- Données d'inscription et de participation à la plateforme de mutualisation Social RhinOcc</li> <li>- Nombre de partenariats tissés</li> <li>- Données issues du compte-rendu d'activité coordinateur</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><b>Qualitatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation qualitative par les conseillers/médiateurs numériques et leurs structures employeuses</li> </ul> </td> </tr> </table>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux rencontres trimestrielles</li> <li>- Données d'inscription et de participation à la plateforme de mutualisation Social RhinOcc</li> <li>- Nombre de partenariats tissés</li> <li>- Données issues du compte-rendu d'activité coordinateur</li> </ul>	<p><b>Qualitatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation qualitative par les conseillers/médiateurs numériques et leurs structures employeuses</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux rencontres trimestrielles</li> <li>- Données d'inscription et de participation à la plateforme de mutualisation Social RhinOcc</li> <li>- Nombre de partenariats tissés</li> <li>- Données issues du compte-rendu d'activité coordinateur</li> </ul>	<p><b>Qualitatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation qualitative par les conseillers/médiateurs numériques et leurs structures employeuses</li> </ul>			

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Participer au Hub pour un numérique inclusif régional RhinOcc		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Acteurs de l'inclusion numérique		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> RhinOcc s'organise sur le principe de partenariats. Le rôle de Référents RhinOcc confère à la structure départementale partenaire la représentation du dispositif à cette échelle, le déploiement de missions confiées par ses soutiens et ses partenaires (ex.: La MedNum) et l'implication des parties prenantes sur des chantiers stratégiques. Lot Numérique, contributeur à la définition des missions et du fonctionnement régional de RhinOcc, a été désigné "Référént départemental RhinOcc" pour le Lot, pour l'exécution de missions du Hub et sa représentation à sa propre échelle territoriale de 2021 à 2023, via une convention et un financement par La Mêlée.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au Comité stratégique</li> <li>- Bénéficier auprès de RhinOcc des outils (cartographie des lieux, plateforme d'animation locale), de l'information stratégique dispensée et de toutes ressources en ingénierie produites.</li> <li>- Participer aux temps de coordination avec les autres Référents départementaux RhinOcc (Lozère Développement, SMICA, RING, La Mêlée).</li> <li>- Bénéficier d'un appui de 1er niveau au rôle de Référént départemental RhinOcc, en impliquant au besoin RhinOcc dans des chantiers stratégiques sur le département, et au rôle de Conseiller numérique coordinateur départemental.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> La Mêlée/RhinOcc, Banque des Territoires, ANCT, La Mednum	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Moyens financiers par La Mêlée non-renouvelés Possible évolution du modèle économique de RhinOcc, qui peut engendrer des appels à contribution pour poursuivre ses missions	<b>Leviers indispensables</b> Poursuite de l'implication du Référént départemental dans le hub	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,15 ETP et déplacements occasionnels	<b>INVESTISSEMENT</b> En option selon évolution du dispositif : contribution 2025	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b>
<b>Indicateurs de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participations au Comité stratégique</li> <li>- Nombre d'accès aux plateformes de services RhinOcc (cartographie, plateforme d'animation locale, etc.)</li> <li>- Nombre de participation aux réunions de coordination des Référents départementaux RhinOcc</li> <li>- Nombre de participation aux réunions de coordination des Coordinateurs de conseillers numériques</li> <li>- Nombre d'appui stratégique de 1er niveau dispensés par RhinOcc</li> </ul>		

Fiche n°8 : Former à l'inclusion numérique et outiller les aidants

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Former à l'inclusion numérique et outiller les aidants		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Aidants numériques, conseillers France Services, travailleurs sociaux, secrétaires de mairie		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Selon ses problématiques d'accès aux droits et/ou de montée en compétence numérique, l'utilisateur peut être amené à solliciter l'aide de divers relais de proximité : secrétaires de mairie, conseillers France Services, travailleurs sociaux, médiateurs numériques... Aujourd'hui, ces différents acteurs et leur périmètre d'action ne sont pas toujours bien identifiés par l'utilisateur, ni par les acteurs eux-mêmes. L'enjeu est donc de favoriser l'interconnaissance des professionnels et de mieux coordonner l'offre locale d'accompagnement au numérique et à l'accès aux droits par le numérique.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les aidants numériques de proximité sur l'offre territoriale d'accompagnement au numérique (accès aux droits, médiation, formation...)</li> <li>- Effectuer un diagnostic des besoins de formation des aidants numériques de proximité</li> <li>- Coordonner la formation des aidants numériques à l'inclusion numérique et à l'outil Aidants Connect</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteurs</b> Lot Numérique Préfecture	<b>Partenariats envisageables</b> Réseau des France Services Réseau des conseillers et médiateurs numériques Département (DSD) ADSM46 Associations La Mêlée/RhinOcc/Coll.in Alliance très haut débit	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Temps RH pour recenser et mobiliser les acteurs locaux (amorçage) et construire le parcours de formation, puis garantir la mobilisation régulière des réseaux locaux	<b>Leviers indispensables</b> Implication des réseaux d'acteurs (France Services, travailleurs sociaux (DSD), secrétaires de mairie...) Renfort externe sur la formation et l'outillage	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> Coordination départementale : 0,25 ETP Véhicule de fonction	<b>INVESTISSEMENT</b> 20 k€ pour la prestation de formation	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Bloc de formation Aidants Connect Plateforme PASIP
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sensibilisations aux aidants numériques réalisées</li> <li>- Nombre d'aidants numériques formés à l'inclusion numérique et/ou Aidants Connect</li> </ul>		

## 2.3 Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique pour aller vers les publics éloignés

<p>Fiche n°9 <i>Formez la médiation numérique les bénévoles du Secours Populaire du Lot</i></p> <p><b>AR Préfecture</b></p>		
<p><b>AXE - LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b> 25_09-DE Doc: 10 1370872025</p>		
<p><b>OBJECTIF :</b> Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique pour aller vers les publics isolés</p>		
<p><b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Former à la médiation numérique les bénévoles du Secours Populaire du Lot</p>		
<p><b>PUBLIC CIBLE :</b> Personnes accueillies au sein des espaces de solidarité de la Fédération du Lot. Bénévoles de l'association formés à l'accompagnement numérique.</p>		
<p><b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Favoriser un meilleur accès aux droits à l'information, à la communication et au lien social des personnes accueillies par le secours populaire du Lot.</p>		
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>1) Former les bénévoles référents pour l'accompagnement numérique sur 3 antennes par le conseiller numérique de la Fédération du Secours populaire français du Lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et accompagner des bénévoles à la médiation numérique en leur mettant à disposition du matériel, des outils (sites, ressources, logiciels...), des supports et techniques pédagogiques.</li> <li>- A travers cette formation permettre aux bénévoles de réaliser un diagnostic, d'évaluer les besoins et attentes numériques des personnes accueillies, de réaliser des accompagnements de premier niveau : prise en main de PC, smartphone, tablette, utilisation des sites Ameli, Doctolib, mon espace santé.</li> <li>- Permettre également aux bénévoles de connaître les interlocuteurs, partenaires du territoire et savoir orienter les personnes en fonction de leurs demandes (conseiller numériques, services public, assistante sociale, Maisons France Services).</li> </ul> <p>Formations individuelles et collectives sur site.</p> <p>2) Étendre l'accompagnement numérique sur au moins 3 antennes des espaces de solidarité du Secours Populaire du Lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux personnes accueillies une offre plus large de permanence et d'accompagnement numérique.</li> </ul>		
<p><b>ACTEURS MOBILISABLES</b></p>		
<p><b>Porteur</b> Secours Populaire - Fédération du Lot</p>	<p><b>Partenariats envisageables</b> CPAM</p>	
<p><b>FAISABILITE</b></p>		
<p><b>Freins perçus</b> Zone géographique étendue Disponibilité bénévole</p>	<p><b>Leviers indispensables</b> Formation des bénévoles autour de la médiation numérique</p>	
<p><b>RESSOURCES A MOBILISER</b></p>		
<p><b>RH</b> 5 bénévoles 1 conseiller numérique (CDI)</p>	<p><b>INVESTISSEMENT</b></p>	<p><b>RESSOURCES EXISTANTES</b> 1 conseiller numérique Supports pédagogiques 6 locaux situés dans les communes des 6 antennes existantes. 3 PC portables/6 PC/6 Tablettes 3 Smartphones</p>
<p><b>Indicateurs de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées de formation des bénévoles référents par le conseiller numérique.</li> <li>- Quantification des accompagnements numériques réalisés par les bénévoles et par le conseiller numérique à travers des comptes rendus d'activité.</li> <li>- Questionnaire de satisfaction à destination des personnes bénéficiant d'accompagnements numérique.</li> </ul>		

Fiche n°10 : Former à la médiation numérique les professionnels et les bénévoles des bibliothèques

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique pour aller vers les publics isolés		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Former à la médiation numérique les professionnels et bénévoles des bibliothèques		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Professionnels et bénévoles des bibliothèques, médiateurs numériques et culturels		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b>		
<p>La culture numérique est aujourd’hui présente dans notre quotidien modifiant les formes d’interaction sociale et notre rapport au temps. Selon le Baromètre du Numérique 2023, les médiathèques et les bibliothèques restent les endroits les mieux identifiés par les habitants pour bénéficier d’un accompagnement au numérique. Heure du conte numérique, sensibilisation aux fausses nouvelles (fake news), atelier d’initiation à la robotique : les médiateurs animent avec et par le numérique.</p> <p>La formation des acteurs est indispensable dans un contexte médiatique aussi changeant. Outre l’actualisation des connaissances, la formation permet également aux médiateurs de se rencontrer et de favoriser l’émergence de projets communs qu’ils soient portés dans les bibliothèques ou les espaces dédiés à la médiation numérique.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L’ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des formations au numérique à destination des bibliothèques (salariés, bénévoles)</li> <li>- Intégrer à ces formations les acteurs de la médiation numérique pour favoriser leur montée en compétences, le partage de bonnes pratiques et l’émergence de projets communs</li> <li>- Recenser et diffuser les ressources identifiées auprès des bibliothèques et des médiateurs numériques</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Bibliothèque départementale (Département)	<b>Partenariats envisageables</b> Lot numérique CNFPT Souris grise Fréquence école Atelier Canopé	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b>	<b>Leviers indispensables</b>  Adhésion des acteurs aux enjeux de la médiation numérique  Veille sur les ressources disponibles	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> Temps ponctuel coordination	<b>INVESTISSEMENT</b> 2 000 € par an pour la formation	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Fiche de médiation numérique de la Souris grise (accessibles sur le portail de la bibliothèque départementale)  Fonds professionnel de la bibliothèque départementale
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’actions en lien avec le numérique organisées suite à la formation des acteurs</li> <li>- Nombre de médiateurs formés</li> </ul>		

Fiche n°11 : Diffuser l'offre départementale du numérique culturel auprès des publics seniors résidant en établissements d'accueil

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique pour aller vers les publics isolés		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Diffuser l'offre départementale du numérique culturel auprès des publics seniors résidant en établissements d'accueil		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Personnes seniors résidants dans les EHPAD et résidences autonomie du Lot		
<p><b>ENJEUX/CONTEXTE :</b></p> <p>La proportion des personnes de 60 ans et plus correspond à plus d'un tiers de la population lotoise. 4,5 % de ces seniors vivent en institution (soit environ 3 200 personnes). L'accès à l'offre culturelle constitue un enjeu du bien vieillir dans le Lot.</p> <p>Par ailleurs, le Département propose à l'ensemble des Lotois et des Lotoises une offre de numérique culturel à travers la Médiathèque Numérique du Lot. L'accès à ce service nécessite d'être inscrit dans une des bibliothèques partenaires. Or se rendre en bibliothèques peut constituer un frein pour des personnes âgées en résidence, qui n'ont pas forcément la mobilité nécessaire. De leur côté, les bibliothèques n'ont pas toutes les moyens de se déplacer en résidences et d'aller vers ce public.</p> <p>La présence d'animateurs dans les résidences et de conseillers numériques sur le territoire, ainsi que d'une référente personnes âgées à la Bibliothèque départementale, ouvrent des perspectives pour ce public.</p>		
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un état des lieux des partenariats déjà existants : quelles bibliothèques souhaiteraient aller en EHPAD pour des démonstrations, inscriptions, médiations ?</li> <li>• Etat des lieux de l'équipement des résidents (matériel et accès wifi)</li> <li>• Former les animateurs et conseillers à la MNL et à sa médiation</li> <li>• Faire se rencontrer ces partenaires et les bibliothèques pour aller plus loin</li> <li>• Conventionner avec les établissements</li> <li>• Effectuer un bilan annuel de l'action</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<p><b>Porteur</b> Bibliothèque départementale (Département)</p>	<p><b>Partenariats envisageables</b> Lot Numérique (coordination de la médiation numérique), Département (DSD) Structures employeuses des médiateurs numériques Etablissements accueillant des personnes âgées en résidence</p>	
<b>FAISABILITE</b>		
<p><b>Freins perçus</b> Positionnement BDL / bibliothèques Temps de formation des animateurs et conseillers Surcoût probable modéré Equipement matériel et accès wifi</p>	<p><b>Leviers indispensables</b> Formation des animateurs et conseillers Communication sur la démarche dans le cadre du SDLP auprès des bibliothèques Inscription dans le cadre de BNR qui permet de prévoir le prêt de matériel, le partenariat avec Valentin Haüy, l'acquisition de livres audios numériques et physiques</p>	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<p><b>RH</b> Temps homme formation Temps homme coordination Temps homme inscription au service Temps homme prêt de matériel</p>	<p><b>INVESTISSEMENT</b> A définir en fonction du diagnostic sur les équipements des établissements</p>	<p><b>RESSOURCES EXISTANTES</b> MNL, matériel BDL pour démonstrations et formations</p>

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'établissements qui conventionnent pour la mise en place du service MNL

- Nombre de résidents inscrits à la MNL via ce dispositif

- Nombre d'actions de médiation menées dans les établissements par les animateurs et conseillers formés

Recu le 12/03/2025

- Bilan annuel comprenant : typologie des usagers du service, répartition de l'action sur le territoire, nombre de partenariats mis en œuvre avec les bibliothèques

## 2.4 Accompagner les jeunes et leurs parents dans leur vie numérique

### Fiche n°12 : Favoriser la prise en main des outils liés à la parentalité numérique

<b>AXE : LOT NUMÉRIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Accompagner les jeunes et leurs parents dans leur vie numérique		
<b>TITRE DE L'ACTION :</b> Favoriser la prise en main de outils liés à la parentalité numérique		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Parents d'élèves		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Lors des ateliers de co-construction de la feuille de route France Numérique Ensemble, de nombreux acteurs ont souligné la nécessité d'aider les parents à s'approprier les outils numériques pour accompagner leurs enfants, à la fois dans le suivi de leur scolarité (ENT, Pronote), mais aussi dans celui de leurs usages numériques personnels (contrôle parental, réseaux sociaux...).		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Cette action vise à coordonner et enrichir les initiatives engagées par les partenaires afin d'aider les parents à s'approprier les outils numériques afin de pouvoir accompagner leurs enfants vers un usage raisonné du numérique. Elle se traduit par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilisation des partenaires au sein d'un groupe de travail ;</li> <li>- L'articulation des différents acteurs (numérique éducatif, secteur de la médiation numérique)</li> <li>- Le développement de nouvelles actions adressées aux familles.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Lot	<b>Partenariats envisageables</b> Atelier Canopé, Francas/promeneurs du net, structures employeuses de conseillers/médiateurs numériques, associations de parents d'élèves, Orange Digital Center, réseau France Services, EPCI	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b>	<b>Leviers indispensables</b>	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Parcours PIX parentalité numérique La plateforme « Je protège mon enfant » L'association e-enfance
<b>Indicateurs de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers parentalité numériques mis en œuvre</li> <li>- Nombre de parents accompagnés</li> </ul>		

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Accompagner les jeunes et leurs parents dans leur vie numérique		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Coordonner et développer les actions pour une jeunesse numérique responsable		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Parents jeunes de 6 à 25 ans		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Bien qu'ils soient souvent présentés comme « digital natives », les jeunes montrent des niveaux de compétences et de connaissances très différents avec le numérique. Très à l'aise pour naviguer avec leurs smartphones et familiers des codes des réseaux sociaux, ils peuvent se trouver démunis dans des contextes autres que les usages auxquels ils sont habitués. D'autre part, l'augmentation du taux d'équipement des jeunes et de leurs pratiques numériques amène de nouveaux enjeux de sensibilisation, notamment autour du cyberharcèlement et de l'analyse de l'information. Pourtant, ce public reste difficile à atteindre en dehors des établissements scolaires qu'il fréquente, et ne perçoit pas toujours l'intérêt d'une montée en compétence sur le numérique, qu'il pense maîtriser. Considérées comme relevant de la sphère publique mais aussi privée, les pratiques numériques des jeunes sont peu investies par la communauté éducative.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<p>Cette action vise à coordonner la programmation d'actions de sensibilisation à l'esprit critique et à la maîtrise des contenus numériques (réseaux sociaux, sens critique, cyberharcèlement, usage de l'IA, etc.). Elle se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La programmation d'un évènement (spectacle, conférence) à destination des familles autour du numérique</li> <li>- L'articulation de cet évènement avec le Projet Educatif Départemental</li> <li>- Le développement d'actions favorisant l'émergence de projets communs (bibliothèques et secteur de la médiation numérique)</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Bibliothèque départementale (Département)	<b>Partenariats envisageables</b> Département (Education), Lot Numérique, GAPD (Groupe Académique des Professeurs documentalistes), Atelier Canopé, Internet sans crainte, CLEMI, Promeneurs du Net, Centres sociaux, CRIJ, MJC, Orange Digital Center, Réseau des bibliothèques du département, réseau de la médiation numérique	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Multiplicité des acteurs Cible jeunes difficile à atteindre	<b>Leviers indispensables</b> Articulation avec le PED Articulation avec les dispositifs d'action culturelle coordonnés par la bibliothèque départementale	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,25 ETP (BDL) également investi sur d'autres actions en faveur du jeune public et du numérique	<b>INVESTISSEMENT</b> 3000 €	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Actions portées par le Département et ses partenaires : Semaine de la presse et des médias, Safer Internet Day, etc Cultive ta science ! : un dispositif d'action culturelle porté conjointement par les acteurs des bibliothèques et du numérique
<b>Indicateurs de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation au numérique intégrées au PED</li> <li>- Nombre de parents touchés par l'évènement programmé</li> <li>- Nombre d'actions menées en collaboration entre médiateurs numériques du territoire et bibliothécaires</li> </ul>		

## 2.5 Protéger des cybermenaces

### Fiche n°14 : Renforcer la sensibilisation des Lotois à la cybersécurité

<b>AXE : LOT NUMÉRIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Protéger des cybermenaces 9-DE		
<b>TITRE DE L'ACTION :</b> Renforcer la sensibilisation des Lotois à la cybersécurité		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Grand public		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Avec l'explosion des usages numériques, les menaces cyber sont de plus en plus sophistiquées et ne cessent de croître. Elles sont des sources d'inquiétudes pour des usagers qui ont du mal à comprendre leur fonctionnement et leurs buts. Cela s'ajoute aux freins psychologiques déjà existants pour les personnes éloignées du numérique, et nécessite un accompagnement pour comprendre les principales menaces et s'en prémunir.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Cette action vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer la sensibilisation du grand public aux différents types d'anarques via de la sensibilisation, de la mise en situation et la diffusion de bonnes pratiques.</li> <li>former et outiller les acteurs de la médiation numérique du territoire.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Cybergendarmerie 46	<b>Partenariats envisageables</b> Conseillers et médiateurs numériques ANSSI Collectivités, Consulaires, DSDEN Orange Digital Center	
<b>FAISABILITÉ</b>		
<b>Freins perçus</b> Appréhension des publics ayant besoin d'être rassurés par un acteur de confiance	<b>Leviers indispensables</b> Stratégie de captation des publics à définir Mise à jour régulière des connaissances	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> <b>Cellule prévention partenariat (non organique) :</b> Binômes animation formés à la thématique de la cyber sécurité et à la prévention des cybermenaces	<b>INVESTISSEMENT</b> Outil création supports (Licence à financer ?) Kakémono Pupitre tablette ordinateur portable	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Plaquettes, flyers, diagnostic, plateforme de la cyber gendarmerie du Lot Mallette cyber de cybermalveillance.gouv.fr Cyber Tour
<b>Indicateurs de suivi :</b> - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre de participants aux actions - Nombre de plaquettes, flyers distribués - Nombre de visiteurs sur la plateforme cyber - Nombre de conseillers/médiateurs numériques formés et outillés		

Fiche n°15 : Sensibiliser et acculturer les professionnels des TPE-PME aux enjeux de la cybersécurité

<b>AXE : LOT NUMERIQUE SOLIDAIRE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Protéger des cybermenaces		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Sensibiliser et acculturer les TPE-PME aux enjeux de la cybersécurité		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> TPE/PME		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> La digitalisation de l'économie et de l'administration peut être à la fois un levier de réussite et une source de difficultés pour les petites et moyennes entreprises. Un accompagnement spécifique doit être envisagé pour permettre une acculturation au numérique, et notamment sur des sujets clés comme la cybersécurité.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Cette action a pour but de sensibiliser et acculturer les professionnels des TPE-PME aux enjeux de la cybersécurité : réglementation européenne, cybermalveillance (phishing,...), bonnes pratiques à mettre en place en interne. Elle peut se décliner en plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser les guides et ressources dédiés aux TPE/PME (financements, ex.: BPI, etc.)</li> <li>- organiser des ateliers de sensibilisation</li> <li>- diffuser/créer des ressources (newsletters,...)</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> CCI du Lot	<b>Partenariats envisageables</b> Cybergendarmerie, ANSSI, La Mêlée Autres consulaires / Associations d'accompagnement des entreprises (Les entreprises s'engagent, UEL) / Région / EPCI	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Indisponibilité de la cible les jours ouvrés en journée	<b>Leviers indispensables</b> Mobilisation des acteurs du développement économique à l'échelle du département sur des créneaux adaptés Mise à jour régulière des connaissances des formateurs	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> Temps ponctuel	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Actions de sensibilisation de la cybergendarmerie et de l'ANSSI Ateliers et accompagnements des médiateurs numériques, prestataires privés (Ateliers Google Numérique,...) Cybermalveillance.gouv.fr / Mois de la cybersécurité Cyber Tour
<b>Indicateurs de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés</li> <li>- Nombre de TPE-PME sensibilisées</li> </ul>		

### 3 LOT NUMERIQUE INNOVANT

#### 3.1 Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable AR Prefecture

046-200062263-20250307-OS2025\_09-DE  
Requie 12/03/2025

*Fiche n°16 Améliorer la connaissance des outils et services numériques existants sur le territoire, favoriser le partage et identifier les besoins éventuellement convergents*

AXE : LOT NUMERIQUE INNOVANT

**OBJECTIF :** Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable

**INTITULE DE L'ACTION :** Améliorer la connaissance des outils et services numériques existants sur le territoire, favoriser le partage et identifier les besoins éventuellement convergents

**PUBLIC CIBLE :** Collectivités

**ENJEUX/CONTEXTE :**

Le numérique est source d'opportunité, mais il nécessite la mise à disposition de moyens techniques appropriés pour faire face à des besoins en perpétuelle évolution. Par ailleurs, la transversalité du numérique et la diversité des acteurs investissant certains champs rend parfois difficile la lecture du territoire. Une clarification s'avère donc nécessaire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Etablir une liste, la plus exhaustive, d'outils et services numériques existants.
- Clarifier le positionnement de certains acteurs comme le CDG46 concernant les outils et services qu'ils proposent ou envisagent de déployer.
- Diffuser la liste des outils et services numériques existants auprès des membres pour partager un état des lieux et connaître les besoins
  - o en déterminant s'il est adressé uniquement aux membres ou aussi aux communes.
- Analyser les résultats :
  - o en croisant les besoins avec l'offre existante ;
  - o en mettant en avant les besoins convergents.

**ACTEURS MOBILISABLES**

**Porteur**  
Lot Numérique

**Partenariats envisageables**  
Département/EPCI  
TE46  
Communes  
CDG46

**FAISABILITE**

**Freins perçus**

**Leviers indispensables**

Clarification des services, outils et projets du CDG46

**RESSOURCES A MOBILISER**

**RH**

0,1 ETP Chef de projet

**INVESTISSEMENT**

**RESSOURCES EXISTANTES**

Catalogue de services du SMICA et de Gers Numérique

**Indicateurs de suivi :**

- Liste des outils et services numériques existants (livrable)
- Nombre de retours du questionnaire

Fiche n°17 : Rechercher les mutualisations possibles à l'échelle interdépartementale

<b>AXE : LOT NUMERIQUE INNOVANT</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Rechercher les mutualisations possibles à l'échelle interdépartementale		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Collectivités		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Le numérique est souvent associé à des domaines techniques ou nouveaux nécessitant une expertise dont les collectivités ne sont pas forcément en capacité de se doter individuellement. Même l'échelle départementale peut sembler fragile pour porter certains projets d'envergure (exemples : DataCenter, smart territoire, ...). Des partenariats interdépartementaux ont permis de mener à bien des projets complexes comme celui du déploiement de la fibre optique à l'échelle Aveyron/Lot/Lozère. Des discussions déclinées de la même façon en matière d'usages et services numériques avaient été engagées avant la crise sanitaire COVID-19.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager l'état des lieux des besoins en outils et services numériques à l'échelle interdépartementale.</li> <li>- Organiser des temps de travail interdépartementaux pour identifier les besoins communs et les possibles mutualisations.</li> <li>- Conventionner concernant les mutualisations faisant consensus.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> Aveyron/Lozère La Mèlée Région Occitanie/SGAR	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Avancement différent d'un département à un autre	<b>Leviers indispensables</b> Diagnostic préalable réalisé par les autres départements Portage politique de la mutualisation	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,1 ETP Chef de projet	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b>
<b>Indicateurs de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres interdépartementales</li> <li>- Nombre de sujets de mutualisation identifiés</li> <li>- Conventionnement (livrable)</li> </ul>		

Fiche n°18 : Effectuer une veille sur les opportunités et assurer le relai d'information auprès des membres

<b>AXE : LOT NUMERIQUE INNOVANT</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Effectuer une veille sur les opportunités et assurer le relai d'information auprès des membres		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Collectivités		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Le syndicat Lot Numérique fait partie d'un riche écosystème d'acteurs au niveau régional et national. Il est en contact avec de nombreux partenaires et suit les actualités liées au numérique.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une veille sur les opportunités : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, financements (européens, régionaux, nationaux, privés).</li> <li>- Assurer le relai d'information auprès des membres.</li> <li>- Soumettre aux instances du syndicat les opportunités pour lesquelles le portage d'une réponse par Lot Numérique pourrait s'avérer pertinent.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b>	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b>	<b>Leviers indispensables</b> Référent numérique bien identifié dans chaque EPCI	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,1 ETP	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Newsletters des différents acteurs et partenaires Réseau interdépartemental des chargés de mission numérique
<b>Indicateurs de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opportunités relayées</li> <li>- Nombre d'opportunités saisies</li> </ul>		

Fiche n°19 : Renouveler le groupement de commande pour l'exploitation du réseau de WIFI public

<b>AXE : LOT NUMERIQUE INNOVANT</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Renouveler le groupement de commande pour l'exploitation du réseau de WIFI public		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Collectivités		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b>		
<p>En 2018, afin de favoriser l'accès à internet pour les habitants et touristes de passage, le syndicat Lot Numérique a décidé de financer une borne de WIFI public par commune. 100 bornes ont ainsi été installées dans les communes volontaires, l'abonnement pour le fonctionnement restant à leur charge.</p> <p>En 2022, le syndicat a formalisé un groupement de commandes afin d'attribuer pour 4 ans un marché pour continuer d'assurer le fonctionnement de ces bornes en réseau. Ce groupement a permis d'obtenir des tarifs compétitifs. La convention et le marché arrivent à échéance en 2025.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les communes et autres collectivités souhaitant faire partie du groupement de commande.</li> <li>- Constituer une convention de groupement de commandes et veiller aux délibérations concordantes des membres du groupement.</li> <li>- Construire un nouveau marché public WIFI public, le lancer et assurer son suivi global.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> Département/EPCI Communes	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Procédure lourde et chronophage	<b>Leviers indispensables</b> Recensement préalable auprès des communes du souhait de poursuivre le service sur leur territoire  Appui sur une expertise commande publique	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,25 ETP	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Précédent groupement de commandes
<b>Indicateurs de suivi :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes souhaitant maintenir le service</li> <li>- Nombre de collectivités membres du nouveau groupement de commandes</li> <li>- Nombre de bornes WIFI en fonctionnement</li> <li>- Nombre d'utilisateurs du réseau WIFI public</li> </ul>		

Fiche n°20 : Organiser un évènement annuel de partage et d'acculturation autour du numérique

<b>AXE : LOT NUMERIQUE INNOVANT</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Evoluer vers un territoire intelligent, solidaire, performant et durable		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Organiser un évènement annuel de partage et d'acculturation autour du numérique		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Acteurs de l'inclusion numérique, collectivités, élus		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Véritable vitrine de la transition numérique rurale, l'organisation d'un évènement permettra de fédérer les acteurs et sensibiliser les publics cibles à différentes thématiques numériques. Un comité de pilotage pourra y être adossé pour maintenir la dynamique initiée par la démarche d'élaboration de la feuille de route Lot Numérique Ensemble. Cet évènement pourrait faire l'objet d'une demande de label NEC local afin de donner de la visibilité aux actions d'inclusion numérique menées sur le territoire.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Organisation d'un évènement annuel départemental autour du numérique qui s'articulera autour d'une ou plusieurs thématiques, sous forme de conférences, tables rondes, démonstrations et ateliers. Certaines demi-journées ou ateliers pourraient être dédiés à des cibles particulières selon les thématiques et les années : élus, agents, acteurs de la médiation numérique... Cet évènement pourra être territorialisé et décliné à plus petite échelle via des évènements satellites (EPCI, communes...), dans le cadre d'une semaine ou d'un mois du numérique.		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur :</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables :</b> <u>Locaux</u> : Département, Préfecture, EPCI CC Quercy Bouriane : partenaire technique et financier  <u>Ressources régionales et nationales mobilisables :</u> RhinOcc, la Mednum, ANCT, Interconnectés, CyberTour, MAIF (Numérique Ethique Tour)	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Surmobilisation des partenaires qui sont sollicités sur de multiples thématiques	<b>Leviers indispensables</b> Trouver le bon dosage pour le dimensionnement de cette journée : pas trop ambitieux pour une première, ni trop modeste pour s'inscrire dans la durée  Anticiper l'évènement au moins 6 mois à l'avance	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,10 ETP	<b>INVESTISSEMENT</b> 5 000 € (lieu, buffet, intervenants, communication)	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Guide d'organisation NEC local Le 82 fait son numérique (format) Crédits FNE
<b>INDICATEURS DE SUIVI :</b> - Nombre de participants à l'évènement - Nombre d'intervenants - Nombre de partenaires locaux impliqués - Audience de l'évènement (locale, régionale, nationale)		

### 3.2 Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies

<i>Fiche n°21 AR Préfecture</i>		
<b>AXE - LOT NUMERIQUE INNOVANT</b> 5_09-DE		
<b>OBJECTIF</b> : Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies		
<b>INTITULE DE L'ACTION</b> : Accompagner le développement du réseau départemental des tiers-lieux		
<b>PUBLIC CIBLE</b> : Tiers-lieux		
<b>ENJEUX/CONTEXTE</b> : Depuis une dizaine d'années, des tiers-lieux se sont développés sur le territoire. Protéiformes, ils disposent très souvent d'un lien avec le numérique : espaces de coworking/télétravail, fablabs, espaces de médiation numérique, ... Prenant le relais du Département, le syndicat s'est positionné pour accompagner l'émergence d'un réseau départemental des tiers-lieux en organisant des temps de rencontre et de montée en compétences. Le syndicat s'est appuyé sur les Fabriques de territoire labellisées par l'ANCT pour être des tiers-lieux ressources. A l'échelle régionale, un réseau des tiers-lieux existe sous forme associative, la Rôsée, et propose également des temps de rencontre. Les rencontres départementales du réseau des tiers-lieux ont fait émerger le besoin d'un poste dédié à l'animation du réseau. Pour autant, les décideurs publics manquent de visibilité quant à la réalité des tiers-lieux du territoire et l'opportunité de créer un tel poste. Il est donc proposé d'établir un panorama afin de permettre aux décideurs publics de se positionner.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhérer à la Rôsée</li> <li>- Organiser une journée de rencontre annuelle en partenariat avec les Fabriques de territoire et le réseau régional</li> <li>- Etablir un panorama des tiers-lieux du Lot.</li> </ul>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> Fabriques de territoire La Rôsée Département (attractivité, SIG)/EPCI La Mêlée La Région/Ad'Occ	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Certains tiers-lieux n'ont pas de lien avec le numérique.	<b>Leviers indispensables</b> Planification plusieurs mois à l'avance de la rencontre des tiers-lieux  Mobilisation des tiers-lieux pour alimenter en données le panorama	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b> 0,1 ETP Chef de projet	<b>INVESTISSEMENT</b> 5 000 €	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Cartographie des tiers-lieux départementale  Observatoire des tiers-lieux national
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux journées de rencontre</li> <li>- Panorama des tiers-lieux du Lot (livrable)</li> </ul>		<u>Qualitatif</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des participants aux journées de rencontre</li> </ul>

Fiche n°22 : Mettre en place un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse

<b>AXE : LOT NUMÉRIQUE OCCITANIE</b>		
<b>OBJECTIF :</b> Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire grâce aux nouvelles technologies		
<b>INTITULE DE L'ACTION :</b> Mettre en place un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse		
<b>PUBLIC CIBLE :</b> Séniors, Jeunes		
<b>ENJEUX/CONTEXTE :</b> Si les plus de 60 ans pourraient représenter 1/3 de la population française en 2040, le Lot en comptait déjà près de 40% en 2021 (source Insee). Assurer le bien vieillir représente donc un enjeu majeur pour le territoire. En parallèle, il peut être difficile pour les jeunes de trouver leur place dans un département qui n'est pas à leur image. Dans ce contexte, il est essentiel de créer du lien au travers de projets motivant la rencontre des jeunes et des plus âgés et de casser les représentations stéréotypées des différentes générations, qui maintiennent l'entre-soi et augmentent l'isolement.		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Le programme « Silver Geek » vise à améliorer la santé et le bien-être des seniors, à développer les liens sociaux et intergénérationnels, tout en réduisant la fracture numérique. L'action se structure en deux volets :		
<p><b>1) L'animation d'ateliers numériques ludiques</b></p> <p>Ces ateliers ont pour but de faire découvrir aux seniors des pratiques vidéoludiques et de nouveaux usages numériques. Ils portent sur deux pôles, en fonction des appétences et capacités de chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tablette : découverte et utilisation d'applications ludiques et créatrices de liens ;</li> <li>- Jeux vidéo : découverte de jeux basés sur le mouvement (exergames) qui permettent une remise en activité physique douce des personnes âgées.</li> </ul> <p>Ces ateliers seront animés dans chaque structure d'accueil de personnes âgées par deux jeunes, engagés sur la réalisation de ces ateliers hebdomadaires ou bi-mensuels pour la totalité de l'année scolaire. Ces jeunes pourront bénéficier de l'accompagnement de conseillers ou médiateurs numériques professionnels pour apprendre à mener ces animations.</p>		
<p><b>2) L'organisation d'un challenge départemental E-sport senior</b></p> <p>Chaque structure d'accueil de personnes âgées ayant participé aux ateliers numériques pourra proposer une équipe (seniors + jeunes accompagnateurs) pour le challenge départemental. Il s'agit d'un évènement E-sport dans lequel les équipes seniors seront en compétition les unes contre les autres. L'équipe gagnante pourra participer à la finale régionale Occitanie organisée par l'association Silver Geek.</p>		
<b>ACTEURS MOBILISABLES</b>		
<b>Porteur</b> Lot Numérique	<b>Partenariats envisageables</b> Silver Geek, Bibliothèque départementale, DSD, CCAS/CIAS, structures d'accueil de personnes âgées, Mission Locale, réseau Info Jeunes	
<b>FAISABILITE</b>		
<b>Freins perçus</b> Mobilisation de jeunes sur une longue durée (année scolaire)	<b>Leviers indispensables</b> Coordination départementale pour le suivi des différentes structures  Implication de chaque structure dans l'organisation et le suivi des ateliers via l'identification de deux référents projet en interne	
<b>RESSOURCES A MOBILISER</b>		
<b>RH</b>	<b>INVESTISSEMENT</b> Pour le porteur :	<b>RESSOURCES EXISTANTES</b> Expérimentation au CCAS de Pradines : ateliers numériques

0,1 ETP à Lot Numérique pour la coordination et l'organisation du challenge départemental	- Cotisation Silver Geek : 200€ en 2025, 400€ en 2026, 600€ en 2027	intergénérationnels + évènement E-sport Prad 'Games
0,1 ETP dans chaque structure senior pour l'organisation et le suivi des ateliers numériques	- Challenge départemental : 1000€ par an (salle, décoration, goûter)	
0,75 ETP pour l'accompagnement des jeunes par les conseillers/médiateurs numériques	Porteur ou partenaire : - Investissement matériel : 2500€ environ par structure partenaire (tablettes, console, jeux, écran TV ou vidéoprojecteur)	
<b>Indicateurs de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures impliquées</li> <li>- Nombre de personnes âgées participant aux ateliers numériques</li> <li>- Nombre de jeunes impliqués</li> <li>- Organisation du challenge départemental 2026</li> <li>- Envoi d'une équipe à la finale régionale 2026</li> </ul>		<b>Qualitatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la santé et du bien-être des personnes âgées impliquées</li> <li>- Evolution de l'intérêt et appétence pour les outils numériques chez les seniors</li> <li>- Création ou renforcement du lien social et intergénérationnel</li> <li>- Montée en compétences des jeunes (médiation, animation, logistique, organisation...)</li> </ul>

# ANNEXE : DIAGNOSTIC INCLUSION NUMERIQUE 2024

---

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

# DIAGNOSTIC 2024 **INCLUSION NUMERIQUE**

**AR Prefecture**

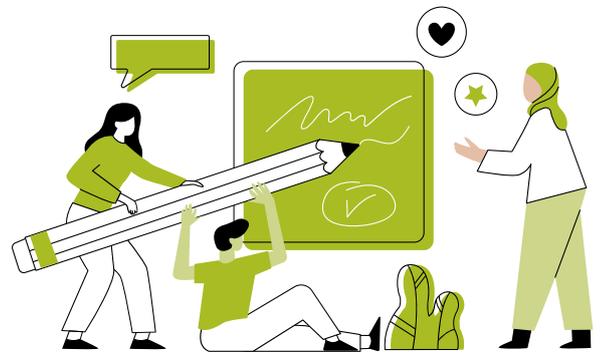
046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le présent document constitue une synthèse des données existantes en matière d'inclusion numérique, élaboré dans le cadre d'une démarche collaborative pilotée par le syndicat Lot Numérique et la Préfecture du Lot, avec l'appui du Hub pour un Numérique Inclusif RhinOcc. Ce diagnostic dresse un état des lieux précis et actualisé des initiatives numériques sur le territoire du Lot, en mettant en lumière les acteurs, les actions et les enjeux associés.

L'objectif de ce document est double. D'une part, il s'agit de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des dynamiques numériques à l'œuvre sur le territoire. D'autre part, il vise à identifier les leviers d'action et les opportunités de développement pour renforcer l'inclusion numérique et l'innovation territoriale.

Ce document est donc un outil au service de l'action, destiné à éclairer les décisions et à orienter les stratégies numériques territoriales. Il est le fruit d'un travail collectif, qui témoigne de la volonté partagée de construire un numérique inclusif et solidaire dans le Lot.

# TABLE DES MATIERES



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

**01**

**Contexte départemental**

**02**

**Diagnostic par EPCI**

**03**

**Les accompagnements par les conseillers numériques**

**04**

**Des acteurs au service de l'inclusion numérique**

**05**

**Des outils au service des plus fragiles**

**06**

**Pour un numérique plus responsable**

**07**

**Enjeux et dispositifs existants**

**08**

**Annexes**

# CONTEXTE DEPARTEMENTAL

70 000

AR Prefecture

046-200032061-20250301-ec2025\_09-DE  
Reçu Le 12/03/2025

LOTOIS

NE SONT PAS AUTONOMES DANS LEURS USAGES NUMÉRIQUES, SOIT PRÈS DE 40% DES HABITANTS DU DÉPARTEMENT

7%

EXCLUS DU NUMÉRIQUE

19%

DÉBUTANTS & INTERMÉDIAIRES

14%

AVANCÉS

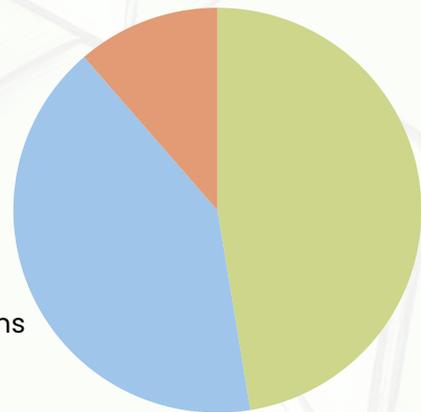
source : We Tech Care / Emmaüs Connect



114 lieux d'inclusion numérique recensés sur le territoire du département du Lot

Autres acteurs privés

11.3%



Public  
47.4%

Associations  
41.2%

source : RhinOcc



17 conseillers numériques en poste



39 aidants habilités à Aidant Connect



22 médiateurs numériques dont les données d'accompagnement ne sont pas remontées



21 115 accompagnements (de juillet 2021 à avril 2024)



11 252 usagers accompagnés (de juillet 2021 à avril 2024)

# ANALYSE AFOM DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- **Initiatives existantes** : Le département du Lot compte 114 lieux d'inclusion numérique, 17 conseillers numériques et 22 médiateurs numériques en poste, ce qui montre un engagement significatif envers l'inclusion numérique. Le sujet de l'inclusion numérique est une initiative historique au Conseil départemental. Les Espaces Numériques Publics, espaces publics multimédias, ont également fait l'objet d'un soutien entre 2005 et 2014. Ces équipements et leur animation ont permis de constituer une base stable et historique concernant l'offre en médiation numérique. L'apparition des Conseillers numériques après la crise COVID a relancé la dynamique autour de cette offre.
- **Accompagnements efficaces** : Les conseillers numériques ont accompagné 9 791 usagers, avec des résultats positifs en termes d'autonomie numérique. Par exemple, les usagers se sentent plus à l'aise avec les outils numériques après les accompagnements.
- **Acteurs engagés** : La présence d'acteurs institutionnels, associatifs et privés, tels que Lot Numérique, la Préfecture du Lot, et divers espaces publics numériques, renforce le maillage territorial. La coordination des acteurs menée à l'aide d'animations et la contribution à des actions concrètes avec les acteurs, via le poste de Conseiller numérique coordinateur cofinancé par l'ANCT et porté par Lot Numérique, est un atout certain pour le territoire.
- **Outils disponibles** : Des plateformes comme Aidants Connect, PIX, et Les Bons Clics offrent des ressources précieuses pour l'évaluation et le développement des compétences numériques. Par exemple, Aidants Connect a permis 18 923 accompagnements. Les outils mis à disposition par RhinOcc constituent également des atouts pour l'animation des acteurs et le recensement de l'offre.

## LES FAIBLESSES

- **Manque d'autonomie numérique** : Environ 70 000 Lotois ne sont pas autonomes dans leurs usages numériques, représentant près de 40% des habitants du département.
- **Offre de médiation méconnue** : Les services de médiation numérique sont souvent peu connus du public, limitant leur impact potentiel. Malgré les 114 lieux d'inclusion numérique référencés, beaucoup de Lotois ne savent pas où trouver de l'aide. Outre la connaissance de l'offre par le public, le niveau de sensibilité et de mobilisation des élus à ce sujet est à conforter. De même, les leviers de l'inclusion numérique sont aujourd'hui peu mobilisés par le Département, alors que des liens existent : médiation numérique et autonomie des seniors, médiation numérique et jeunesse/parentalité numérique, etc.
- **Retrait des financements** : Le retrait progressif des financements de l'État pour les postes de Conseillers numériques pourrait fragiliser les initiatives en cours.
- **Disparités territoriales** : Les zones rurales et les populations les plus vulnérables restent difficiles à atteindre malgré les efforts déployés. Ainsi, malgré l'offre existante, celle-ci ne couvre pas tout le territoire et les publics éloignés du numérique ont plus de chance d'être également éloignés des équipements de services aux publics.

## LES OPPORTUNITES

- **Développement de nouvelles initiatives** : Il existe des possibilités de créer de nouvelles dynamiques de parcours pour l'orientation et la montée en compétences des usagers. Par exemple, des ateliers d'initiation au numérique pour les seniors ou des programmes de formation pour les jeunes. Les actions du Département peuvent aussi représenter de nouvelles opportunités, en permettant le soutien et la mobilisation des acteurs de l'inclusion numérique. Les fonds européens sont une piste sérieuse à explorer, selon l'objet des actions : FEDER, FSE+, fond LEADER. Enfin, les autres volets de France Numérique Ensemble sont à paraître et peuvent déclencher des opportunités : PIX, reconconditionné informatique. Les entreprises présentes, notamment les ETI et la Mecanic Valley, peuvent aussi être mobilisées pour des actions, des dons, du mécénat, et ce en lien avec leurs politiques RSE.
- **Promotion du numérique responsable** : Initiatives pour réduire l'impact environnemental du numérique, comme la sobriété numérique et l'écoconception, peuvent être développées. Par exemple, la Recyclerie de l'Association Regain à Figeac.
- **Collaboration et mutualisation** : Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation des outils et des ressources entre acteurs peut renforcer l'efficacité des actions. Par exemple, la cartographie des lieux d'inclusion numérique développée par RhinOcc. De même, ce cadre régional peut offrir des opportunités sur différents projets, par exemple avec des acteurs du secteur privé.
- **Sensibilisation et formation** : Des programmes de sensibilisation et de formation, notamment pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, peuvent être amplifiés. Par exemple, les interventions de la Cybergendarmerie du Lot dans les établissements scolaires.

## LES MENACES

- **Inégalités d'accès au numérique** : Le risque d'accentuation de la fracture numérique est réel si les initiatives ne sont pas suffisamment soutenues, notamment par les élus et leurs choix d'utilisation des fonds publics.
- **Cybermenaces** : L'augmentation des risques liés à la cybersécurité, avec 716 "faits cyber" constatés en 2023, représente une menace pour la sécurité des usagers.
- **Dématérialisation des services** : La dématérialisation des services publics peut exclure les publics les plus éloignés du numérique, accentuant les inégalités d'accès.
- **Soutien financier** : La dépendance aux financements publics pour maintenir les initiatives en cours est une source d'incertitudes. Les choix politiques qui orienteront des financements vers l'inclusion numérique sur le département du Lot dépendront aussi de la politique du Conseil départemental et des Communautés de Communes.



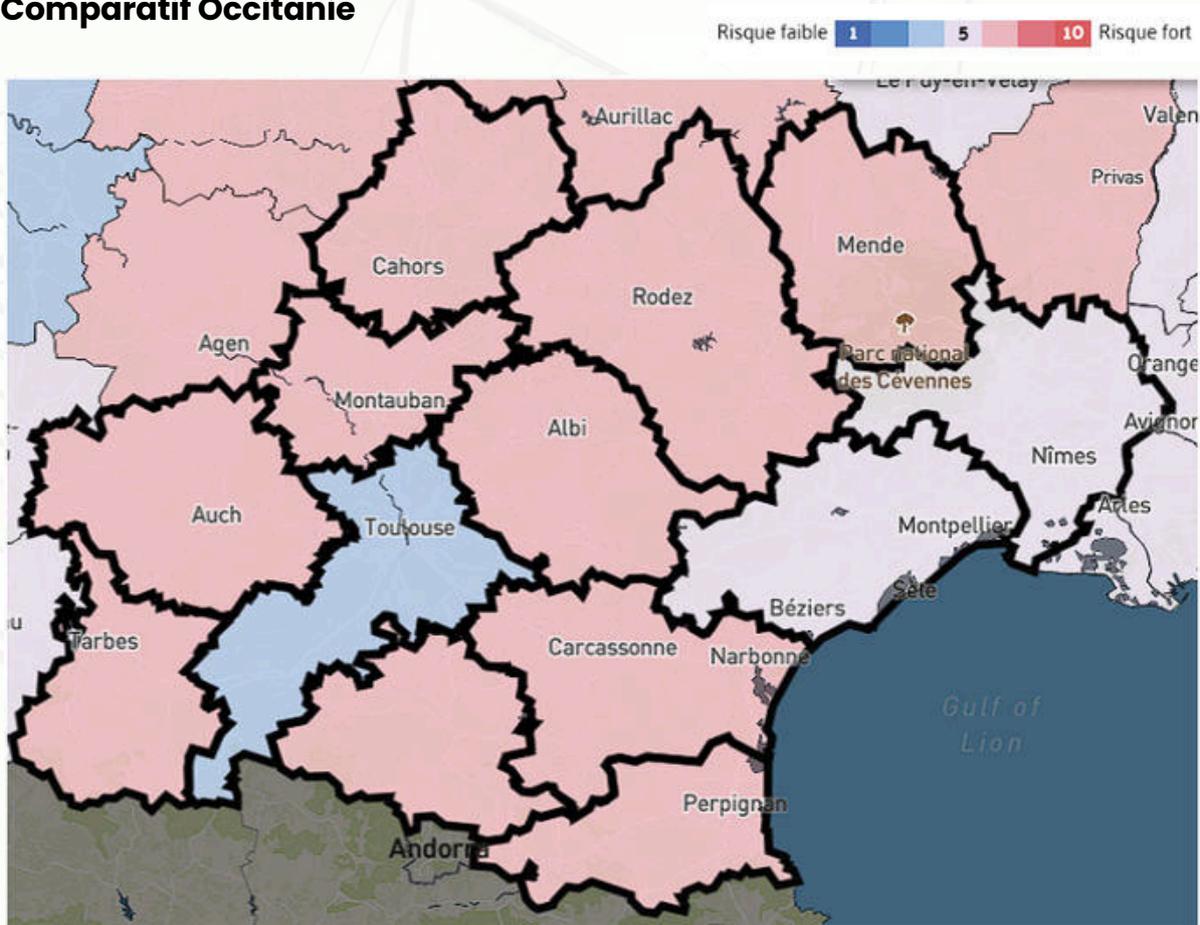
# L'INDICE DE FRAGILITE NUMERIQUE



L'Indice de Fragilité Numérique (IFN) est un outil développé pour mesurer la vulnérabilité des territoires face aux défis de l'inclusion numérique. Il prend en compte plusieurs indicateurs socio-économiques et technologiques pour évaluer la capacité des populations à accéder et à utiliser les technologies numériques de manière autonome et efficace. L'IFN est noté sur une échelle de 0 à 10, où 0 représente une faible fragilité et 10 une forte fragilité.

AR Prefecture  
046-200062263-20250307-CS2025-09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Comparatif Occitanie

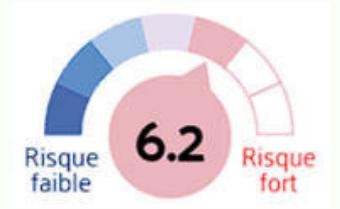


# DIAGNOSTIC PAR EPCI

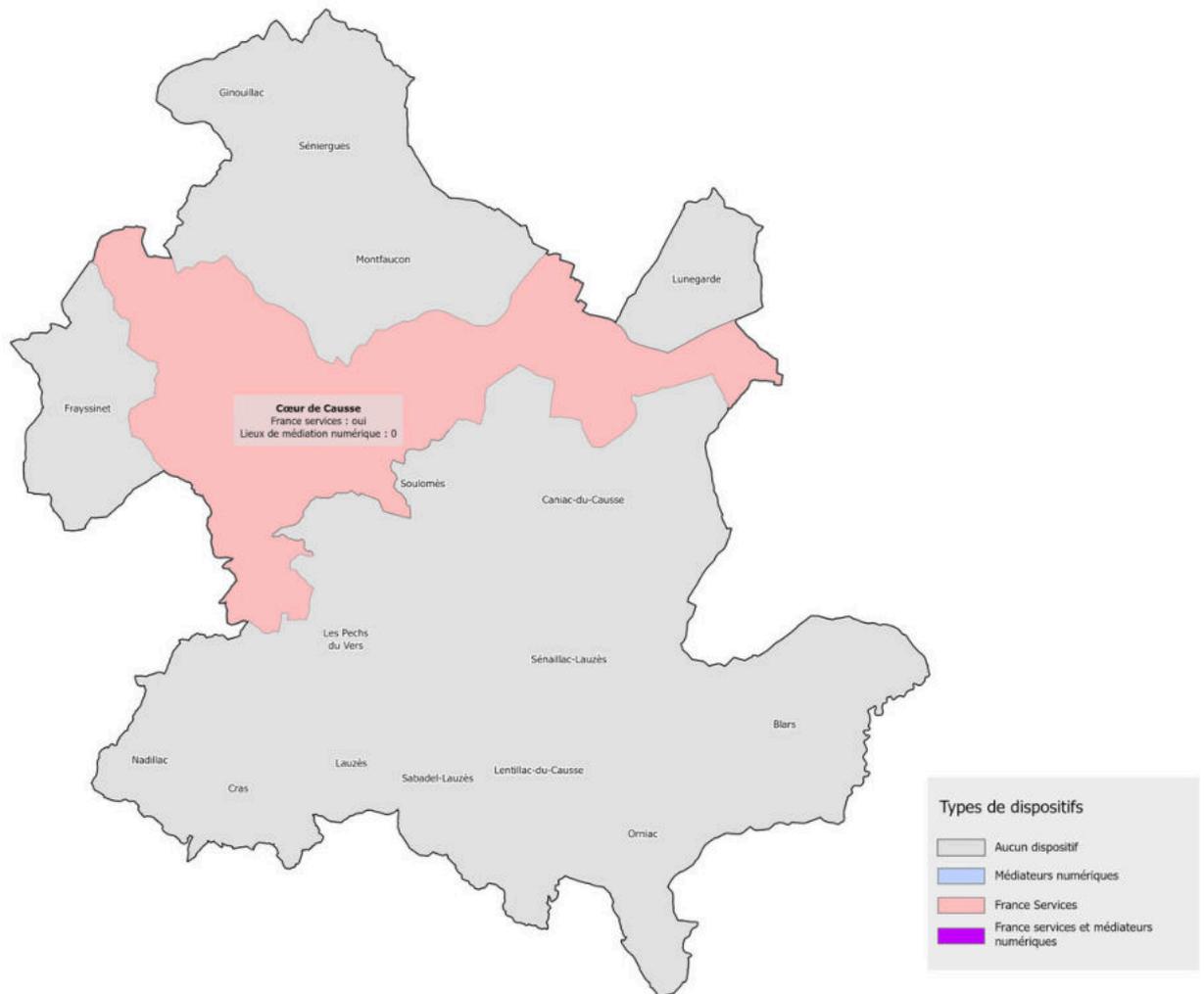
## CC du Causse de Labastide-Murat

AR Prefecture

0 0 2 1 6 6 0 8 0 0 8 0 0 2 5 0 9 4 7  
Région Occitanie



### Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat



La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, regroupe 17 communes dont Cœur-de-Causse. Avec une population de 3 918 habitants et une densité très faible de 11,7 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI présente un taux de pauvreté de 16,5 % et un taux de chômage de 9,9 %. La part des seniors est de 44 %. La faible densité de population et les indicateurs économiques montrent une vulnérabilité potentielle en termes de fragilité numérique.

La Communauté de Communes compte un France Services mais pas de lieu de médiation numérique.

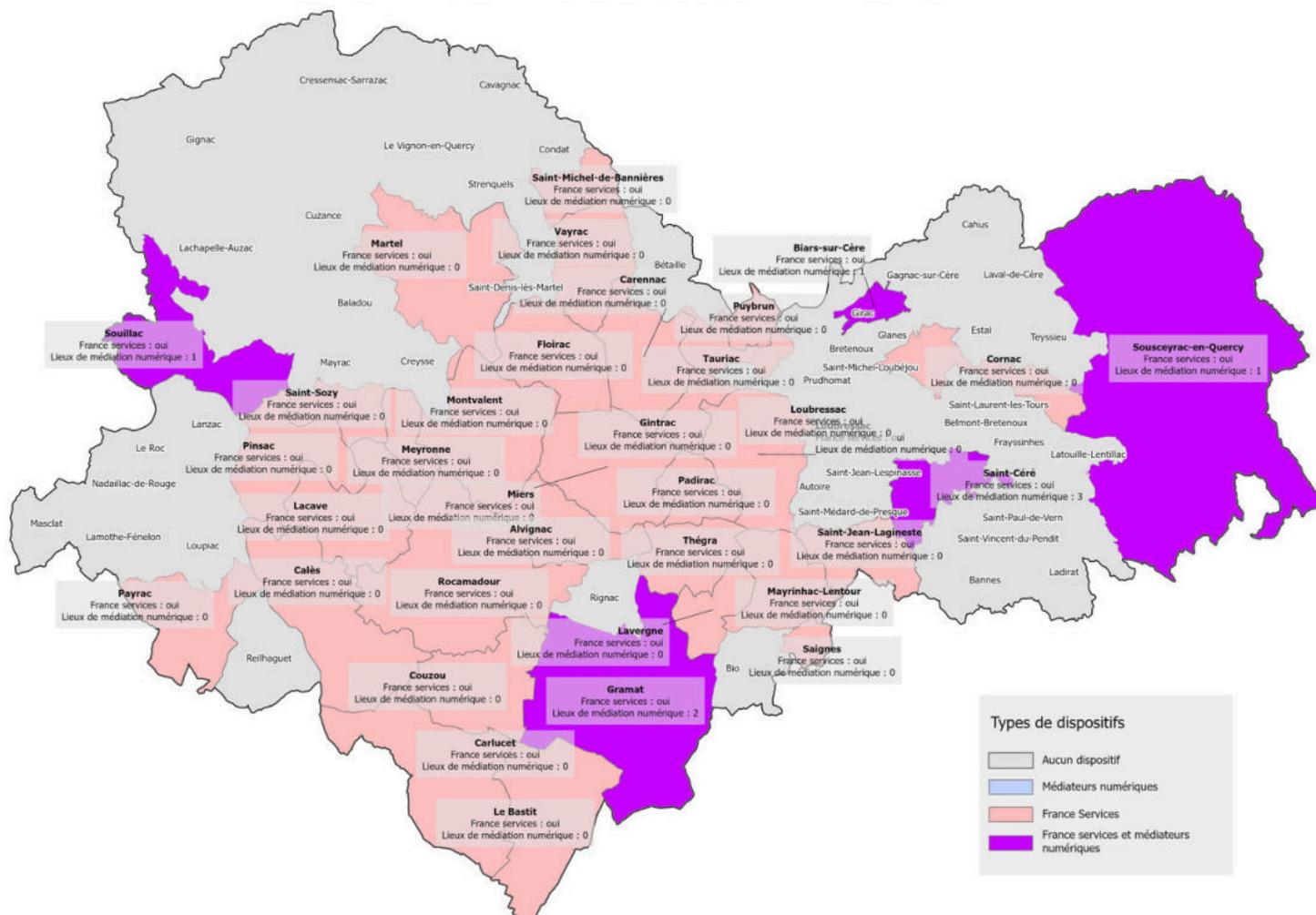
# CC Causses et Vallée de la Dordogne



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes de CAUVALDOR



La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, également connue sous le nom de Cauvaldor, regroupe 77 communes dont Souillac et Martel. Avec 45 107 habitants et une densité de 34,9 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI est caractérisé par une faible densité de population. Le taux de pauvreté est de 14,8 % et le taux de chômage de 11,1 %. La part des personnes âgées de 60 ans et plus est de 39,3 %. La combinaison de ces facteurs peut poser des défis en termes d'inclusion numérique, surtout pour les seniors.

Un grand nombre de communes sont couvertes par le dispositif mobile France Services, tandis que seulement 5 d'entre elles proposent une offre de médiation numérique.

# CC Cazals-Salviac

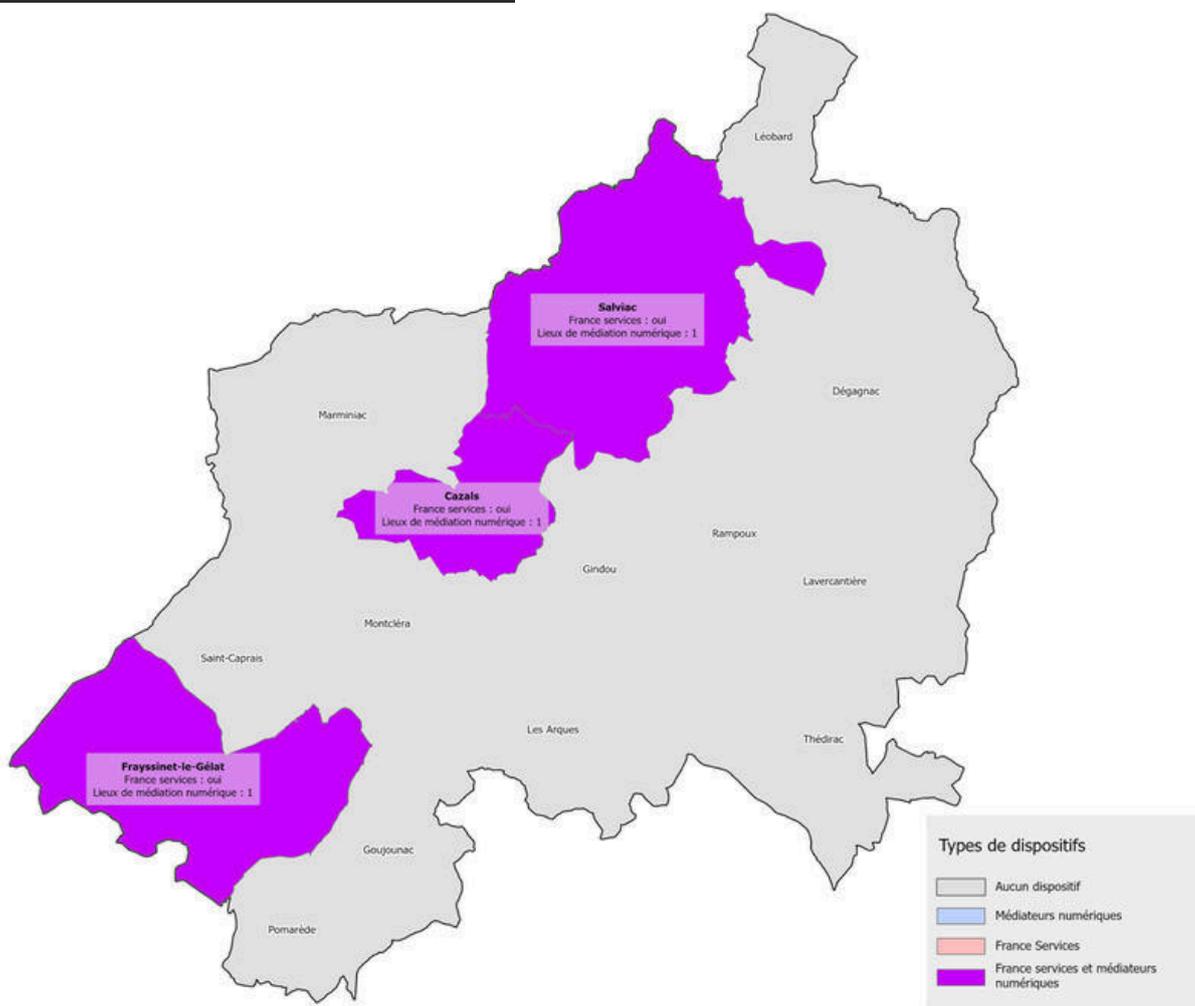


AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE

Reçu le 12/03/2025

**Dispositifs d'inclusion numérique sur  
la communauté de communes de Cazals-Salviac**



La Communauté de Communes Cazals-Salviac regroupe 14 communes, dont Cazals et Salviac. Ce territoire est principalement rural avec une densité de population de 21 habitants par km<sup>2</sup>. En 2021, la population totale était de 5 384 habitants. Le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale, ce qui peut limiter l'accès aux équipements numériques pour une partie de la population. Le revenu médian est également inférieur à la moyenne nationale, réduisant les possibilités d'investissement dans des équipements numériques. La proportion de ménages d'une personne est notable, ce qui peut indiquer un besoin accru de services numériques pour lutter contre l'isolement. Les freins à la mobilité sont significatifs, limitant l'accès physique aux services publics et augmentant la dépendance aux services numériques. La part des 65 ans et plus est bien au-dessus de la moyenne nationale, influençant les besoins en services numériques adaptés.

La Communauté de Communes compte trois antennes France Services, dont les agents proposent aussi une offre de médiation numérique.

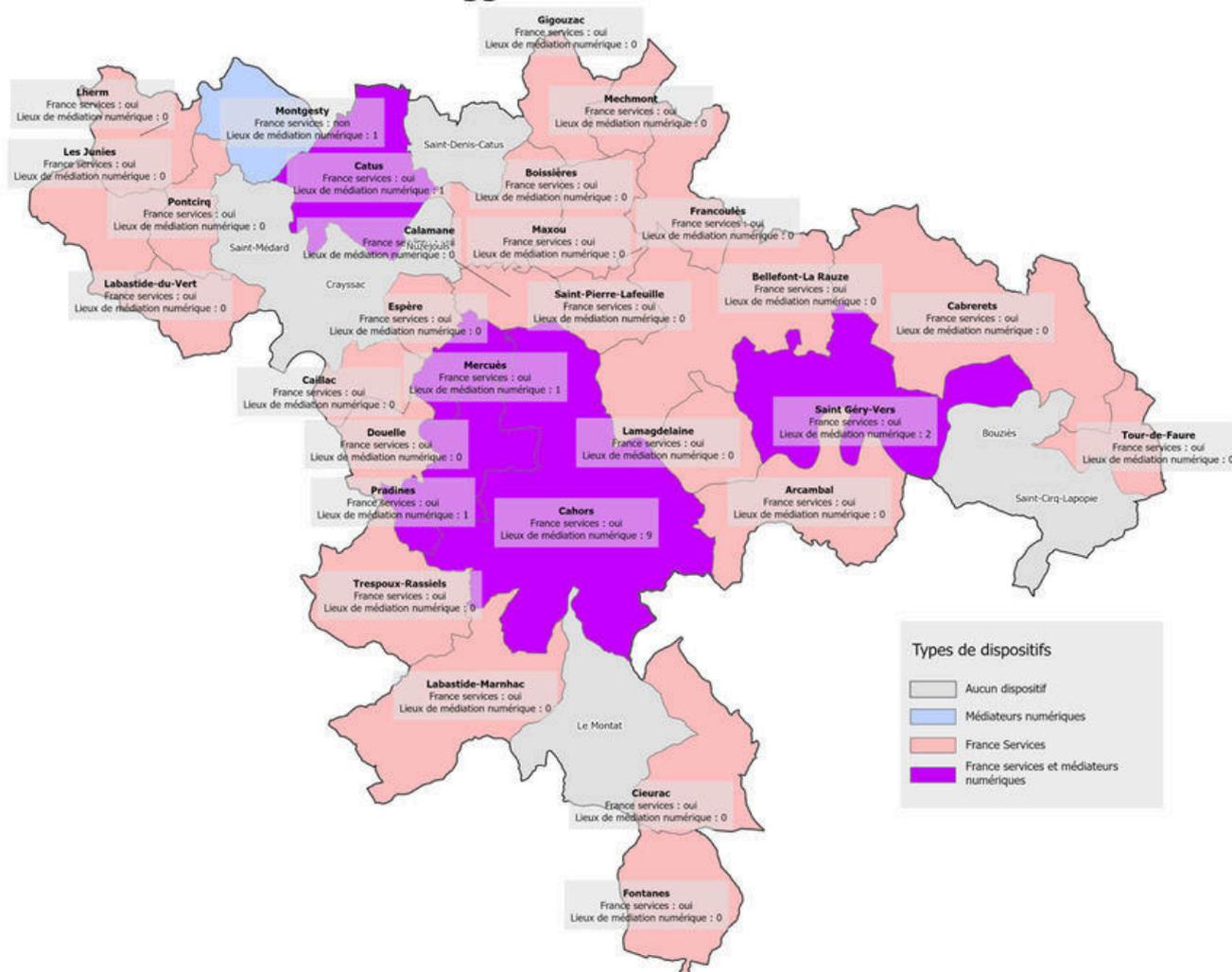
# CA du Grand Cahors



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté d'Agglomération du Grand Cahors



La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors regroupe 36 communes. Ce territoire est semi-urbain avec une densité de population de 71,1 habitants par km<sup>2</sup> et une population totale de 42 202 habitants en 2021. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est légèrement au-dessus de la moyenne nationale, influençant les besoins en services numériques adaptés. Le taux de pauvreté est de 14,8%, aligné avec la moyenne nationale. Cependant, le taux de chômage est de 13,5%, significativement plus élevé que la moyenne nationale, et la proportion de ménages d'une personne est notable, ce qui peut indiquer un besoin accru de services numériques pour lutter contre l'isolement. Les freins à la mobilité sont également significatifs, limitant l'accès physique aux services publics et augmentant la dépendance aux services numériques.

Un grand nombre de communes sont couvertes par le dispositif mobile France Services, tandis que seulement 6 d'entre elles proposent une offre de médiation numérique.

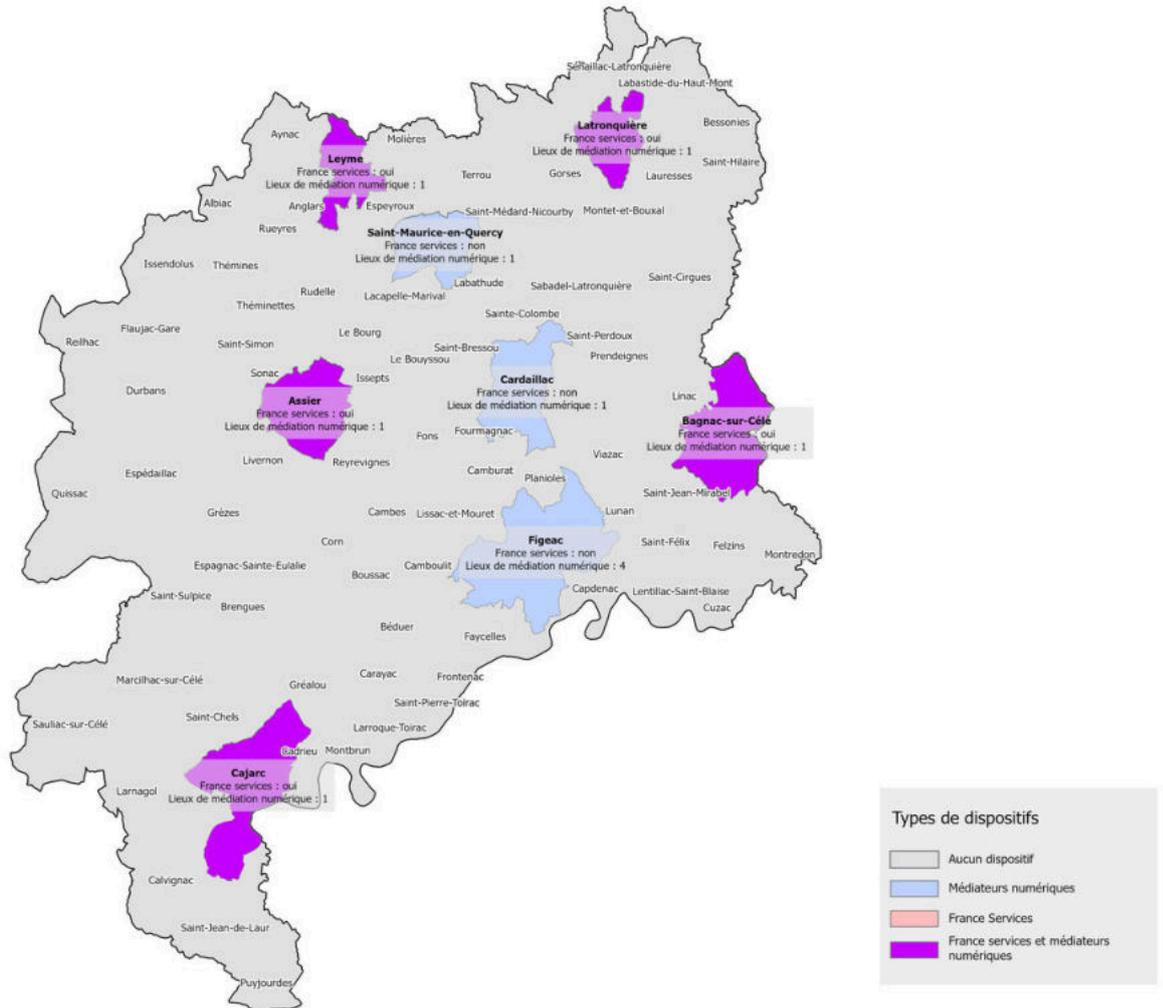
# CC du Grand Figeac

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025



## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes du Grand-Figeac



La Communauté de Communes Grand Figeac, regroupe 92 communes dont Figeac, la ville principale. Avec 43 818 habitants et une densité de 34,2 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI affiche un taux de pauvreté de 14,8 % et un taux de chômage de 10,1 %. La part des personnes âgées de 60 ans et plus est de 37 %. Ces chiffres montrent une certaine stabilité économique mais une fragilité numérique potentielle.

Le Grand Figeac compte 5 France Services réparties sur le territoire et 8 communes couvertes par une offre de médiation numérique.

# CC Ouest Aveyron Communauté



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes Ouest Aveyron



### Types de dispositifs

- Aucun dispositif
- Médiateurs numériques
- France Services
- France services et médiateurs numériques

La Communauté de Communes Ouest Aveyron Communauté, située à cheval sur le Lot et l'Aveyron, regroupe 29 communes dont Villefranche-de-Rouergue et Najac. Avec 27 363 habitants et une densité de 41 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI présente un taux de pauvreté de 16,3 % et un taux de chômage de 11,5 %. La part des seniors est de 38,1 %. La faible densité de population complique l'accès aux infrastructures numériques, rendant l'inclusion numérique plus difficile.

Seules deux communes sont situées dans le Lot, à ce jour elles ne comptent aucun France Services ou lieu de médiation numérique.

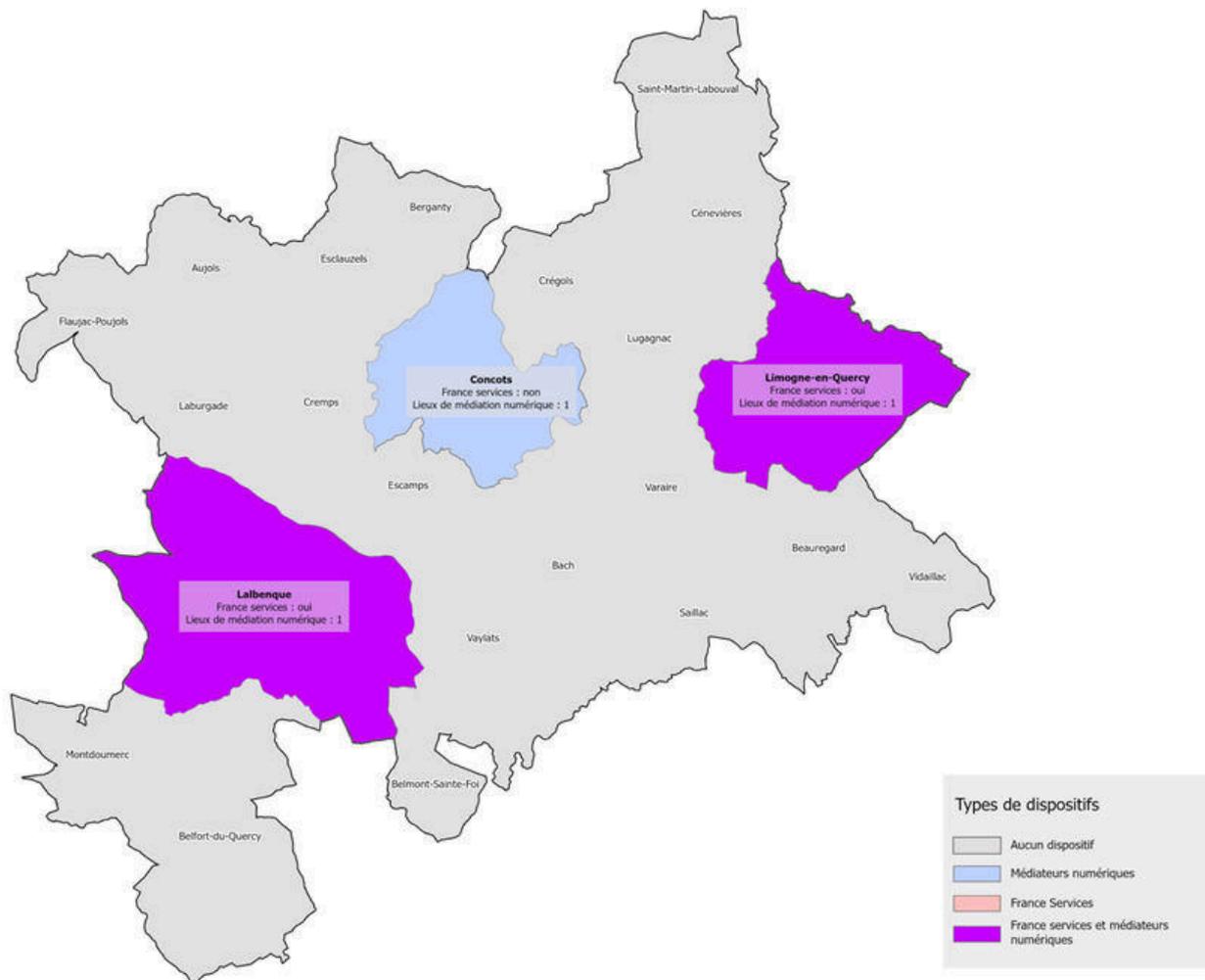
# CC du Pays de Lalbenque-Limogne



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

Dispositifs d'inclusion numérique sur  
la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne



La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne regroupe 23 communes. Ce territoire est principalement rural, avec une faible densité de population de 19,7 habitants par km<sup>2</sup> et une population totale était de 8 743 habitants en 2021. Le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale tandis que le revenu médiant est inférieur à la moyenne nationale, ce qui peut limiter la capacité d'investissement et l'accès aux équipements numériques pour une partie de la population. La proportion de ménages d'une personne est notable, ce qui peut indiquer un besoin accru de services numériques pour lutter contre l'isolement. Les freins à la mobilité sont significatifs, limitant l'accès physique aux services publics et augmentant la dépendance aux services numériques. La part des 65 ans et plus est bien au-dessus de la moyenne nationale, influençant les besoins en services numériques adaptés.

La Communauté de Communes compte deux France Services et la conseillère numérique qu'elle a recruté intervient actuellement sur trois sites.

# CC du Quercy

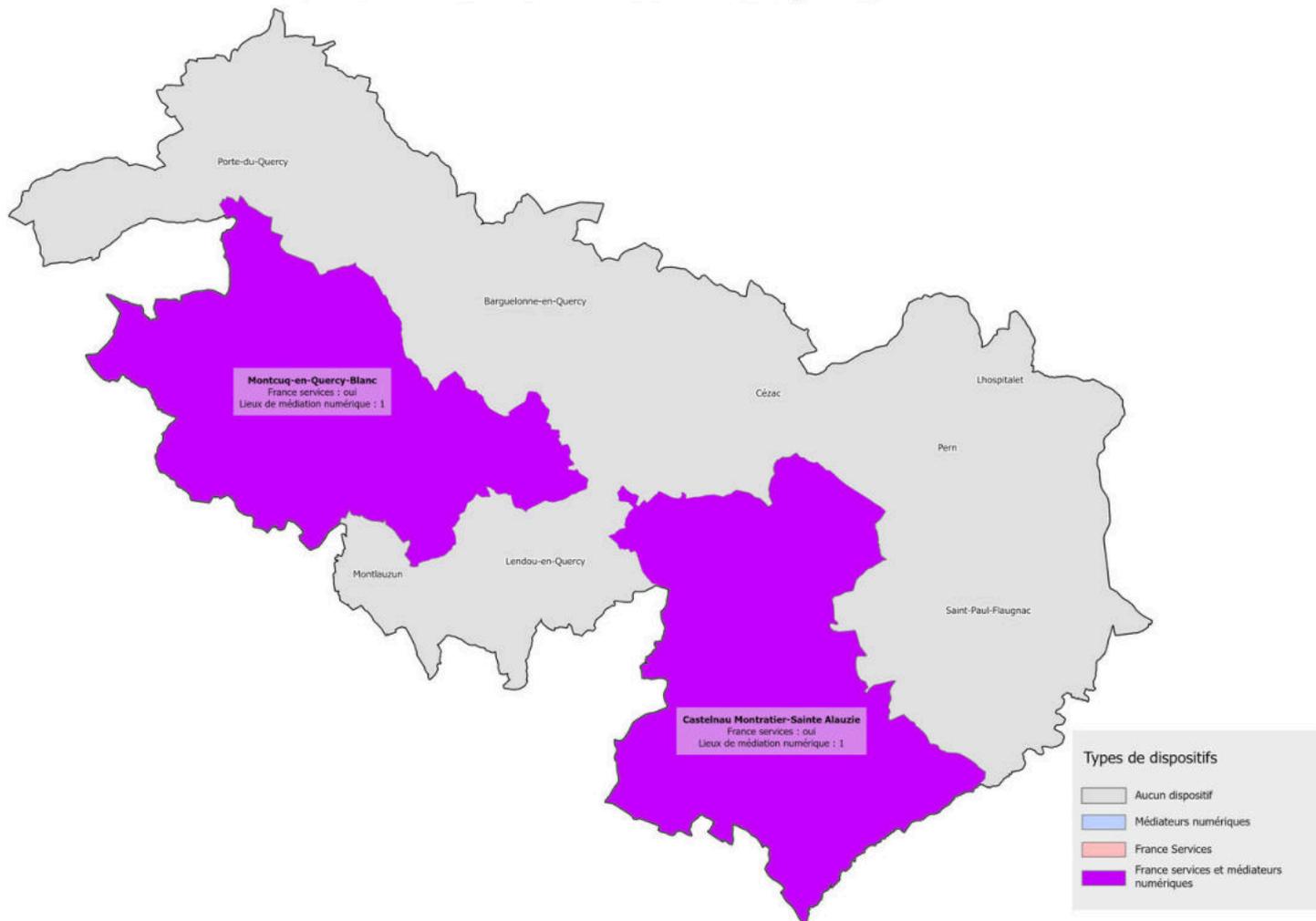
## Blanc

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025



### Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes du Quercy Blanc



La Communauté de Communes du Quercy Blanc, regroupe 10 communes dont Castelnau-Montratier et Montcuq-en-Quercy-Blanc. Avec ses 7 724 habitants et une densité de 18,6 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI présente un taux de pauvreté de 18,4 % et un taux de chômage de 10,3 %. La part des seniors est de 41,5 %. Les défis sont nombreux pour cette petite communauté, où l'accès aux services numériques est crucial pour lutter contre l'isolement et la précarité.

A ce jour, deux communes sont couvertes par des France Services et leurs habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement par le conseiller numérique de La Poste.

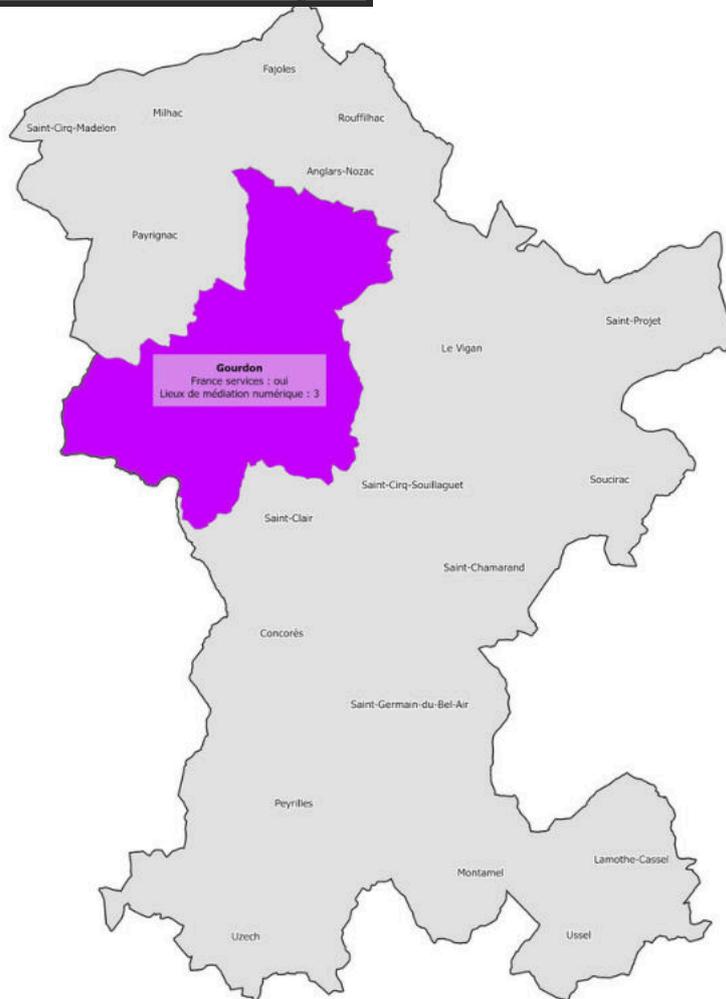
# CC Quercy Bouriane



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025-09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes Quercy Bouriane



### Types de dispositifs

- Aucun dispositif
- Médiateurs numériques
- France Services
- France services et médiateurs numériques

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, regroupe 20 communes dont Gourdon, la ville principale. Avec une population de 10 047 habitants et une densité de 32,6 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI présente un profil rural avec une faible densité de population. Le taux de pauvreté y est de 15,9 % et le taux de chômage atteint 12,9 %. La part des personnes âgées de 60 ans et plus est de 41,9 %. Ces indicateurs montrent une population économiquement vulnérable et vieillissante, ce qui peut accentuer la fragilité numérique. En effet, une proportion élevée de seniors, souvent moins à l'aise avec les outils numériques, peut rencontrer des difficultés d'accès et d'utilisation des services en ligne. De plus, la faible densité de population peut compliquer l'accès aux infrastructures et services numériques, augmentant ainsi le risque d'exclusion numérique.

L'offre de médiation numérique et la France Services sont concentrées sur la commune de Gourdon.

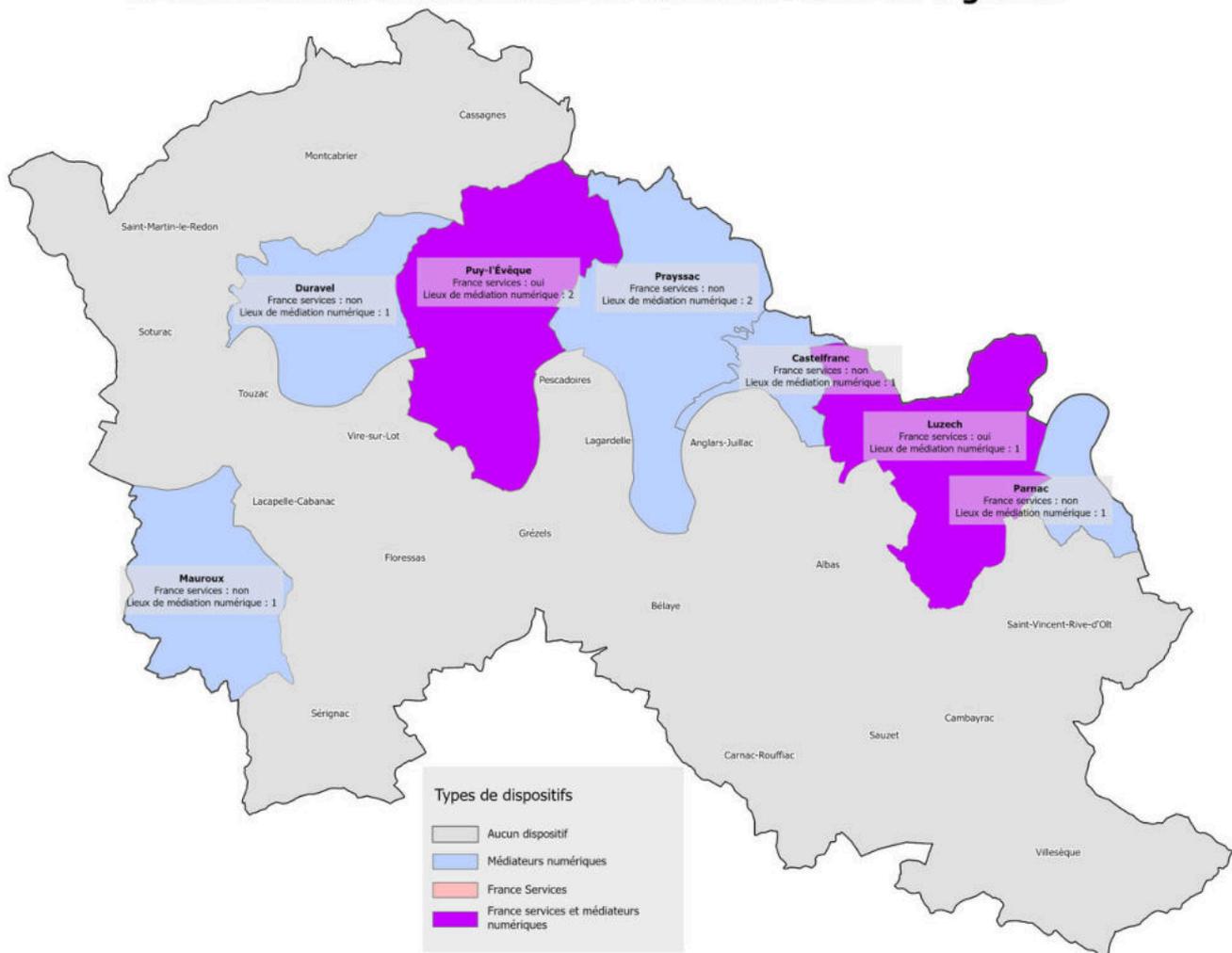
# CC Vallée du Lot et du Vignoble



AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Dispositifs d'inclusion numérique sur la communauté de communes de Vallée du Lot et du Vignoble



La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, regroupe 27 communes dont Puy-l'Évêque et Prayssac. Avec 14 466 habitants et une densité de 39,1 habitants par km<sup>2</sup>, cet EPCI présente un taux de pauvreté de 15,9 % et un taux de chômage de 12,2 %. La part des personnes âgées de 60 ans et plus est de 45 %. La proportion élevée de seniors peut compliquer l'inclusion numérique, nécessitant des efforts pour améliorer l'accès aux technologies pour cette population vulnérable.

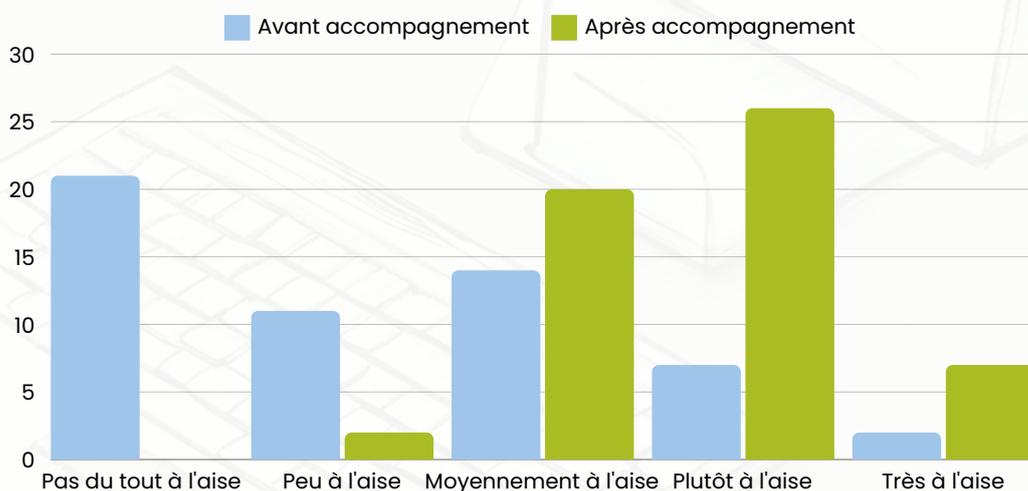
La Communauté de Communes compte deux France Services, deux espaces publics multimédia et un conseiller numérique itinérant.

# ACCOMPAGNEMENTS PAR LES CONSEILLERS NUMERIQUES

**Les conseillers numériques sont venus renforcer l'offre de médiation numérique existante en accompagnant les usagers sur trois thématiques prioritaires :**

- Soutenir les Lotais dans leurs usages quotidiens du numérique
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul

## Des accompagnements efficaces à poursuivre



Enquête de satisfaction lancée par Lot Numérique auprès des personnes accompagnées par des CoNum : 55 réponses

### Principaux besoins :

- Se perfectionner dans ses usages numériques (34)
- Avoir de l'aide et débloquer une situation (26)
- Apprendre les bases de l'utilisation PC/d'Internet (24)

**... mais une offre de médiation méconnue**

## Quelles perspectives à l'horizon 2027 ?

- Un retrait progressif des financements de l'Etat pour les postes de conseillers numériques et de conseillers numériques coordonnateurs,
- Des solutions à coconstruire pour assurer le maintien de ces postes et le maillage territorial de l'offre de médiation numérique pour toucher les publics les plus éloignés,
- Des engagements à réaffirmer en faveur de l'inclusion numérique, à l'heure de la dématérialisation de nombreux services et démarches,
- Des dynamiques de parcours à inventer pour l'orientation et la montée en compétences des usagers.

# DES ACTEURS AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

## Description

Cette fiche a pour objectif de présenter un panorama des acteurs agissant pour l'inclusion numérique dans le département à différents niveaux.

AR. Prefecture  
046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

Le tableau ci-dessous n'est en aucun cas exhaustif et se base sur les données récoltées dans le cadre d'un questionnaire émis en amont de la première rencontre des acteurs du territoire du 28 mars 2024.

<p><b>ACTEURS INSTITUTIONNELS</b></p>	
<p><b>ANIMATION DU RESEAU</b></p>	
<p><b>PRODUCTEURS DE DONNEES, VEILLE BILAN</b></p>	
<p><b>ACTEURS INTERVENANT AUPRES DES USAGERS</b></p>	
<p><b>FINANCEURS</b></p>	

# OUTILS AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

## AR Prefecture

### Annuaire des lieux de médiation numérique du Lot

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

Développé par Lot Numérique, l'annuaire des lieux de médiation numérique du Lot est un répertoire qui rassemble les coordonnées des lieux de médiation numérique dans le département du Lot.

### Réfugiés.info

Réfugiés.info est une plateforme numérique collaborative développée par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Daiir). Elle offre des informations simplifiées et traduites en 7 langues pour aider les personnes réfugiées et leurs accompagnants en France.

### PIX

PIX est un service public en ligne qui permet d'évaluer, de développer et de certifier ses compétences numériques. Il propose des activités ludiques et des questions-défis pour mesurer et améliorer le niveau de maîtrise des usages. De plus, il offre la possibilité de passer la Certification Pix, qui est reconnue officiellement en France et en Europe

### Les Bons Clics

Les Bons Clics est une plateforme numérique gratuite qui propose des contenus pour se former et s'informer sur les enjeux de l'inclusion numérique, des exercices ludiques pour former les publics sur le numérique, et des outils pour diagnostiquer le niveau et positionner l'apprenant.

### Cartographie RhinOcc

La cartographie de RhinOcc est une initiative qui vise à faciliter l'identification des lieux d'inclusion numérique en Occitanie. Elle est adressée aux professionnels et aux décideurs, dans le but d'orienter les publics vers des lieux d'inclusion numérique répondant à leurs besoins

### Les bases

Les Bases, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, est une plateforme collaborative de partage de ressources et de communs numériques à l'échelle nationale.

### Mon espace santé

Mon Espace Santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé. Il facilite l'accès aux services de santé et permet à chacun de participer activement au suivi et à la préservation de sa santé

### La Boussole des Jeunes

La Boussole des Jeunes est un service numérique destiné aux jeunes de 15 à 30 ans. Elle a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les jeunes et les professionnels offrant des services adaptés à leur situation

### Aidants Connect

Aidants Connect est un service numérique qui permet aux aidants professionnels de réaliser des démarches en ligne pour les personnes en difficulté avec le numérique. Il offre une sécurisation juridique, un accompagnement humain et un outil intuitif et facile à utiliser

# POUR UN NUMERIQUE PLUS RESPONSABLE

## Qu'est-ce que le numérique responsable ?

AR Prefecture

Le secteur du numérique est responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre, soit une fois et demie plus que l'aviation civile. En 2020, le numérique représentait 2,5% de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10% de sa consommation électrique annuelle.

Le numérique responsable vise donc à minimiser l'impact environnemental, social et économique tout en maximisant les bénéfices pour la société.

## Quelques principes clés :

### SOBRIÉTÉ

La sobriété numérique est un principe clé du numérique responsable. Elle vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des technologies numériques.

### ÉCOCONCEPTION

L'écoconception des services numériques est une autre approche pour réduire l'impact environnemental du numérique. Elle consiste à concevoir des services numériques de manière à minimiser leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.

### RECONDITIONNEMENT

Le reconditionnement désigne la modification d'un produit défectueux dans le but de le remettre en état de marche. L'objectif de cette démarche est de préférer la remise en état de marche d'un produit plutôt que de le jeter ou de le recycler.

## Et dans le Lot ?

Il est à noter que les initiatives en matière de numérique responsable sont encore en nombre limité. Des efforts sont certes déployés pour améliorer l'accès à Internet et favoriser l'inclusion numérique, mais des actions complémentaires sont nécessaires pour réduire l'impact environnemental du numérique. Cela comprend la promotion de la sobriété numérique, l'écoconception des services numériques, le développement de la filière du reconditionnement et la sensibilisation aux impacts environnementaux du numérique. Le développement de ces initiatives est crucial pour positionner le Lot comme un département pionnier en matière de numérique responsable pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

### Recyclerie de l'Association Regain

La Recyclerie de l'Association Regain est un lieu de récupération, de valorisation, et de revente d'objets destinés à être jetés.

Objectifs : L'objectif principal de la Recyclerie est de promouvoir l'économie circulaire en donnant une seconde vie aux objets et en sensibilisant à la réduction des déchets.

Impact : La Recyclerie contribue à la réduction de la consommation de ressources non renouvelables, à la limitation des rejets de gaz à effet de serre, et à la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets.

Ceint d'Eau, 46100 Figeac

# ENJEUX ET DISPOSITIFS EXISTANTS

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025



# PÉRÉNNISER L'OFFRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET LA COORDINATION DES ACTEURS

Enjeu

1

AR Prefecture

046-2010189-0000897-02021-08-10  
Reçu le 15/10/2023

**Disposer d'une offre pérenne d'accompagnement à l'autonomie de tous les publics**

**70 000**

Lotois non autonomes dans leurs usages numériques.

**17**

conseillers numériques sur le territoire

**22**

médiateurs numériques sur le territoire

**11 252**

personnes accompagnées par des conseillers numériques

(de juillet 2021 à avril 2024)

## Dispositifs existants

### National

- o Aidants connect
- o Conseillers numériques
- o Formation continue des conseillers numériques

### Départemental

- o Ateliers de médiation numérique à destination du public lotois (cf. annuaire p.7 et initiatives documentées en annexe)

# Enjeu 2

## Favoriser l'interconnaissance des acteurs intervenant dans le parcours de l'utilisateur



### Dispositifs existants

#### National

- Réseaux nationaux sectoriels : France Services, France Tiers-Lieux, FabLabs,...
- Outils : plateforme Resana à destination des agents de l'Etat

#### Régional

- RhinOcc : réseau régional des acteurs de l'inclusion numérique

#### Départemental

- Lot Numérique : réseau départemental des conseillers et médiateurs numériques
- Réseau départemental des France Services
- Le réseau PASIP : vise à améliorer le délai de prise en charge des usagers, assurer la prise en compte globale des besoins de la personne, et augmenter le taux d'accès aux droits!

## Identifier, communiquer et mutualiser les outils et ressources entre acteurs au contact des publics en difficulté

AR Prefecture

04111000000003  
Reçu le 12/03/2025

### Dispositifs existants

#### National

- Les bases du numérique d'intérêt général
  - cf. Boîte à outil p.7
- Le kit d'intervention à destination des aidants et des médiateurs numériques de la Mission Société Numérique
  - à découvrir [ici](#)
- Les Bons Clics
  - cf. Boîte à outils p.7
- Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme : plateforme Eva pour identifier les solutions adaptées aux compétences numériques des usagers
  - accessible [ici](#)

#### Départemental

- Réseau départemental des conseillers et des médiateurs numériques
- Social.rhinocc : plateforme sociale et collaborative à destination des acteurs de l'inclusion d'Occitanie (avec instances départementales)

# FAVORISER L'ACCÈS À L'OFFRE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Enjeu  
1

AR Prefecture

046-20062016-0250007-00015-00001  
Reçu le 12/03/2025

## Aider les collectivités à mieux identifier les besoins en numérique des habitants

### Dispositifs existants

#### National

- Cartographie nationale de la médiation numérique
  - *accessible* [ici](#)
- Indice de fragilité numérique de la MedNum
  - cf. Boite à outils p.7
- Portrea : mettre en lumière le risque de non recours aux droits lié à l'impossibilité d'initier ou de mener à terme une démarche administrative dématérialisée à différentes échelles géographiques
  - *accessible* [ici](#)
- Baromètre 2023 de la maturité numérique des territoires
  - *en accès libre* [ici](#)
- Marché d'ingénierie de l'ANCT : pour accompagner les collectivités territoriales (EPCI et communes) dans la définition, le montage et la mise en œuvre de leurs projets

#### Régional

- Cartographie des lieux d'inclusion numérique de RhinOcc
  - cf. Boite à outils p.7

#### Départemental

- Lot Numérique : enquêtes de terrain, diagnostic de territoire, coordination
- Annuaire départemental des acteurs de la médiation
  - cf. Boite à outils p.7

## Enjeu 2

# Orienter efficacement les usagers vers les solutions existant sur le territoire

## Dispositifs existants

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

### National

- Boussole des Jeunes
  - cf. Boite à outils p.7
- Cartographie nationale de la médiation numérique
  - accessible [ici](#)

### Régional

- Cartographie des lieux d'inclusion numérique en Occitanie de RhinOcc
  - cf. Boite à outils p.7

### Départemental

- Outil de communication locale mobile (par application dédiée) : faciliter la communication entre les collectivités, les acteurs publics (mairies, gendarmeries, intercommunalités, écoles, etc.) et les citoyens.
- Lot Solidarités
- Cartographie du Département du Lot : les services près de chez vous
  - accessible [ici](#)

## Enjeu 3

# Développer des solutions de "aller vers" à destination des usagers en difficulté

## Dispositifs existants

### Départemental

- Conseillers numériques intervenant au domicile des usagers
- Permanences de Conseillers numériques dans les zones rurales
  - Retours d'expérience des usagers disponible [ici](#)
- Permanences de Conseillers numériques dans les bus itinérants France Services

# ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS DIFFICILES A ATTEINDRE

Enjeu

1

## Sensibiliser les jeunes aux enjeux du numérique avec l'ensemble des parties prenantes

046-20167056-272000 - 046-20167056-272000  
Reçu Le 12/03/2025

**20 %**

des jeunes déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement\*

\*DEPP

**13,8 %**

de la population lotoise a moins de 14 ans\*

\*INSEE

**3 637**

jeunes sensibilisés en 2023 dans les établissements scolaires par la cybergendarmerie du Lot

## Dispositifs existants

### National

- o PIX parcours "Protection et Sécurité numérique" : contenant un focus sur le cyberharcèlement et sa prévention (obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux, numéros d'écoute et de signalement, moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.)
  - plus d'informations [ici](#)
- o Promeneurs du Net : initiative qui vise à créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir les jeunes sur Internet (déclinaison départementale du dispositif)
  - *Annuaire des promeneurs du net lotois.e.s disponible [ici](#)*
- o Territoires éducatifs ruraux :
  - plus d'informations [ici](#)
- o Trousse à projets : plateforme de financement de projets pédagogiques
- o Les Magiciens du Numérique d'Orange Digital Center pour promouvoir un usage responsable du numérique

### Départemental

- o Intervention de la Cybergendarmerie du Lot dans les établissements scolaires du Lot.
- o Formations proposées par l'Atelier Canopé 46
  - programmation disponible [ici](#)
- o Bibliothèque départementale du Lot : mallette de jeux pour sensibiliser les jeunes aux enjeux du numérique (JV/robots).
- o Carrefour des Sciences et des Arts : ressources pédagogiques et évènements à destination des jeunes.
- o Missions Locales : intervention de Conseillers Numériques pour l'animation d'ateliers à destination des jeunes

# Enjeu 2

## Rendre accessibles les outils et services numériques pour les personnes en situation de handicap

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

4%

des sites Internet publics ont publié leur attestation d'accessibilité\*

\*CNNum

4.2%

des habitants du Lot entre 20 et 64 ans sont allocataires de l'AAH\* (moyenne nationale : 3,4%)

\*CNAF

12,5 %

de la population lotoise a un droit en cours lié au handicap\*

\*Département du Lot

### Dispositifs existants

#### National

- RGAA : rendre les contenus et les services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap appuyé par la DIA.
  - Accessible [ici](#)
- Design.gouv : développer des sites et des applications en utilisant des composants prêts à l'emploi, accessibles et ergonomiques.
  - Plus d'informations [ici](#)
- Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph : vise à aider les organismes de formation à rendre leurs formations professionnelles accessibles aux personnes en situation de handicap.
  - Accessible [ici](#)
- CAP Emploi : accompagner vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap et leurs employeurs.

#### Régional

- Centre de formation de la CMA Occitanie : propose des formations adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap. Il utilise de nouveaux outils numériques comme les plateformes d'apprentissage en ligne (MOODLE, GERIP).

#### Départemental

- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : accueillir, informer et conseiller les personnes en situation de handicap et leurs familles.

## Développer les usages du numérique à vocation professionnelle et d'insertion

AR Prefecture

046-200062263-20250309-0462025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

9%

d'augmentation de

l'offre de formation  
au numérique  
depuis avril 2023 à  
avril 2024\*

\*Grande Ecole du Numérique

19 978

formations au  
numérique étaient  
disponibles sur  
l'ensemble du territoire  
français en avril 2024.

\*Grande Ecole du Numérique

### Dispositifs existants

#### Régional

- Plan Régional de Formation (PRF) : Le PRF propose des dispositifs pré-qualifiants et qualifiants pour aider à construire votre projet professionnel, à acquérir des compétences de base ou des premiers gestes professionnels
  - plus d'informations [ici](#)
- Occitanie e-formation / Defi'occ : Ce programme propose des formations à distance encadrées pour les demandeurs d'emploi désirant se former quel que soit leur lieu d'habitation.
  - accessible [ici](#)
- Open Badges : confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.
- Ecole Régionale du Numérique : permettre aux personnes peu ou pas diplômées d'accéder à des formations qualifiantes dans le numérique.
- Mission Locale : aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui entravent leur insertion professionnelle et sociale.

#### Départemental

- Conseillers Numériques : accompagner les usagers en vue de leur (ré)insertion professionnelle (construction de CV, apprentissages des compétences numériques de base...).

# ACCOMPAGNER VERS DES USAGES SÉCURISÉS ET RAISONNÉS

Enjeu

## Sensibiliser, former et outiller les acteurs à la sécurité numérique

046-200062263-20250307-CS2025\_19-DE  
Reçu le 29/03/2025

**78%**

des collectivités  
déclarent avoir été  
sensibilisées au sujet  
de la cybersécurité au  
moins une fois\*

\*Cybermalveillance.gouv.fr

**40%**

des collectivités  
victimes d'une cyber  
attaque témoignent  
d'une interruption de  
service ou d'activité\*

\*Cybermalveillance.gouv.fr

**716**

"faits cyber" constatés  
dans le Lot en 2023\*

\*Cybergendarmerie du Lot

## Dispositifs existants

### National

- Kit pédagogique du citoyen numérique : regroupe des ressources conçues pour l'éducation du citoyen numérique, à destination des formateurs et des parents qui accompagnent les jeunes en matière de numérique.
  - accessible [ici](#)
- MOOC SecNumacadémie : Un cours en ligne gratuit proposé par l'ANSSI pour rendre la cybersécurité accessible à tous, notamment aux dirigeants et aux employés des TPE/PME.
  - disponible [ici](#)
- Cartographie des cyberattaques ayant ciblées des organismes publics
  - accessible [ici](#)
- Plateforme cybermalveillance.gouv.fr : informer et accompagner les publics en matière de cybersécurité. Propose également un kit dédié aux acteurs de la médiation
  - accessible [ici](#)

### Région

- RDV de la sécurité numérique de La Mêlée
- CyberTour : sensibiliser les acteurs publics et privés à la cybersécurité et aux nouvelles réglementations à venir

### Départemental

- Cybergendarmerie du Lot : lutte contre les risques cyber et sensibilisation des publics
- Conseillers Numériques : sensibilisation et accompagnements des publics sur les enjeux liés à la cybersécurité

## Enjeu

2

# Accompagner la parentalité numérique

46%

des parents ne se sentent pas assez accompagnés dans l'encadrement de la pratique numérique de leur(s) enfant(s)\*

046-200062268-2025-03-12-15-10-35  
Reçu le 12/03/2025

\*Labo Société Numérique

19

collèges publics du Lot ont mis en place un portail ENT (sur un total de 20)\*

\*Ministère de l'Éducation Nationale

## Dispositifs existants

### National

- P@rents, parlons numérique : fournir aux parents les outils pour accompagner leurs enfants dans un usage raisonné et protégé des outils numériques.
- Le dispositif [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) : plateforme qui propose des outils, conseils et ressources pratiques pour mieux informer et accompagner les parents sur le numérique en famille.
  - Accessible [ici](#)
- Parcours PIX Parentalité Numérique : aider les parents à développer des compétences numériques essentielles pour mieux accompagner leurs enfants dans leurs usages.
- Kit de médiation du CLEMI : ensemble de ressources pour répondre aux défis de la parentalité à l'ère du numérique.
- Kit pédagogique du citoyen numérique produit par la CNIL, l'Arcom et le Défenseur des droits : kit pédagogique qui regroupe l'ensemble des ressources conçues pour l'éducation du citoyen numérique, à destination des formateurs et des parents.

## Enjeu

3

# Intégrer les enjeux liés au numérique responsable dans la mise en oeuvre de l'action publique

## Dispositifs existants

### National

- Loi AGEC : oblige certaines collectivités à être exemplaires en matière d'achat de biens et services numériques via du réemploi ou de la réutilisation
- Boîte à outils numérique écoresponsable
  - Accessible [ici](#)

# FAVORISER L'ACCÈS À DU MATÉRIEL DURABLE

Enjeu

1

## Garantir à l'ensemble des usagers l'accès à du matériel

046-200062218-202507-07-CS2025\_09-DE  
Reçu le 10/03/2025

**68%**

des ménages les plus modestes disposent d'un ordinateur contre 95 % des ménages les plus aisés.

**2%**

des émissions de GES sont dues à la fabrication de matériel informatique et téléphonique

## Dispositifs existants

### National

- o Label "Relais numériques" : 500 structures proposant un accompagnement aux publics fragiles notamment pour l'accès à l'équipement reconditionné.
- o Accessible [ici](#)
- o LaCollecte.tech : initiative qui permet de donner une seconde vie au matériel informatique en le reconditionnant pour le rendre accessible à moindre coût.
- o Offre coup de pouce d'Orange : permet d'acquérir un ordinateur portable reconditionné à un tarif préférentiel et de bénéficier d'un accompagnement gratuit à la prise en main.

### Régional

- o loRdi : initiative de la Région Occitanie qui propose un ordinateur portable aux lycéens et apprentis, gratuitement pour les familles les plus modestes ou avec une aide financière pour les autres.

### Départemental

- o Association Regain
  - cf. Focus numérique responsable
- o Les aides pour les équipements numériques des CAF : proposent aux allocataires, sous certaines conditions, une aide à l'équipement numérique (ordinateur, imprimante...) ou un prêt sans intérêt via le fonds d'action sociale.
- o OrdiLot : facilite l'acquisition d'un ordinateur portable pour les élèves de 6e.
- o Lot Numérique : dote les habitants non équipés et éloignés du numérique de matériel reconditionné avec un accompagnement aux usages par les conseillers et les médiateurs numériques.

## Enjeu 2

# Fédérer et structurer les acteurs autour du numérique responsable

## Dispositifs existants

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025

### National

- Le label Numérique Responsable : fédérer les acteurs du sujet (l'Institut du Numérique Responsable, France IT et l'Agence LUCIE) autour d'un référentiel soutenu par l'ADEME, les pouvoirs publics et le WWF.
- Panorama des acteurs Numérique Responsable : présente un aperçu des acteurs du Numérique Responsable en France.
  - Disponible [ici](#)

### Départemental

- Repair Cafés : atelier consacré à la réparation d'objets, organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu.
- Pôle Numérique de Gourdon : sensibilisation des publics à la réparation et au reconditionnement informatique. Expérimentations en cours sur le recyclage de plastique.

## Enjeu 3

# Sensibiliser et outiller les acteurs et les publics pour répondre aux enjeux du numérique responsable

## Dispositifs existants

### National

- La Fresque du Numérique est un atelier ludique et collaboratif d'une demi-journée avec une pédagogie similaire à celle de La Fresque du Climat. Un serious game pour sensibiliser et former les participants aux enjeux environnementaux du numérique.
- Kit de sensibilisation au numérique responsable de l'IGPDE : ressources de sensibilisation sur le numérique écoresponsable, accessibles dans un kit constitué d'une exposition et d'un jeu de cartes.
- MOOC de sensibilisation au NR.

# ANNEXES

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025



# LES ACTIONS DOCUMENTÉES

## via réponses à un questionnaire

### Nom de l'action : Ateliers numériques seniors

Structure porteuse : LOT Aide à Domicile  
AR Prefecture

Financier de l'action : CARSAT

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE

Résumé de l'action : Cette action initie les seniors à l'utilisation d'une tablette numérique pour améliorer leur autonomie et connectivité.

### Nom de l'action : Enjeux écologiques de nos données numériques

Structure porteuse: Réseau Canopé + CD46

Financier de l'action: CD46

Résumé de l'action: Cette action éduque les collégiens sur les impacts environnementaux des technologies numériques. Elle vise à sensibiliser à la pollution générée par les activités numériques et à former des cybercitoyens responsables.

### Nom de l'action : Ateliers d'Initiation Numérique

Structure porteuse : Ouest Aveyron Communauté

Financier de l'action : ANCT et Communauté de Communes

Résumé de l'action : Ces ateliers visent à apprendre aux débutants les bases du numérique, incluant l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone et de l'internet.

### Nom de l'action : Ateliers collectifs d'initiation à l'usage du numérique (ordinateur, tablette, smartphone)

Structure porteuse : Association Ségala Limargue

Financier de l'action : Plurifinancements dans le cadre d'APP

Résumé de l'action : Ces ateliers initient les participants à l'utilisation basique des outils numériques.

### Nom de l'action: Réinvention du Réemploi à Figeac

Structure porteuse: Figeacteurs

Financier de l'action: Sans objet

Résumé de l'action: Cette initiative vise à réutiliser des matériels obsolètes dans de nouveaux contextes utiles, contribuant à la réduction des déchets et à la valorisation des ressources.

**Nom de l'action : Sensibiliser les usagers à Mon espace santé**

Structure porteuse : GRADeS E santé Occitanie

Financier de l'action : GRADeS E santé Occitanie

Résumé de l'action : Cette action informe et forme les usagers sur l'utilisation de Mon espace santé, un carnet de santé numérique public.

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE

Reçu le 12/03/2025

**Nom de l'action: Portes ouvertes**

Structure porteuse: France services Assier

Financier de l'action: Communauté de commune du Grand-Figeac

Résumé de l'action: Cet événement informe et assiste les participants sur divers services publics et locaux.

**Nom de l'action : Utilisation des fonctionnalités simples des outils bureautiques et numériques**

Structure porteuse : CNFPT

Financier de l'action : CNFPT à travers la cotisation des collectivités

Résumé : Cette formation initie les participants aux fonctionnalités de base des outils bureautiques et numériques.

**Nom de l'action : Maîtrise de la saisie et mise en forme dans les outils bureautiques**

Structure porteuse : CNFPT

Financier de l'action : CNFPT à travers la cotisation des collectivités

Résumé : Ce module de formation enseigne comment saisir efficacement du texte et des données, réaliser des tableaux avec des calculs simples et trier les données.

**Nom de l'action : Utilisation efficace de la messagerie**

Structure porteuse : CNFPT

Financier de l'action : CNFPT à travers la cotisation des collectivités

Résumé : Cette session forme les participants à l'utilisation optimale des messageries électroniques.

**Nom de l'action : Navigation et recherche sur Internet**

Structure porteuse : CNFPT

Financier de l'action : CNFPT à travers la cotisation des collectivités

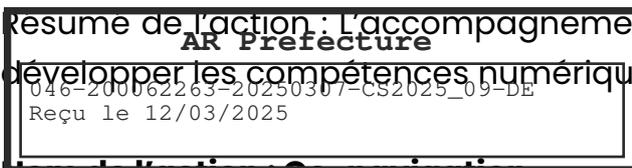
Résumé : Ce cours offre les compétences nécessaires pour se repérer aisément dans l'environnement internet et effectuer des recherches web de manière efficace et sécurisée.

### **Nom de l'action : Actions de formation**

Structure porteuse : CFAA-CFPPA du Lot

Financier de l'action : CPF, France travail, Autofinancement

Résumé de l'action : L'accompagnement à la certification PIX vise à évaluer et développer les compétences numériques des participants.



### **Nom de l'action : Co-navigation**

Structure porteuse : Caf du Lot

Financier de l'action : Caf du Lot

Résumé de l'action : Cette action accompagne les usagers dans leurs démarches en ligne avec un conseiller service à l'utilisateur pour faciliter le processus et assurer une assistance directe et personnalisée.

### **Nom de l'action: Les Promeneurs du Net**

Structure porteuse: Coordination: La CAF 46, Animation: Les Francas du Lot

Financier de l'action: La CAF

Résumé de l'action: Les Promeneurs du Net est un dispositif éducatif qui opère en ligne. Ils visent à renforcer le lien social, soutenir les jeunes dans leurs projets, répondre à leurs questions, et cultiver un esprit critique face à l'information et à l'image.

### **Nom de l'action : Espace Public Multimédia du Grand-Figeac**

Structure porteuse : Communauté de communes du Grand-Figeac

Financier de l'action : AAP Tiers-lieux de la Région Occitanie + Autofinancement

Résumé de l'action : L'Espace Public Multimédia du Grand-Figeac offre un accès à des ordinateurs pour une utilisation personnelle et propose des ateliers d'initiation à l'informatique.

### **Nom de l'action : Ateliers d'initiation aux outils numériques**

Structure porteuse : Grand-Figeac

Financier de l'action : Grand-Figeac / ANCT

Résumé de l'action : Ces ateliers familiarisent les participants avec les bases de l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone et de la tablette.

### **Nom de l'action : Boussole des jeunes**

Structure porteuse : Mission locale

Financier de l'action : Etat, CD, EPCI, ANRU

Résumé de l'action : Cette action informe les jeunes sur les dispositifs, services et droits disponibles localement via un site internet unique.

### **Nom de l'action : Lutte contre la fracture numérique**

Structure porteuse : Secours Populaire Fédération du Lot

Financier de l'action : France Relance, Secours Populaire Français

Résumé de l'action : Recrutement et formation d'un conseiller numérique via l'organisme La Mêlée, déploiement d'accompagnements individuels pour les bénéficiaires des antennes du Secours Populaire du Lot, et mise à disposition de matériels informatiques reconditionnés.

### **Nom de l'action : Courroie de distribution entre les habitants et les collectivités territoriales et la Préfecture**

Structure porteuse : Conseil Citoyen de Terre Rouge

Financier de l'action : État

Résumé de l'action : Organisation de réunions régulières pour renforcer la communication et la collaboration entre les habitants, les collectivités territoriales et la Préfecture.

### **Nom de l'action : Embauche d'un Conseiller Numérique**

Structure porteuse : CCVLV (Communauté de Communes de la Vallée de la Vésubie)

Financeurs de l'action : État et CCVLV

Résumé de l'action : Mise en place de permanences de proximité par bassin de vie pour faciliter l'accès aux services numériques et accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

### **Nom de l'action : Numérisation des supports de cours**

Structure porteuse : CMAR Occitanie

Financier de l'action : CMAR Occitanie

Résumé de l'action : Mobilisation des plateformes numériques éducatives (Moodle) et mise en ligne des ressources à destination des apprenants

### **Nom de l'action : Accompagnement au Numérique pour Salariés en Insertion**

Structure porteuse : REGAIN

Financier de l'action : ANCT-DGEFP-FSE-CD46

Résumé de l'action : REGAIN propose un programme d'accompagnement au numérique ciblant les salariés en insertion, confrontés à des difficultés numériques, principalement pour les démarches administratives en ligne.

### **Nom de l'action : Ateliers Numériques**

Structure porteuse : Centre Social et Culturel Pradines

Financier de l'action :

2022-2023 : CARSAI  
AR Prefecture  
2024 : Fonds propres CSC, en attente de réponse CFPPA

Résumé de l'action : Le Centre Social et Culturel Pradines a mis en place des ateliers numériques visant à améliorer l'autonomie numérique des personnes âgées et à réduire leur sentiment d'isolement. Ces ateliers couvrent des thèmes variés allant de la maîtrise des équipements numériques à la sécurité sur internet.

### **Nom de l'action : Accueil inconditionnel du public pour l'accès aux droits**

Structure porteuse : Espaces sociaux et citoyens de Cahors

Financier de l'action : Mairie de Cahors + Caf

Résumé de l'action : Les espaces sociaux et citoyens accueillent tous les habitants, les informent et les orientent. Trois chargées d'accueil sont formées à l'inclusion numérique pour préparer les rencontres avec les conseillers France Services.

### **Nom de l'action : LECTIO (lutte contre l'illettrisme), Initiation au Numérique**

Structure porteuse : GRETA

Financier de l'action : La région Occitanie et France Travail

Résumé de l'action : LECTIO est une formation de 250h maximum en Français, Maths et numérique dans la lutte contre l'illettrisme. Une formation d'initiation au numérique est également proposée.

### **Nom de l'action : Grands-Débutants**

Structure porteuse : Point Numérique Biars

Financier de l'action : Contribuables

Résumé de l'action : 21 séances sont organisées pour apprendre les bases de l'ordinateur : Windows, Traitement de texte, Internet & les mails.

### **Nom de l'action : Atelier numérique de l'Assurance Maladie**

Structure porteuse : CPAM du Lot

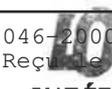
Financier de l'action : CPAM du Lot

Résumé de l'action : Présentation de ameli.fr, mon compte ameli et mon espace Santé pour informer les conseillers numériques du département.

**AR Prefecture**

046-200062263-20250307-CS2025\_09-DE  
Reçu le 12/03/2025



<b>AR Prefecture</b>
 046-200062263-20250307-CS2025_10-DE Reçu le 12/03/2025 <b>NUMÉRIQUE</b>

**Syndicat mixte Lot numérique**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Comité syndical du 07 mars 2025**

**Délibération n° CS2025/10 : Convention de groupement de commandes WIFI**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**

Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Etaient représentés par suppléance :**

Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Etaient représentés par pouvoir :**

Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Etaient absents :**

Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARIN

Pour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

## Délibération n° CS2025/10 : Convention de groupement de commandes

AR Préfecture  
WIFI  
046-200062263-20250307-CS2025\_10-DE  
Reçu le 12/03/2025

### ➤ **SDUSN : Lot Numérique, pilote d'un réseau de bornes WIFI public**

Dans le cadre du premier schéma de usages et des services numériques (SDUSN), le syndicat a lancé en 2018 un marché de WIFI public et installé un réseau de 100 bornes dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois moins d'énergie que la 4G.

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un premier marché de 4 ans attribué à la société QOS Télécom, qui est arrivé à échéance fin 2021.

Afin de poursuivre le service et de permettre à d'autres collectivités de s'équiper, le syndicat a lancé un groupement de commandes sur la période 2022-2025. Dans le cadre du 2<sup>nd</sup> marché, attribué à nouveau à QOS Telecom, une nouvelle commune s'est équipée, ainsi que le Département (3 bornes). Pour les communes déjà équipées, le groupement de commandes a permis de faire diminuer le coût de l'abonnement de 30%.

### ➤ **LOT NUMERIQUE ENSEMBLE : La pérennisation du réseau WIFI public lotois dans le cadre d'un nouveau groupement de commande**

Le syndicat a acté, dans le cadre de la feuille de route Lot Numérique Ensemble, le renouvellement du groupement de commandes WIFI public pour poursuivre l'exploitation et la maintenance des bornes en place et rendre possible l'acquisition de nouvelles bornes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres.

Pour rejoindre le groupement, chaque collectivité devra approuver par délibération la signature de la convention constitutive du groupement. Les collectivités seront destinataires du projet de convention et d'un modèle de délibération pour pouvoir délibérer.

Une fois la convention signée par toutes les collectivités membres du groupement, le syndicat lancera un nouveau marché afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029.

Les collectivités pourront souscrire, auprès de l'opérateur retenu, un abonnement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les prix devraient rester avantageux grâce au groupement de commandes. Il sera également possible d'acquérir et d'installer de nouvelles bornes ; ces nouvelles bornes seront à la charge des collectivités qui souhaitent s'équiper.



Après en avoir délibéré, le comité syndical DECIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser le président à signer la convention et tout document s'y afférant ;
- d'autoriser le lancement des procédures de consultation et d'attribution des marchés entrant dans le cadre de ce groupement.

**AR Prefecture**

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

046-200062263-20250307-CS202511  
Reçu le 12/03/2025

**Le président du syndicat mixte**

  
**André MELLINGER**

---

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.



Enregistré à Lot numérique  
le  
sous le n° **C2025-**  
Envoyé en préfecture le :  
Publié le :

## CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE WIFI TERRITORIAL

### ENTRE

Le syndicat mixte LOT NUMERIQUE  
représenté par monsieur André MELLINGER, président  
agissant en vertu d'une délibération du comité syndical en date du 07 mars 2025  
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291  
46005 CAHORS Cedex 9

ci-après dénommé « le syndicat » ou « le coordonnateur »

### ET

Le Département du Lot  
représenté par monsieur Serge RIGAL, président  
agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en **date du**  
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291  
46005 CAHORS Cedex 9

ci-après dénommé « le Département »

### ET

Les communes lotoises, dont les mentions et signatures figurent en p.8 et suivantes,

ci-après dénommées « les communes »,

**AR Prefecture** **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

046-200062263-20250307-CS2025\_10-DE  
Reçu le 12/03/2025

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : PREAMBULE**

Le syndicat mixte Lot numérique, le Département du Lot, ainsi qu'un ensemble de communes lotoises souhaitent mettre en place un marché afin de pouvoir subvenir à leur besoin en matière de wifi territorial qui permet :

- d'assurer un accès gratuit et sécurisé en haut et très haut débit aux touristes et administrés ;
- de fournir une continuité de service grâce à un portail captif commun et un système de reconnexion automatique ;
- de fonctionner de manière unifiée grâce à un portail permettant une gestion en temps réel de l'ensemble des bornes connectées et d'avoir accès à des statistiques de connexion ;
- de disposer d'un relai d'informations locales grâce à la redirection lors de la première connexion vers un site choisi ;
- d'avoir une meilleure compréhension des flux touristiques grâce à l'analyse des reconnexions ;
- d'exploiter les bases de données dans un but touristique et d'attractivité ;
- de disposer d'une solution d'accès à internet plus numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois d'énergie que le 4G.

**ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet, conformément à article L2113-6 et suivants, article R2332-15 du code de la commande publique, de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour les membres du groupement (ci-après dénommé « le groupement ») et de définir ses modalités de fonctionnement.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande concernant la « fourniture de services d'exploitation d'un réseau de bornes de WIFI territorial ».

Il est composé des éléments suivants :

- exploitation d'un réseau de bornes de WIFI territorial existantes ;
- fourniture et installation ou location de nouvelles bornes.

Il s'agit d'un accord-cadre s'exécutant au moyen de bons de commande au sens de l'article R 2162-13 du code de la commande publique

**ARTICLE 3 : MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Les membres du groupement sont les signataires de la présente convention.

## ARTICLE 4 : ~~AR - Prefecture~~ COORDONNATEUR

046-200062263-20250307-CS2025\_10-DE

Reçu le 12/03/2025

Pour le marché mentionné à l'article 2, les membres du groupement conviennent de désigner le syndicat comme coordonnateur du groupement. Le syndicat est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation de la consultation.

A ce titre, le syndicat est désigné ci-après « coordonnateur » du groupement.

### **4.1- Missions du coordonnateur**

Dans le cadre de la procédure de marché public, le coordonnateur est chargé :

- de centraliser la définition des besoins et d'en vérifier la cohérence. A cette fin, le coordonnateur sollicite chacun des membres du groupement de commande en mettant en œuvre les moyens adéquats pour créer le consensus ;

- d'appliquer le mode de passation adéquat dans le respect du code de la commande publique selon les étapes internes suivantes :

- rédiger et finaliser, en lien avec les membres du groupement, les pièces techniques et administratives du dossier de consultation. Après communication du dossier de consultation des entreprises par le syndicat aux membres du groupement de commandes, ces derniers auront 10 jours calendaires maximum pour émettre des remarques. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable ;
- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de sélection des cocontractants dans le cadre du marché cité dans l'article 2 ;
- rédiger l'avis d'appel public à la concurrence ;
- publier l'avis d'appel public à la concurrence et le DCE ;
- traiter les questions éventuelles posées par les candidats avant la date limite de remise des offres ;
- réceptionner les offres, tenir le registre de dépôt, analyse des offres, sélection de l'offre la plus économiquement avantageuse et présentation pour avis aux membres du groupement. A cet effet, le coordonnateur présentera les éléments d'analyse aux membres du groupement de commandes, qui disposeront à compter de cette présentation de 10 jours calendaires pour faire connaître leurs observations par écrit. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable ;
- présenter le rapport d'analyse des offres à la commission d'appel d'offres du coordonnateur pour attribution du marché ;
- informer les entreprises non retenues à l'issue de la procédure ;
- réclamer au futur attributaire les documents exigés préalablement à la notification du marché ;
- gérer les éventuels contentieux relatifs à la phase de passation du marché ;
- communiquer les pièces du marché aux membres du groupement de commandes ainsi que de tous les documents relatifs à ceux-ci ;
- archiver tous les documents issus de la procédure de consultation ainsi que les offres non retenues/éliminées et les offres retenues ;
- déclarer, le cas échéant, le marché sans suite ou infructueux ;
- relancer le marché en cas de déclaration sans suite ou d'infructuosité.

AR. Prefecture

046-2000622632  
Reçu le 12/03/2025

~~de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.~~

~~de procéder aux formalités~~ du contrôle de légalité, à la publication de l'avis d'attribution et à la publication des données essentielles.

Tous les documents qui le nécessitent, avant la signature du marché, seront signés par le coordonnateur au nom et pour le compte du groupement.

#### **4.2- Missions des membres du groupement**

Chaque membre du groupement participera à la mise au point des pièces techniques et administratives du DCE. Ainsi, les membres du groupement sont chargés :

- de respecter l'objet du groupement,
- de communiquer au coordonnateur une définition et une évaluation précise de leurs besoins en vue de la passation du marché ;
- de transmettre leurs observations après l'analyse des offres dans les délais fixés à l'article 4-1 de la présente convention.

Ils s'engagent à :

- notifier les bons de commande dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre ;
- d'assurer le suivi administratif et financier de l'accord-cadre et des bons de commandes émis au titre de l'exécution ;
- de gérer directement auprès du titulaire les contentieux relatifs à l'exécution du marché.

### **ARTICLE 5 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

La commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du coordonnateur, c'est-à-dire celle du syndicat, conformément à l'article L1414-3 II du code général des collectivités territoriales.

### **ARTICLE 6 : PASSATION, FRAIS DE GESTION ET EXECUTION DES MARCHES**

Il est prévu que le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Dans le cadre d'un marché formalisé, la commission d'appel d'offres du groupement, au terme de la procédure de passation du marché, désigne la ou les entreprises retenues.

Les frais de gestion du groupement sont constitués des dépenses courantes liées à la passation du marché, en particulier les frais de publicité. Ces frais sont pris en charge par le coordonnateur.

### **ARTICLE 7 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT**

L'adhésion au groupement résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres. Cette adhésion est subordonnée à la signature de la présente convention et au respect de l'ensemble de ses dispositions.

AR, Prefecture

046-200062263  
Reçu le 12/03/2025

L'adhésion d'un nouveau membre est possible. Toutefois, au regard de l'obligation de définir précisément la nature et l'étendue des besoins préalablement à la passation du marché ou de l'accord-cadre, l'adhésion d'un nouvel adhérent ne peut être réalisée qu'à la passation d'un nouveau marché par le groupement, et non pour les marchés qui seraient éventuellement en cours de passation ou d'exécution.

Pour assurer le bon fonctionnement du groupement, tout retrait ou exclusion de l'un des membres doit s'effectuer par consentement mutuel de l'ensemble des autres membres, traduit par la signature de l'avenant approuvant le retrait du membre. L'exclusion de l'un des membres du groupement peut notamment être décidée en cas de non-respect par celui-ci des obligations lui incombant au titre de la présente convention.

Seul un avenant à la présente convention passé dans les mêmes formes peut valider la sortie du groupement d'un des membres.

Le groupement de commande est dissout :

- de plein droit au terme de sa durée contractuelle,
- par avenant,
- en cas de résiliation anticipée de la totalité des marchés concernés.

#### **ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entrera en vigueur après signature des membres du groupement et à compter de sa notification une fois les formalités du contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales effectuées.

La convention de groupement de commandes prendra fin à la date de fin d'exécution des marchés ou accords-cadres objets de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 : AVENANT**

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme d'un avenant qui doit faire l'objet d'une approbation par l'ensemble des membres du groupement dans des formes identiques à celles relatives à l'adoption de la convention elle-même.

#### **ARTICLE 9 : LITIGES**

Le cas échéant, les parties se réservent la possibilité de solliciter un règlement amiable du litige. A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Toulouse.

**Tribunal administratif de Toulouse.**

68 rue Raymond IV - B.P. 7007  
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Fait à Cahors en            exemplaires originaux

Communes membres du groupement de commandes WIFI territorial	
ALBAS	MARCILHAC SUR CELE
AR Prefecture	
ALVIGNAC	MEYRONNE
ANGELARS	MIERS
JULLIAC	MONTCABRIER
ASSIER	
AUTOIRE	ORNIAC
BACH	PARNAC
BAGNAC-SUR-CELE	PAYRIGNAC
BALADOU	PERN
BARGUELONNE-EN-QUERCY	PEYRILLES
BELAYE	PUY I'EVEQUE
BETAILLE	PUYBRUN
BIARS-SUR-CERE	REYREVIGNES
BLARS	RIGNAC
BOISSIERES	ROCAMADOUR
BOUSSAC	SABADEL-LATRONQUIERE
CABRERETS	SAINT-BRESSOU
CAPDENAC	SAINT-CERE
CASSAGNES	SAINT-CHAMARAND
CASTELFRANC	SAINT-FELIX
CEZAC	SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR
CONCORES	SAINT-LAURENT-LES-TOURS
CONCOTS	SAINT-MARTIN-LE-REDON
CORNAC	SAINT-SOZY
DURAVEL	SALVIAC
FAJOLES	SENIERGUES
FELZINS	SERIGNAC
FIGEAC	SOUCIRAC
FONS	SOUILLAC
FONTANES	SOULOMES
FRAYSSINET-LE-GELAT	SOUSCEYRAC-EN-QUERCY
GINDOU	TERROU
GOUJOUNAC	THEGRA
GRAMAT	TOUZAC
LABATHUDE	
LACAPELLE-MARIVAL	
LACAVE	
LALBENQUE	
LANZAC	
LARAMIERE	
LAVERCANTIERE	
LAVERGNE	
LE ROC	
LENDOU-EN-QUERCY	
LES ARQUES	
LES JUNIES	
LIMOGNE-EN-QUERCY	
LIVERNON	
LOUBRESSAC	
LOUPIAC	

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Reçu le 12/03/2025

NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 mars 2025

## Délibération n° CS2025/11 : Convention de partenariat Silver Geek

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Energies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTRoux (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Energies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation

28 février 2025

## Délibération n° CS2025/11 : Convention de partenariat Silver Geek

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DF  
Recu le 12/03/2025  
Dans le cadre de l'Axe Innovation de la feuille de route Lot Numérique Ensemble, le syndicat a proposé d'expérimenter un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse.

Dans cet objectif, le syndicat s'est rapproché de l'association nationale Silver Geek, dont le but est d'améliorer la santé et le bien-être des seniors, de développer les liens sociaux et intergénérationnels, tout en réduisant la fracture numérique. Cette association peut en effet accompagner le syndicat pour :

- déployer des ateliers numériques ludiques hebdomadaires animés par des jeunes dans des structures d'accueil de seniors,
- organiser une compétition départementale de E-sport entre équipes seniors/intergénérationnelles.

Pour mettre en place progressivement ce projet, le syndicat propose de s'engager dans une première expérimentation avec 3 EHPAD en 2025-2026, avec la mise en place d'un tournoi départemental en mai 2026. L'équipe gagnante participera au trophée régional du tournoi et, si elle est sélectionnée, rejoindra le Tournoi national des seniors Silver Geek.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de signer une convention qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et prendra fin le 31 juillet 2026. Le syndicat s'acquittera d'une cotisation d'un montant total de 200 €, pour cette première année, auprès de l'association Silver Geek.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- d'autoriser la signature de la convention de partenariat Silver Geek, tel que présentée en annexe.

Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Reçu le 12/03/2025

## Convention de partenariat

Entre

**Silver Geek**, association loi 1901, enregistrée sous le numéro de Siret 838 089 670 00015, dont le siège social est situé à **Espace Cobalt, 5 rue Victor Hugo, 86000 POITIERS**, représentée par **Madame Brigitte Tondusson**, agissant en qualité de **Présidente** du Conseil d'administration.

Ci-après "Silver Geek"

Et

**Syndicat mixte Lot Numérique** enregistré sous le numéro de Siret 200 062 263 00013 et dont le siège social se situe **Avenue de l'Europe - Regourd, 46000 CAHORS**, représenté par **Monsieur André MELLINGER**, agissant en sa qualité de **Président**.

Ci-après "Lot Numérique"

**Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

## Préambule

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Recu. n° 12/03/2025

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

Silver Geek est une association qui vise à améliorer la santé et le bien-être des seniors, à développer les liens sociaux et intergénérationnels, tout en réduisant la fracture numérique.

Pour réaliser sa mission, l'Association développe avec ses partenaires opérationnels, techniques et académiques plusieurs modalités d'actions complémentaires :

- L'animation d'ateliers numériques ludiques par des jeunes dans des structures d'accueil de seniors
- L'organisation de compétitions Esport entre équipes seniors et/ou intergénérationnelles (ex : le Trophée des Seniors Silver Geek)

Mais aussi :

- Le développement de projets d'innovation avec des acteurs académiques, de la recherche et des industries du numérique et du jeu vidéo
- La création, la production et la diffusion de contenus de sensibilisation et de formation, sous tous types de formats

Lot Numérique porte trois missions principales : le projet d'aménagement numérique du Lot « le très haut débit pour tous », la participation à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et l'élaboration et la mise en œuvre du schéma des usages et services numériques, baptisé Lot Numérique Ensemble.

Dans ce cadre, le syndicat s'est fixé comme objectif de mettre en place un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

### **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)  
SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE

Recu le 12/03/2025

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre du « Projet Silver Geek » par Lot Numérique.

- L'organisation d'ateliers numériques ludiques intergénérationnels en vue de l'accompagnement des seniors dans ces activités par des jeunes volontaires en Service Civique et/ou en Contrat d'Engagement Jeunes et/ou bénévoles et/ou stagiaires et/ou étudiants.
- L'organisation et la participation à des compétitions « Esport » entre équipes de personnes âgées de plus de 60 ans et/ou entre équipes intergénérationnelles.

Elle a par ailleurs pour objectif d'encadrer le partenariat entre Silver Geek et Lot Numérique pour la Saison 2025-2026.

## Article 2 - Nature et objectifs du projet

Il s'agit d'accompagner des seniors du Lot en leur proposant des ateliers numériques ludiques et un accompagnement à l'utilisation des outils numériques afin de :

- Favoriser leur inclusion numérique et sociale
- Lutter contre l'isolement et développer les liens intergénérationnels
- Contribuer à prévenir la perte d'autonomie par la pratique d'exergames (jeux vidéo basés sur le mouvement).

Lot Numérique s'inscrit dans le cahier des charges défini avec l'association Silver Geek. Il mettra en œuvre un projet de structure dont les modalités seront définies dans l'article 3.

Pour y parvenir Silver Geek et Lot Numérique s'associent autour de l'accompagnement d'une équipe d'animation composée au choix :

- d'un à deux jeunes volontaires en Service Civique et/ou en Contrat d'Engagement Jeunes et/ou bénévoles et/ou stagiaires et/ou étudiants par établissement participant au projet, en co-animation avec un intervenant professionnel (ex : animateur/animateuse, médiateur/médiatrice...) de l'opérateur et/ou de la structure senior partenaire

### Autre modalité opérationnelle :

Le lien intergénérationnel peut également vivre à travers la participation de publics seniors et de publics jeunes au même atelier. Cette modalité peut être notamment privilégiée dans une logique d'amorçage de projet ou pour des opérateurs développant déjà des activités auprès de ces deux publics

### **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers

[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

Objectifs opérationnels du projet :

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE

- Animer des ateliers numériques ludiques collectifs et réguliers auprès de séniors (personnes âgées de 60 ans et plus) à fréquence régulière (hebdomadaire ou bi-mensuelle).
- Organiser une compétition de jeu vidéo entre les séniors participants aux ateliers sur le jeu Nintendo Switch Sports Bowling (Challenge départemental).
- Participer aux différentes étapes du "Trophée des Séniors Silver Geek" (Finale régionale ou inter-régionale et finale nationale).

## Article 3 - Rôles et responsabilités des partenaires

### Article 3.1 - Responsabilités de l'association Silver Geek

- Former les équipes opérationnelles de Lot Numérique aux modalités et spécificités du projet Silver Geek.
- Mettre à disposition des fiches pédagogiques et d'autres ressources documentaires (kits de communication, tutoriels matériels, etc.).
- Inviter Lot Numérique au serveur Discord de l'association Silver Geek.
- Accompagner Lot Numérique pendant la durée du projet : temps d'échanges réguliers, hot line et réseau social interne...
- Impulser la coordination départementale du Lot pour permettre aux partenaires locaux de Silver Geek de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques, voire de mutualiser des ressources : formation des jeunes, co-organisation du Challenge Départemental, transport pour la finale régionale ou nationale, etc... (si besoin).
- Informer, appuyer et accompagner Lot Numérique dans l'organisation du Challenge Départemental (kit d'organisation, hotline, etc.).
- Organiser les finales régionales et la finale nationale du "Trophée des Séniors Silver Geek".
- Concevoir et formaliser les outils d'évaluation de l'utilité sociale des actions menées dans le cadre du projet Silver Geek.
- Communiquer et valoriser à l'échelle nationale les actions réalisées dans le cadre du projet (presse, site internet et réseaux sociaux Silver Geek).
- Mettre en relation et soutenir le développement de partenariats locaux (y compris auprès des financeurs, écosystème Esport, jeux vidéo...).

#### **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)  
SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

## Article 3.2 - Responsabilités de Lot Numérique

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
du 12/07/2025

- Identifier deux personnes référentes au sein de la structure pour faciliter la coordination et la mise en place du projet. Les missions des personnes référentes seront les suivantes :
  - Faire le lien aux seniors participants aux ateliers, aux jeunes animateurs et aux professionnels de la structure
  - Assurer le suivi du partenariat avec avec Silver Geek
- Identifier et mettre en relation les animateurs/animatrices des ateliers avec l'association Silver Geek.
- Constituer un ou des kits d'animation (tablettes, consoles, etc.) en amont des interventions (ateliers).
- Informer l'association Silver Geek des créneaux et lieux d'animation des ateliers et identifier une personne référente au sein de ces différents lieux.
- (Co)-Organiser le Challenge départemental qualificatif pour l'étape régionale du "Trophée des Seniors Silver Geek".
- Accompagner la participation des équipes seniors aux différentes phases du "Trophée des Seniors Silver Geek" (départementale, régionale, le cas échéant, et nationale, automne 2025, le cas échéant).
  - Faciliter la transmission d'informations entre l'association Silver Geek, les seniors joueurs et les coachs (nom, prénom, coordonnées...)
- Participer aux temps d'échanges et de coordination proposés et organisés par l'association Silver Geek.
- Assurer le bon encadrement des jeunes intervenant auprès du public sénior dans les ateliers.
- Évaluer l'utilité sociale du projet à partir du référentiel d'évaluation fourni par l'association Silver Geek.
- Communiquer et valoriser le projet Silver Geek à l'interne et à l'externe (ex: accueil de journaliste pour la réalisation de sujets/reportages).

## Article 3.3 - Assurance

Les parties déclarent être titulaires d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à leurs activités respectives.

**Lot Numérique** a souscrit un contrat d'assurance auprès de la SMACL, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par Lot Numérique à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux jeunes qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

## Article 4 - Durée du projet

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2025 et elle prendra fin le 31 juillet 2026.

En cas de qualification à la finale nationale du *Trophée des Seniors Silver Geek 2026* (automne 2026), une lettre d'engagement pourra être demandée pour valider la participation à l'événement.

**Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers

[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Recu le 2/03/2025

## Article 5 - Suivi et bilan du projet

En cours de projet, l'association Silver Geek et Lot Numérique se réuniront pour établir ensemble des points d'étapes :

- Points trimestriels

En fin de projet, l'association Silver Geek et Lot Numérique se réuniront pour établir ensemble le bilan du projet. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront à donner sur la réalisation du projet.

### Indicateurs quantitatifs prévisionnels minimum

- Nombre de structures accueillant les ateliers: 1 à 3
- Nombre d'ateliers par mois minimum : 2 à 6
- Nombre de participants aux ateliers: 15 à 20 participants sur toute la durée du projet
  - dont nombre de participation par atelier : 10 à 15
  - dont nombre de spectateurs aux ateliers: 5 à 10 participants par atelier
- Nombre de retombées presses, parutions média, minimum, sur le projet: 1
- Nombre d'équipes engagées au Challenge Départemental : 1 à 3

**A la fin de chaque atelier, le reporting quantitatif est à renseigner.**

### Indicateurs qualitatifs

En fin de projet, un document de reporting qualitatif sera envoyé par Silver Geek à Lot Numérique pour récolter la parole et les témoignages des différents protagonistes :

- animateurs et animatrices des ateliers (jeunes)
- Participants des ateliers (sénior)
- Structures d'accueil des ateliers...

Lot Numérique s'engage à fournir à l'association Silver Geek le reporting quantitatif et qualitatif des ateliers numériques ludiques et du Challenge Départemental du "*Trophée des Sénior Silver Geek*".

## Article 6 - Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. L'association Silver Geek pourra solliciter Lot Numérique pour l'accueil ponctuel ou plus réguliers de stagiaires, bénévoles, salariés de l'association Silver Geek et/ou partenaires et/ou médias.

**Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Recu le 15/03/2025

# Article 7 – Contribution financière et modalités de règlement

Lot Numérique s'acquittera d'une cotisation annuelle auprès de l'association Silver Geek pour un montant total de **200€** (projet de structure, année 1). En contre-partie, Silver Geek s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées dans l'article 3.1 de la présente convention.

La somme sera versée par virement bancaire sur le compte de l'association Silver Geek d'ici le 31 juillet 2026.

L'association Silver Geek fournira son RIB à la signature de la convention.

Lot Numérique **peut répondre à des appels à projet locaux** (commune, département, public ou privé) pour contribuer au financement de l'action Silver Geek. Lot Numérique peut être amené à **répondre à des appels à projets régionaux, en concertation avec l'association Silver Geek**. Lot Numérique **ne peut pas répondre à des appels à projet nationaux** pour la mise en œuvre du projet Silver Geek.

## **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)  
SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Recu le 2/03/2025

## Article 8 - Communication

L'association Silver Geek et Lot Numérique s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat auprès des médias et via les réseaux sociaux.

Lot Numérique s'engage à communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du partenariat (ateliers numériques ludiques et compétitions esports intergénérationnels) sans modifier ou détourner la marque Silver Geek. Exemples : *Silver Lot Numérique, Lot Numérique Geek, Lot Numérique Senior gaming...* ne peuvent pas être utilisés pour communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du partenariat.

Lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention, les parties s'engagent à mentionner leur partenariat et à s'en informer mutuellement.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication du projet.

### **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers

[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Rect. le 15/03/2025

# Article 9 - Modification et gestion des litiges de la convention

## Article 9.1 - Modification

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet d'une modification entre les parties sous la forme d'un avenant signé entre les parties. Sauf précision contraire aux termes de l'avenant, celui-ci produira ses effets au 1er jour de sa date de signature. Les éventuels avenants successifs signés des parties feront parties intégrantes de la présente convention et y seront annexés.

## Article 9.2 - Dénonciation

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis d'un mois.

## Signature de la convention

Fait en doubles exemplaires à Poitiers, le 15 janvier 2025

Pour le Syndicat mixte Lot Numérique

Président

André MELLINGER

Pour l'association Silver Geek

Présidente

Brigitte TONDUSSON

**Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z



SilverGEEK

AR Prefecture



Saison 2025-2026

## Lexique

046-200062263-20250307-CS2025\_11-DE  
Recu le 12/03/2025

**Silver Geek** : Association à l'initiative et porteuse du projet.

**Atelier** : espace où se déroule de manière régulière l'animation Silver Geek (régularité spatio-temporelle)

**Lieu(x) d'intervention(s) / Structure(s)** : espace accueillant de manière régulière un ou des ateliers Silver Geek

**Jeune(s)** : personne(s) de 15 à 30 ans

**Nom du partenaire ou Opérateur** : partenaire de l'association Silver Geek qui met en œuvre le "Projet Silver Geek" sur son territoire.

**Participant(s)** : personne(s) sénior(s) présente(s) aux ateliers tout au long du projet (un individu = un participant)

**Participation** : nombre de personnes actives à chaque atelier

**Projet Silver Geek** : nom donné aux actions et ateliers Silver Geek mis en place sur le territoire.

**Sénior(s)** : personnes de 60 ans et plus

**Spectateur(s)** : personne(s) sénior(s) présente(s) aux ateliers pour y assister

**"Trophée des Séniors Silver Geek"** : nom de la compétition Esport, *ebowling*, organisée par l'association Silver Geek

### **Association Silver Geek**

Espace COBALT - 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers  
[association@silver-geek.org](mailto:association@silver-geek.org) - [www.silver-geek.org](http://www.silver-geek.org)

SIRET : 838 089 670 00015 - APE 9499Z

AR Prefecture

046-200062263-20250307-CS2025\_12-DE

Reçu le 12/03/2025

LOT  
NUMÉRIQUE

Syndicat mixte Lot numérique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 mars 2025

## Délibération n° CS2025/12 : Débat d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mars, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à Cahors et en visioconférence sous la présidence de monsieur André MELLINGER, Président.

**Étaient présents :**Représentants du Département du Lot

Messieurs André MELLINGER et Jean-Pierre JAMMES (visioconférence)

Représentant de Territoire d'Énergies Lot

Monsieur Guillaume BALDY

Représentants des Communautés de communes

Messieurs Gérard ALAZARD, Thierry CHARTROUX (visioconférence), Maxime HUG (visioconférence), Bernard MICHOT (visioconférence), Jean-Pierre SABRAZAT et Madame Martine RODRIGUES

**Étaient représentés par suppléance :**Pour le Département du Lot, suppléait

Madame Françoise LAPERGUE pour monsieur Pascal LEWICKI

Pour Territoire d'Énergies Lot, suppléait

Monsieur André MAZOT pour monsieur Frédéric DECREMPS

**Étaient représentés par pouvoir :**Pour les communautés de communes, ont donné pouvoir

Monsieur Jean-Philippe GAVET à madame Martine RODRIGUES

Madame Valérie BOULPICANTE à monsieur Jean-Pierre SABRAZAT

**Étaient absents :**Pour le Département du Lot : Monsieur Dominique MARINPour les communautés de communes : Messieurs Jérôme BONAFOUS, Jacques MARZIN, Jean-Michel COSTES et Stéphane MAGOT

Nombre de délégués	En exercice	18	(9 titulaires et 2 suppléants)
	Présents	11	
	Pouvoir(s)	2	
	Absent(s)	5	
	Votants	13	

Date de la convocation	28 février 2025
------------------------	-----------------

## Délibération n° CS2025/12 : Débat d'orientation budgétaire 2025

046-200062263-20250307-CS2025-12-DE  
Recu le 12/03/2025  
AR Préfecture

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 sera présenté au comité syndical lors de sa prochaine séance. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à l'article 25 du règlement intérieur du syndicat, le comité est préalablement invité à débattre des orientations générales à retenir pour ce nouvel exercice.

Les grandes orientations du budget sont exposées à la fois en dépenses et en recettes.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir débattre sur ces orientations 2025.



Après en avoir délibéré, le comité syndical **DECIDE À L'UNANIMITÉ** :

- de donner acte au Président de sa communication sur les principales orientations budgétaires telles qu'actuellement esquissées et présentées en annexe.

Celles-ci concernent à la fois :

- la finalisation des travaux de déploiement de la fibre avec un contrôle accentué de la qualité du réseau construit dans le respect des clauses contractuelles et une anticipation des aléas qui pourraient affecter l'intégrité du réseau ;
- la participation à l'amélioration de la couverture mobile du territoire à travers l'appui qu'il fournit au groupe-projet piloté par la Préfecture ;
- la mise en œuvre la feuille de route Lot Numérique Ensemble.



Fait à Cahors, le 07 mars 2025

**Le président du syndicat mixte**



**André MELLINGER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le

Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.

**1 - Exécution du budget 2024**

AK Prefecture

Sur le volet infrastructures, l'année 2024 a vu la construction du réseau fibre se poursuivre à un rythme très ralenti. La fin des travaux approche désormais, puisque le taux de déploiement a atteint 99 %.

Le délégataire Alliance Très Haut Débit (ALL'FIBRE) a rendu éligibles tous les logements pour lesquels il n'a pas estimé de surcoût. Concernant les 1 050 logements restants, les discussions se poursuivent pour aboutir à terme à un avenant à la convention de délégation de service public qui listera ceux acceptés comme raccordables à la demande.

ALL'FIBRE a accentué ses efforts concernant la commercialisation du réseau, en communiquant sur l'arrêt du réseau ADSL dans les années à venir et l'importance de migrer au plus tôt vers la fibre. Malgré la présence des quatre fournisseurs d'accès Internet (FAI) d'envergure nationale, le pourcentage d'abonnés progresse lentement.

En 2024, le syndicat a réalisé de nouveaux contrôles et l'entretien des sites de téléphonie mobile.

Enfin, concernant les usages, l'année 2024 a permis d'organiser une large concertation pour réviser le schéma des usages et services numériques (SDUSN) et élaborer la feuille de route Lot Numérique Ensemble (LNE) bâtie autour de trois axes et déclinée en 22 actions :

- Lot Numérique Responsable : 3 actions
- Lot Numérique Solidaire : 12 actions
- Lot Numérique Innovant : 7 actions

L'inclusion numérique reste au cœur de cette feuille de route, notamment avec un poste dédié à la coordination des conseillers et des médiateurs numériques.

En 2024, 629 182 € ont été consacrés aux dépenses réelles de fonctionnement et 3,6 M€ aux dépenses réelles d'investissement.

Le bilan de l'année 2024 en quelques chiffres :

Exécution 2024	Fonctionnement	Investissement
<b>Usages</b>	<b>61 131 €</b>	
<i>Poste Coordination CNFS</i>	<i>31 536 €</i>	
<i>Elaboration de la feuille de route LNE (dont accompagnement par Rhinocc)</i>	<i>21 573 €</i>	
<i>Rencontre CNFS + outils</i>	<i>2 546 €</i>	
<i>Expérimentation reconditionnement</i>	<i>4 556 €</i>	
<i>Rencontre tiers-lieux</i>	<i>800 €</i>	
<i>Participation à l'évènement Numérique en Communs (NEC) national</i>	<i>120 €</i>	
<b>Charges générales</b>	<b>364 202 €</b>	
<i>Mise à disposition services Dépt -&gt;Lot Num</i>	<i>355 338 €</i>	
<i>Logiciel, assurances et cotisations</i>	<i>8 864 €</i>	
<b>Emprunts</b>	<b>152 635 €</b>	<b>904 037 €</b>
<b>FTTH</b>	<b>40 161 €</b>	<b>2 700 000 €</b>
<b>Téléphonie mobile</b>	<b>11 053 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>629 182 €</b>	<b>3 604 037 €</b>

## Résultat d'exécution 2024 :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
671 111 €	629 182 €	671 111 €	698 264 €
Taux de réalisation :	94%	Taux de réalisation :	104%
Résultat prévisionnel (Recettes - Dépenses réelles réalisées) :			69 082 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses réelles		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
9 387 808 €	3 604 037 €	2 413 312 €	2 888 405 €
Taux de réalisation :	38%	Taux de réalisation :	120%
Résultat prévisionnel (Recettes – Dépenses réelles réalisées) :			-715 632 €

Le résultat annuel négatif en investissement est financé par l'excédent reporté des années passés, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat d'exécution 2024	69 082 €	- 715 632 €
Excédent N-1	- 7 061 €	6 981 557 €
Excédent Solde N	62 021 €	6 265 925 €
Résultat de l'exercice	6 327 946 €	

## 2 - Principales orientations proposées pour le budget 2025

Il est proposé de suivre en 2025 trois axes stratégiques pour définir les orientations budgétaires :

### 1. Fibre : s'accorder sur une trajectoire de finalisation du déploiement afin d'atteindre le 100% FTTH contractualisé et anticiper les aléas qui pourraient affecter l'intégrité du réseau

La phase de déploiement étant pratiquement finalisée, l'exploitation et la maintenance prennent plus d'ampleur. Il est prévu de poursuivre les opérations de contrôle de la conformité du réseau construit. Afin de faire face aux aléas (climatiques, technologiques, cyber, accidents...), qui pourraient affecter l'intégrité du réseau, le syndicat prévoit par ailleurs de lancer en 2025 l'élaboration d'un schéma de résilience pour préserver un accès continu et sécurisé au réseau pour tous les Lotois.

Le syndicat maintient la pression sur le délégataire, Alliance Très Haut Débit, et sa maison mère, Orange Concessions, pour obtenir la bonne exécution de l'intégralité des missions et des prestations confiées par la convention de DSP signée le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Un accord a été trouvé avec le délégataire. Il nécessite de formaliser le cadre technique et juridique au moyen d'un avenant au contrat de la délégation de service public. Les échanges se poursuivent à ce sujet pour aboutir à la signature de l'avenant en 2025.

## **2. Téléphonie mobile : participer à l'amélioration de la couverture mobile du territoire à travers l'appui que le syndicat fournit au groupe projet piloté par la Préfecture du Lot**

Les opérateurs doivent combler les zones blanches, conformément à l'engagement qu'ils ont pris auprès de l'Etat au moment du renouvellement de leurs licences. Le syndicat fait remonter les zones sur lesquelles il souhaite des études, puis participe aux choix des zones sur lesquelles l'implantation d'un pylône est nécessaire. La situation s'est déjà grandement améliorée avec 57 pylônes mis en service entre 2020 et 2024.

En parallèle des nouvelles constructions, le syndicat continuera d'assurer le contrôle et la maintenance des sites de téléphonie mobile qui lui ont été mis à disposition par le Département.

Il assume aussi le paiement de la redevance permettant l'utilisation de sites de téléphonie appartenant à TDF. Cette redevance est refacturée aux opérateurs.

Enfin les droits d'utilisation (IRU) des sites TDF devront être renouvelés pour 10 ans.

## **3. Usages numériques : mettre en œuvre la feuille de route Lot Numérique Ensemble**

La feuille de route Lot Numérique Ensemble (LNE) intègre un nouvel axe consacré au numérique responsable. Le numérique représente en effet aujourd'hui 4% des émissions de gaz à effet de serre et, contrairement à la tendance actuelle, les prévisions prévoient une croissance exponentielle de ces émissions. Aussi, le syndicat, à travers trois actions, sensibilisera le grand public et ses membres à cette thématique.

L'axe numérique solidaire est par ailleurs au cœur de la feuille de route avec un ensemble d'actions en faveur de l'inclusion numérique. La coordination des conseillers et des médiateurs numériques se poursuit, et le syndicat s'est engagé à former 60 aidants numériques d'ici à la fin de l'année 2025 pour mieux orienter les usagers vers l'offre d'accompagnement (France Services, conseillers et médiateurs numériques...).

Enfin, l'axe innovation sera décliné notamment au travers l'organisation d'un évènement départemental autour du numérique, l'animation du réseau des tiers-lieux du territoire et la mise en place d'un programme départemental E-sport intergénérationnel alliant bien vieillir et insertion socio-professionnelle de la jeunesse.

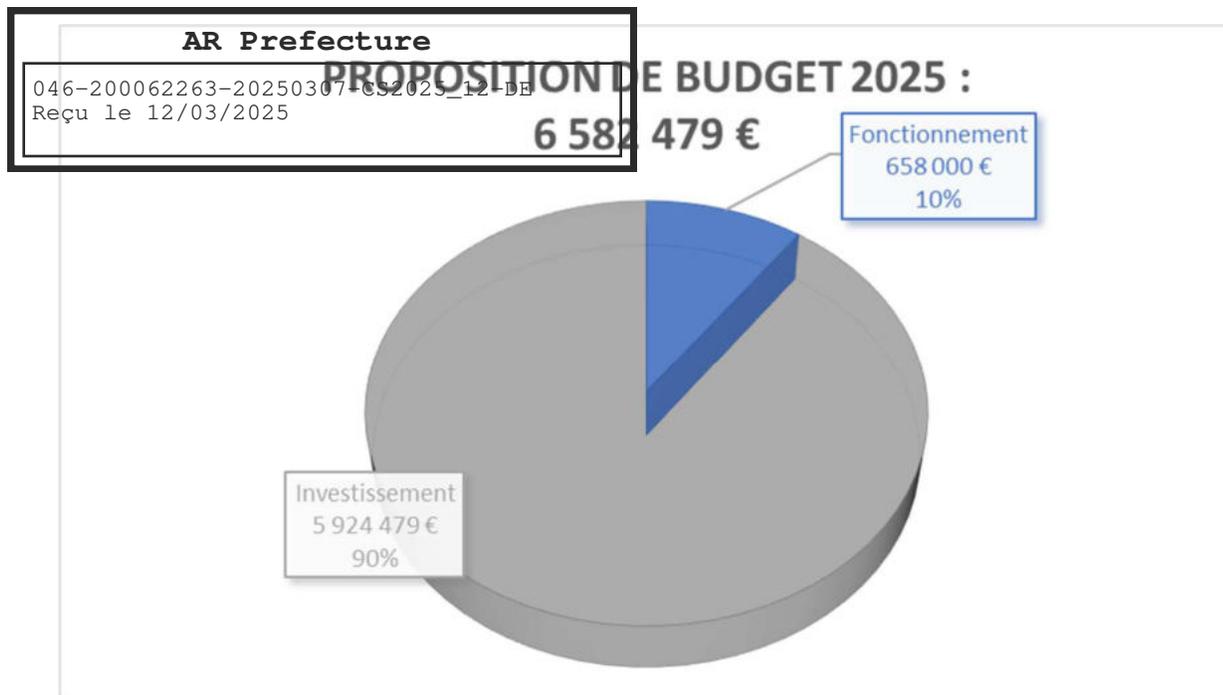
## **3 - Les caractéristiques du budget 2025**

Le plan d'affaires, révisé en 2021, a fixé le montant global des dépenses à réaliser à 69 M€ pour conduire les projets numériques du territoire sur la période 2016-2037. Conformément aux seuils définis pour la période 2021-2025, il est prévu de financer 6,58M€ en 2025, principalement consacrés au projet très haut débit.

Le syndicat a adopté en 2024 la révision du schéma des usages et services numériques, qui a pris la forme de la feuille de route Lot Numérique Ensemble (LNE) 2025-2027. Un budget modeste est affecté à la mise en œuvre des 15 actions opérationnelles à mener par le syndicat.

Pour conduire ces projets, depuis sa création en 2016, le syndicat dispose d'agents mis à disposition par le Département.

C'est ce qu'on retrouve dans les principaux postes de dépenses et de recettes présentés ci-dessous :



	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévu 2025
Fonctionnement	658 169	477 524	851 201	855 021	937 557	758 058	700 864	622 834	629 182	658 000
Investissement	107 258	6 668 051	9 799 352	5 117 697	12 001 527	10 380 005	8 099 836	1 790 742	3 604 037	5 924 479
<b>Total</b>	<b>765 426</b>	<b>7 145 575</b>	<b>10 650 553</b>	<b>5 972 717</b>	<b>12 939 084</b>	<b>11 138 063</b>	<b>8 800 701</b>	<b>2 413 576</b>	<b>4 233 219</b>	<b>6 582 479</b>

Sur la période 2016-2025, le budget moyen tourne autour de 714 000€ pour le fonctionnement et de 6 350 000€ pour l'investissement.

### I. Les dépenses selon les sections de fonctionnement et d'investissement

#### FONCTIONNEMENT : 658 000 €

Des dépenses de fonctionnement en légères baisses qu'il est proposé de répartir comme suit :

Fonctionnement	BP 2024	BP 2025
Frais généraux	9 930	10 300
Emprunts	156 206	142 713
Mise à disposition des services	355 339	355 338
Usages dont coordination inclusion numérique	75 536	83 036
Maintenance réseaux (dont schéma de résilience)	74 100	66 613
<b>TOTAL</b>	<b>671 111</b>	<b>658 000</b>

- **10 300 €** pour les dépenses de fonctionnement courant (assurances, logiciel, cotisations, communication)
- **9 930 €** pour la légère augmentation des tarifs du Centre de Gestion du Lot (CDG 46) et des frais liés à la publication du marché « résilience des réseaux ».
- **142 713 €** financeront les intérêts d'emprunt.
- **355 338 €** pour la mise à disposition des services (hors coordonnatrice conseillers numériques, valorisée dans le poste de dépenses dédié aux usages numériques).
- **83 036 €** consacrés aux usages numériques, avec une priorité donnée à l'inclusion numérique :
  - 31 536 € dédiés au poste de coordination des conseillers et des médiateurs numériques qui est mis à disposition du syndicat par le Département. Le syndicat rembourse donc au Département le reste à charge pour ce poste (subvention déduite).
  - 51 500 € consacrés aux actions de la feuille de route LNE (44 K€ BP 24) :
    - **9 300 € axe 1 - Lot Numérique Responsable :**
      - 5 300 € pour partager des outils avec les membres ;
      - 2 000 € pour former les acteurs de la médiation numérique à l'animation de la fresque du numérique ;
      - 2 000 € dédiés à l'expérimentation de boucle locale du reconditionnement.
    - **28 500 € axe 2 – Lot Numérique Solidaire :**
      - 4 500 € pour coordonner la mise en œuvre de la feuille de route ;
      - 4 000 € dédiés aux rencontres trimestrielles des conseillers/médiateurs numériques ;
      - 20 000 € pour former les aidants numériques.
    - **13 700 € axe 3 – Lot Numérique Innovant**
      - 6 000 € dédiés à l'organisation d'un évènement autour du numérique ;
      - 1 500 € pour accompagner le développement du réseau départemental des tiers-lieux et adhérer au réseau régional ;
      - 200 € consacrés au partenariat avec l'association Silver Geek ;
      - 6 000 € pour l'achat de matériel pour le projet Silver Geek ;
- **66 613 €** consacrés à la vie des réseaux et à leur maintenance, soit 15K€ de crédits supplémentaires par rapport à 2024 pour permettre le lancement du marché « résilience des réseaux »
  - 40 000 € pour le contrôle de la DSP FTTH ;
  - 11 000 € consacrés au marché « résilience des réseaux » ;
  - 13 300 € de redevance pour l'utilisation de sites de téléphonie appartenant à TDF ;
  - 2 313 € pour l'entretien des sites de téléphonie mobile.

## INVESTISSEMENT : 5 924 479 €

Des dépenses d'investissement désormais consacrées uniquement au déploiement FTTH et au remboursement du capital des emprunts sollicités à la création du syndicat, répartis comme suit :

Investissement	BP 2024	BP 2025
FTTH	8 483 770	4 751 947
TELEPHONIE MOBILE - IRU		255 000
Emprunts	904 038	917 532
<b>TOTAL</b>	<b>9 387 808</b>	<b>5 924 479</b>

- **4 751 947 €** versement à Alliance Très Haut Débit via le SIEDA

Historique des montants versés

M. Préfecture				
046-20180	062263-2025	0307-CS2025	_12-D2021	
Recu le	12/03/2025			
3 994 253 €	2 479 826 €	11 139 086 €	9 500 000 €	7 000 000 €

2022	2023	2024
7 000 000 €	900 000 €	2 700 000 €

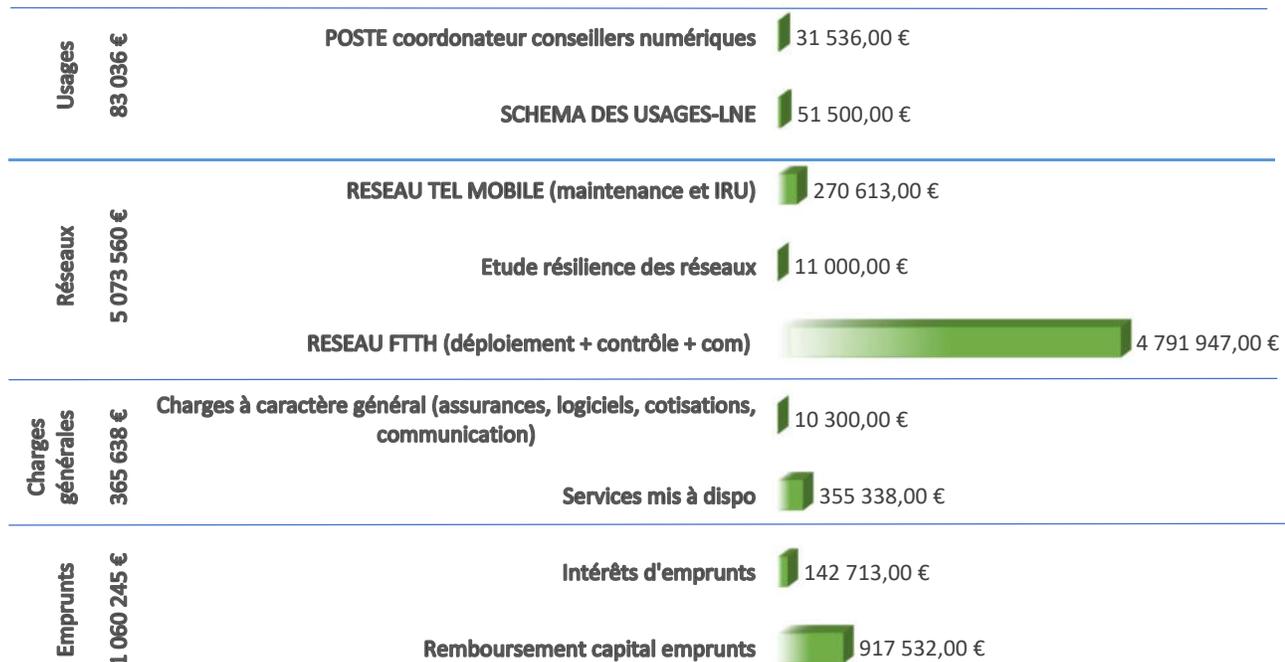
Total FTTH	44 099 543 €
Versé	37 813 165 €
Reste à verser	6 286 378 €

- **917 532 €** pour le remboursement en capital de l'emprunt.
- **255 000 € nécessaires pour le renouvellement des IRU de 10 sites de téléphonie mobile :**  
 Lot Numérique a intégré dans son patrimoine les sites de téléphonie mobile créés entre 2004 et 2006 lors du programme de couverture des centres-bourgs.  
 Les sites de Luzech, Concorès, Les Junies, Peyrilles, Larroque-Toirac, Latouille-Lentillac, Latronquière, Laval-de-Cère, Caniac-du-Causse et Terrou appartiennent à TDF et font l'objet de droits d'usage d'une durée de 10 ans. Ces droits d'usages (IRU) doivent être renouvelés en 2025 pour 10 années supplémentaires.  
 Contrairement aux frais de maintenance facturés par TDF et ensuite répercutés aux opérateurs, les IRU sont assumés entièrement par Lot Numérique.

Soit un montant d'opérations réelles (fonctionnement + Investissement) de **6 582 479 €**.

Autre présentation du budget par « classe de dépenses » :

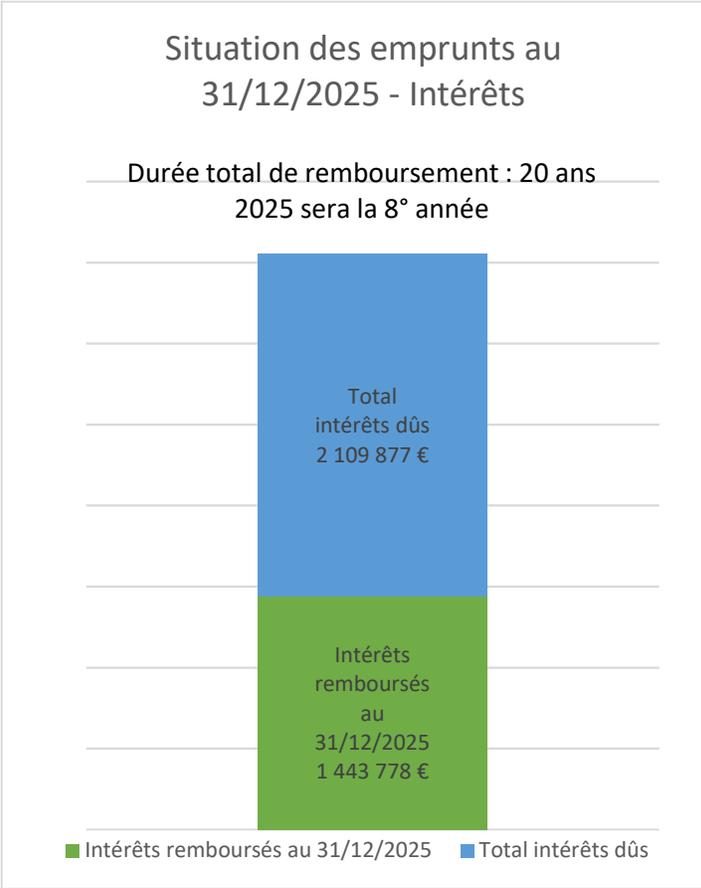
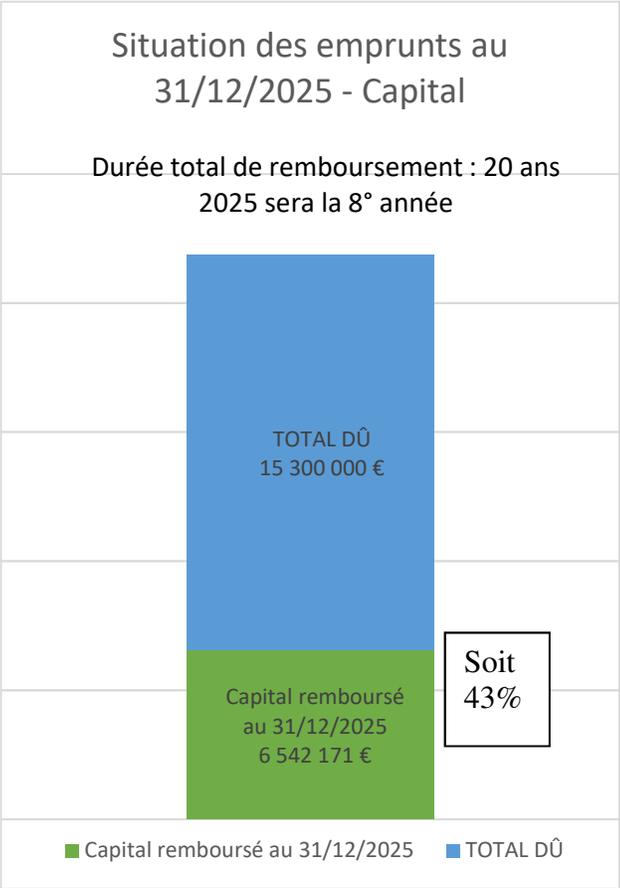
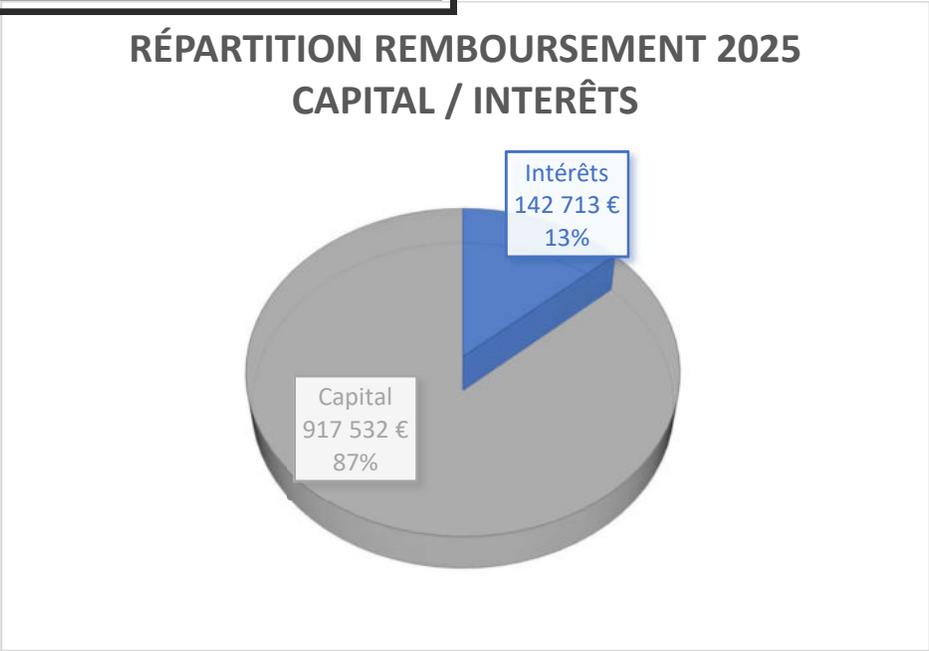
## RÉPARTITION DU BUDGET 2025



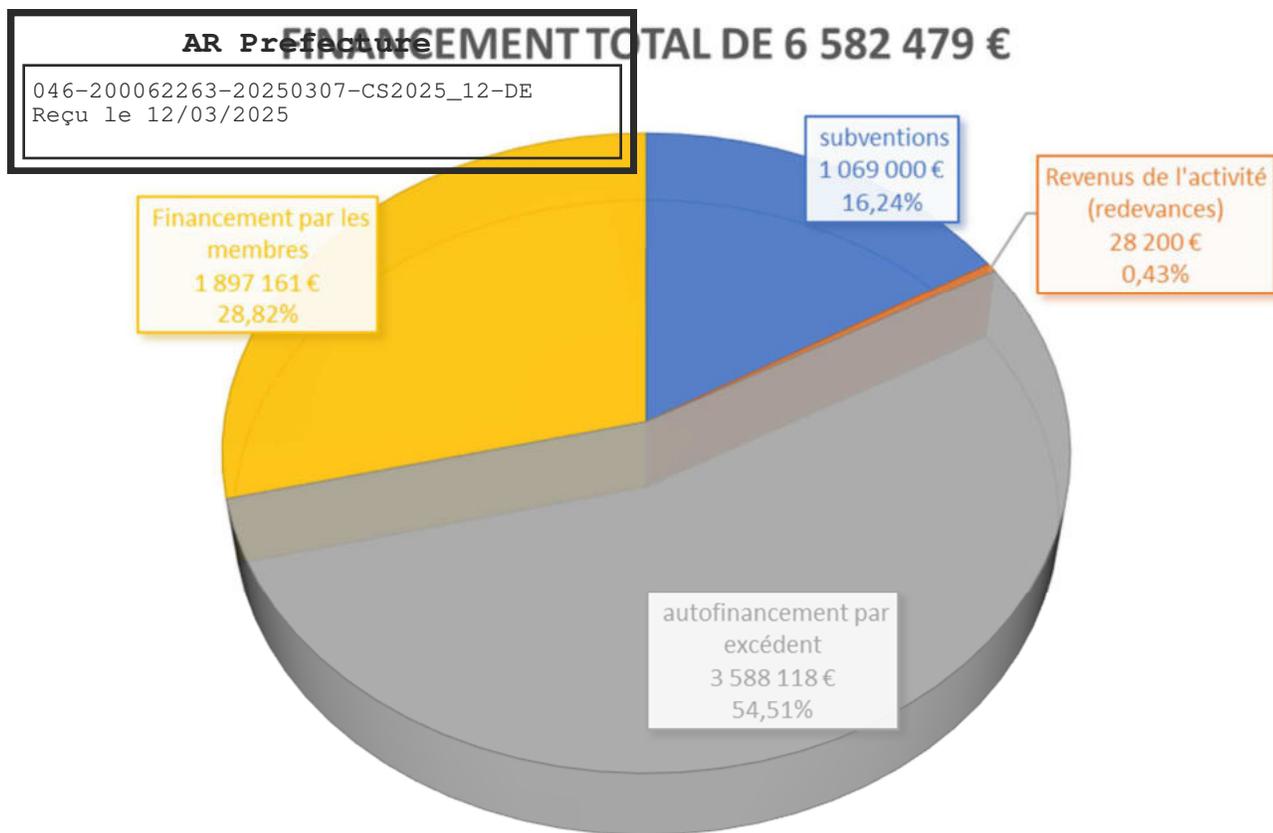
Le premier poste de dépenses est lié aux investissements réalisés pour la construction du réseau de fibre optique. 2025 va permettre de finaliser le déploiement des dernières prises (environ 200 logements) et d'engager opérationnellement la procédure de mise en œuvre des raccordements à la demande (870 logements). Les versements sont conditionnés à la réception de livrables c'est-à-dire les dossiers des ouvrages exécutés par zone de déploiement (412 armoires donc 412 DOE à valider).

Le deuxième poste de dépenses est lié aux emprunts, dont le remboursement se poursuivra dans les années à venir, les prêts ayant été contractés pour une durée de 20 ans.

**AR Prefecture**  
 046-200062263-20250307-CS2025\_12-DE  
**Les dépenses liées aux emprunts 1 060 245 €**



## II. Financement du budget - les recettes prévues pour 2025



Les financements reçus depuis 2016 :			
Recettes	2016-2024	Reste à financer 2025-2037	Total
Versements des membres	17 875 310 €	9 221 690 €	27 097 000 €
Subventions Etat et Région	33 666 288 €	5 333 712 €	39 000 000 €
	<b>51 541 598</b>	<b>14 555 402</b>	<b>66 097 000 €</b>

### **Financement du budget : les revenus de l'activité, 28 200 € (1% du financement)**

Les revenus de l'activité du syndicat, assez faibles, sont constitués de redevances d'occupation des sites de téléphonie mobile.

### **Financement du budget : les subventions à percevoir en 2025, 1 069 000 €**

Les subventions contribuent au financement du budget à hauteur de 17% en 2025 (56% sur le plan de financement global 2016-2037).

86% des subventions ont été perçues fin 2024.

- FTTH-FSN : les recettes FSN 2025 seront limitées autour de **100 000 €** (raccordements). 26,5 M€ ont été perçus depuis 2016 pour un montant prévisionnel de 29 M€. Ce montant de 29 M€ étant corrélé aux dépenses réellement réalisées, il sera probablement revu par l'ANCT, notamment du fait de dépenses d'études non réalisées et de la réutilisation des infrastructures de montée en débit pour le déploiement FTTH. Aucun impact sur 2025.
- FTTH-Région Occitanie : les conditions de versement ont été révisées en 2024 par la Région et fixées à **940 000 €** par an.

- USAGES - ANCT : versement attendu de **29 000 €** au titre de la convention de subventionnement France Numérique Ensemble, ce qui permettra de financer la formation de 60 aidants numériques (20 KC), de poursuivre l'expérimentation de la boucle locale de reconditionnement (5 000 €) et de constituer un AP. Pse effectif

016-200062263-20250307-CS2025\_12-DE  
Reçu le 12/03/2025

### Financement du budget : les contributions des membres, 1 897 161 €

En 2021, l'établissement du plan d'affaires 2021-2037 a permis de planifier les dépenses et les recettes de Lot Numérique pour la période 2021-2037.

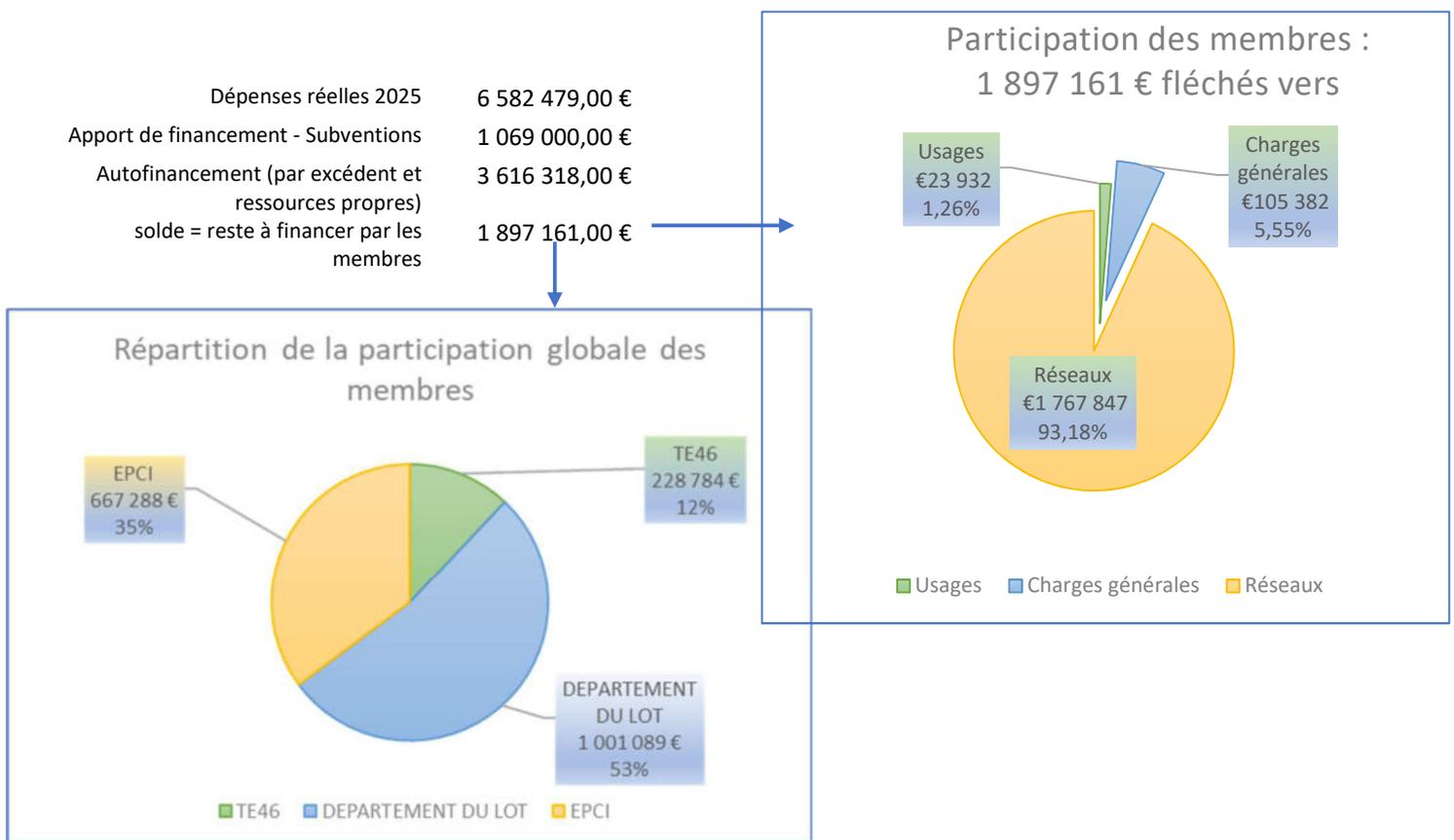
Sur la base de ces montants, a été déterminé le reste à charge pour les membres du syndicat, lissé sur l'ensemble de la période et prévoyant 3 paliers de diminution, qu'il conviendra d'ajuster, comme nous l'avons fait jusqu' alors, pour adapter le plan d'affaires aux évolutions liées à la vie du projet.

Par ailleurs, il avait été convenu que tout nouveau projet non prévu au plan d'affaires 2021-2037, mais retenu par les membres, ferait l'objet d'un appel de participation complémentaire.

La période 2026-2037 pourrait ainsi intégrer un schéma de résilience des réseaux et les travaux d'adaptation qui pourraient en résulter.

Pour 2025, la contribution des membres s'élève à 1 897 161 €.

### Répartition de la contribution des membres, répartition et destination :



## Financement du budget : Excédent global 2024 de 6 327 946,89 €

AR Prefecture				Résultat clôture 2023	Résultat clôture 2024			
Exécution 2024	DEP 2025	REC 2025	Soldes 2024					
Fonct./Réel	629 182,04	698 264,87	69 082,83	-7 061,39	62 021,44	5 590 194,83	FIN 2023	6 974 495,89
Fonct./Ordre	287 224,33	2 162 746,79	1 875 522,46	3 652 650,93	5 528 173,39		FONC 24	69 082,83
Invest./Réel	3 604 037,27	2 888 405,18	-715 632,09	6 981 557,28	6 265 925,19	737 751,80	INV 24	- 715 632,09
Invest./Ordre	2 162 746,79	287 224,33	-1 875 522,46	-3 652 650,93	-5 528 173,39		TOTAL FIN 24	6 327 946,63
SOLDE	6 683 190,43	6 036 641,17	-646 549,26	6 974 495,89	6 327 946,63			
Résultat 2024		- 646 549,26						
Excédent n-1		6 974 495,89						
Résultat de l'exercice		6 327 946,63						

L'excédent, créé sur les exercices précédents par l'avance prise sur la perception des subventions, contribue à l'équilibre du budget en complément des versements des membres.

### Il est donc proposé une répartition du financement global tel que suit :

Subventions	1 069 000 €
Revenus de l'activité (redevances)	28 200 €
Autofinancement par excédent	3 588 118 €
Financement par les membres	1 897 161 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 582 479 €</b>

### Les opérations d'ordres inscrites au budget : la gestion du patrimoine

Seront également inscrits au budget les opérations d'ordres (amortissements et reprises de subventions) pour un montant de 7 531 108 €.

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépenses et en recettes et ne nécessitent pas de financement.

#### Les biens à amortir :

Le patrimoine du syndicat comprend les biens mis à disposition par les collectivités (pylônes de téléphonie, réseau RIP de 1<sup>ère</sup> génération) et les biens construits en propre par le syndicat, à savoir les réseaux FTTH, montée en débit ADSL et les bornes WIFI.

Une partie de ces biens est mise à disposition d'ALL'FIBRE (infrastructures FTTH) et des communes (bornes WIFI).

Les biens en cours d'utilisation par le syndicat non mis à disposition font l'objet d'écritures d'amortissement (pylônes de téléphonie mobile, une partie du réseau RIP de 1<sup>ère</sup> génération). Elles sont équilibrées par des écritures de reprises de subventions.

## Proposition budgétaire 2025 :

### AR Prefecture

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 8 533 166,82 €, intégrant un excédent de fonctionnement de 5 590 194,83€.

La section d'investissement, intégrant un solde d'exécution 2024 de 737 751,80 €, affiche un solde prévisionnel 2025 de 2 739 828,63 €.

L'excédent résiduel à la fin de l'année 2025, de 2 739 828,63 €, viendra financer les exercices suivants, de la même manière qu'en 2025.

	Dépenses €	Recettes €	
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Solde</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>	658 000,00	6 248 194,83	5 590 194,83
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		5 590 194,83	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	7 875 166,82	2 284 971,99	- 5 590 194,83
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 533 166,82</b>	<b>8 533 166,82</b>	<b>-</b>
		-	-
	<b>Investissement</b>		<b>Solde</b>
<b>OPERATIONS REELLES</b>	5 924 479,00	3 074 112,80	- 2 850 366,20
<i>Dont solde d'exécution investissement</i>		737 751,80	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	2 284 971,99	7 875 166,82	5 590 194,83
<b>Total investissement</b>	<b>8 209 450,99</b>	<b>10 949 279,62</b>	<b>2 739 828,63</b>
		-	
	<b>TOTAL</b>		
<b>OPERATIONS REELLES</b>	6 582 479,00	9 322 307,63	2 739 828,63
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	10 160 138,81	10 160 138,81	-
<b>Solde global</b>	<b>16 742 617,81</b>	<b>19 482 446,44</b>	<b>2 739 828,63</b>



Je vous prie de bien vouloir débattre et faire part de votre position vis-à-vis des orientations présentées :

- la finalisation des travaux de déploiement de la fibre avec un contrôle accentué de la qualité du réseau construit dans le respect des clauses contractuelles et une anticipation des aléas qui pourraient affecter l'intégrité du réseau ;
- la participation à l'amélioration de la couverture mobile du territoire à travers l'appui qu'il fournit au groupe-projet piloté par la Préfecture ;
- la mise en œuvre la feuille de route Lot Numérique Ensemble.

Ces orientations donneront lieu à une traduction plus concrète dans le prochain budget primitif sous réserve de votre validation.